

Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente

Guyane



VERSION de 13/12/2013

Sommaire

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION EN GUYANE	9
INTRODUCTION	9
1.1. PRINCIPAUX ACTEURS ET RESULTATS POUR LA PERIODE 2007-2013	13
1.1.1. <i>Organisation et financement de la recherche</i>	13
1.1.2. <i>Enseignement supérieur et relations entreprises-éducation/recherche</i>	19
1.1.3. <i>Tissu économique, financement des activités innovantes et création d'entreprises</i>	22
1.2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS.....	30
2. VERS LA SPECIALISATION INTELLIGENTE	33
2.1. L'APPROPRIATION DE LA DEMARCHE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE	33
2.1.1. <i>Processus de concertation</i>	33
2.1.2. <i>Inflexions en matière de gouvernance et implication des partenaires</i>	34
2.1.3. <i>Vers une vision et une ambition commune : les orientations majeures et axes stratégiques</i>	40
2.2. LES DOMAINES D'ACTION STRATEGIQUES	47
2.2.1. <i>Introduction</i>	47
2.2.2. <i>Inventaire des domaines d'activité stratégique pour le territoire : « Connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens »</i>	48
2.2.3. <i>Inventaire des filières en émergence et à fort potentiel (fertilisation croisée)</i>	60
3. TROIS AXES STRATEGIQUES EN MATIERE D'INNOVATION POUR LA GUYANE	77
4. PROPOSITION DE PLAN D'ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE	78
4.1. PANORAMA DES ACTIONS PROPOSEES DECLINEES PAR AXE	78
4.2. ANALYSE PROVISOIRE DE L'ARTICULATION DE LA SRI-SI AVEC LES AUTRES FONDS.....	84
PROCHAINES ETAPES POSSIBLES :	85
LISTE DES ANNEXES	86

Préambule

Dans le cadre de la préparation des **Programmes opérationnels 2014-2020**, la Région Guyane doit préalablement élaborer une **stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente « SRI-SI »**¹, qui vise à prioriser et concentrer les ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et de secteurs technologiques clés². Il s'agit d'une condition *ex ante* de la mobilisation des fonds européens pour la prochaine programmation qui concerne l'ensemble des régions françaises.

Cette démarche s'inscrit plus largement dans le cadre du plan de développement stratégique demandé aux huit régions ultrapériphériques européennes dans la communication de la Commission européenne en date du 20 juin 2012 intitulée « Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive »³.

Les SRI-SI sont des **outils dont la vocation est de coordonner l'ensemble des actions** menées par les acteurs d'un territoire autour d'un plan d'action, en cohérence avec les autres démarches locales, nationales et européennes. L'ambition est de disposer d'un instrument guidant les choix des investissements en recherche et R&D, et plus largement dans l'ensemble des secteurs productifs porteurs de croissance et de valeur ajoutée, pour faire face aux enjeux de transformation des connaissances en produits, services, emplois et richesses et remédier à la perte de compétitivité de la France⁴, en adaptant la démarche au contexte guyanais, tout en évitant le saupoudrage des investissements des pouvoirs publics.

Cette nouvelle génération de stratégies doit, sur la base des expériences précédentes⁵, permettre d'atteindre les **objectifs** suivants :

- développer les masses critiques nécessaires à l'émergence effective de réelles dynamiques d'innovations ; cela renvoie notamment à la capacité de la Guyane à accueillir un plus grand nombre de chercheurs permanents ou intervenant sur des missions d'une durée significative ainsi que des créateurs et entrepreneurs innovants;
- centrer les démarches locales sur le développement de filières économiques innovantes porteuses d'emplois et sources d'un renouveau de la compétitivité et non plus sur des problématiques de recherche sans réelle retombées ou intérêts pour le développement local ;
- concentrer les moyens d'action sur un petit nombre de domaines d'action stratégiques (DAS) identifiés comme porteurs de développement et pour lesquels le territoire dispose de réels avantages comparatifs et/ou compétitifs, avérés ou potentiels, par rapport à d'autres territoires géographiques monde ;

¹ En fonction des documents portant sur le sujet, les sigles S3 « Smart Specilization Strategy »ou SRI-S3 sont parfois utilisés.

² Cf. Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises proposés par les services du Premier ministre et de la DATAR : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/10157/47822/Guide%20pour%20la%20strategie%20des%20specialisations%20des%20regions%20françaises.pdf>

³ Cf. http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup2012/rup_com2012287_fr.pdf et Annexe 1.

⁴ Cf. Accord de partenariat notamment.

⁵ L'initiative s'appuie sur les travaux déjà initiés dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation dite "SRI ", application directe de la stratégie de Lisbonne en Guyane (cf. site Internet Europe en Guyane) : cf. http://www.europe-guyane.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=278&Itemid=405

- placer les entreprises au centre des processus décisionnels (mécanisme de découverte entrepreneuriale).

Le principe de **découverte entrepreneuriale** est en effet au cœur de l'ensemble de la démarche, car il permet d'assurer une prise en compte optimale des besoins et opportunités de développement du territoire. Autrement dit, il est nécessaire d'inclure les entreprises pour que les connaissances se transforment en emplois et richesses. Suivant cette approche, les acteurs du monde économique jouent un rôle moteur dans l'émergence de l'innovation. Ce principe est conforme au **Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises**⁶, où une attention particulière est donnée à l'intégration des avis des entreprises, acteurs de l'enseignement supérieur-recherche et représentants de la « Société civile » (« **Quadruple hélice** »⁷) dans les réflexions des autorités publiques pour l'élaboration de cette stratégie.

Rappelons qu'une volonté régionale forte avait abouti à la prise en main par le Conseil Régional de la démarche de stratégie régionale d'innovation – spécialisation intelligente (SRI-SI) pour la période 2007-2013⁸.

C'est donc de manière naturelle et en coordination avec ses schémas de développement déjà réalisés que la Région Guyane a piloté les travaux pour la définition de la SRI-SI, avec le lancement des premières actions au début de l'année 2013. Un ensemble de rencontres, points d'étape et consultations organisées au cours de l'année 2013 ont permis la rédaction du présent document.



Figure 1 : Les grandes étapes de l'élaboration de la SRI-SI de la Guyane

⁶ Cf. le site Internet de la Commission européenne sur les SRI-SI : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/10157/47822/Guide%20pour%20la%20strategie%20des%20specialisations%20des%20regions%20françaises.pdf>

⁷ Cf. Leydesdorff, L., 2006. The knowledge-based economy and the Triple Helix model, in: Dolfsma, W., Soete, L. (Eds.), Understanding the Dynamics of a Knowledge Economy. Edward Elger, Cheltenham, UK, pp. 42-76. Ou cf. Loet Leydesdorff, Le « Mode 2 » et la globalisation des systèmes d'innovation « nationaux » - Le modèle à Triple hélice des relations entre université, industrie et gouvernement. Le modèle à « Quadruple hélice » intègre les acteurs de la société civile (cf. <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2000/v32/n1/001434ar.pdf>)

⁸ Cf. PO FEDER 2007-2012 - mesure 1.6 : « Elaborer une Stratégie Régionale de l'Innovation » : http://www.europe-guyane.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=278&Itemid=405

Objectif du document :

Ce document contient un **projet de feuille de route de la SRI-SI pour la Région Guyane** (future collectivité territoriale unique), l'Etat et les autres partenaires des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Il pose également des propositions pour l'élaboration d'un **plan d'action stratégique** et de **mise en œuvre d'une politique en faveur de l'innovation⁹ et du développement économique en Guyane**.

Le document s'appuie sur la mise en place d'une démarche de mise en cohérence des propositions stratégiques réunies dans les grands documents d'orientation pour le territoire (stratégie de la Région Guyane¹⁰, SRDE¹¹, SAR, SRDTL, SRCAE, PGTD, etc.), et dans les documents nationaux et européens (stratégie nationale de recherche et d'innovation¹², plan d'action RUP de la Commission Européenne, diagnostic stratégique territorial de la Guyane pour la programmation des fonds européens 2014-2020, etc.).

Il traduit également l'importance de s'inscrire dans une logique de résultat et d'efficacité, avec un cadre règlementaire et institutionnel et des capacités administratives et institutionnelles efficaces.

Les **objectifs sous-jacents à l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente** sont de plusieurs ordres. Il s'agit notamment pour la Guyane d'atteindre les objectifs suivants :

- déterminer des orientations thématiques prioritaires pour l'ensemble des acteurs ;
- identifier et prioriser des domaines d'activité stratégique et des secteurs technologiques pour lesquels la région dispose d'un avantage comparatif¹³, et qui viendront nourrir les thématiques prioritaires préalablement identifiées.

A partir du présent document, les prochaines étapes du travail à réaliser consisteront à finaliser le plan d'action de la SRI-SI, en particulier en cohérence avec la production des Programmes Opérationnels FEDER-FSE, FEADER, FEAMP et de coopération.

Plan général du document :

Le document est structuré de la manière suivante :

- la première partie est consacrée à une **présentation générale de l'écosystème d'innovation guyanais** et identifie les principaux atouts et faiblesses des mondes de la recherche, de l'enseignement supérieur, et des entreprises, ainsi que des interactions entretenues entre les acteurs ;
- la deuxième partie décrit l'ensemble de la **démarche méthodologique** mise en œuvre pour l'élaboration de la SRI-SI et met en lumière les domaines d'activités stratégique et filières apparaissant comme étant prioritaires ;
- la troisième partie présente les **trois grands axes d'intervention possible** visant à lever les contraintes ou développer les potentialités identifiées en matière d'innovation ;
- la dernière partie pose les premières bases du plan d'actions et de mise en œuvre.

⁹ Cf. la définition retenue dans l'Encadré 1.

¹⁰ Cf. <http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/rp/plan-strat.pdf>

¹¹ Cf. <http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/rp/srde.pdf>

¹² Cf. http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport_general_de_la_SNRI_-_version_finale_65698.pdf

¹³ Théorie de l'économiste David Ricardo selon laquelle, dans un contexte de libre-échange, chaque pays se spécialise dans la production pour laquelle il dispose de la productivité la plus forte comparativement à ses partenaires afin d'accroître sa richesse.

La **définition de l'innovation** pouvant être retenue *in fine* est la suivante : il s'agit de la « **mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle** dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique. Elle peut être nouvelle pour l'entreprise ou le territoire, mais pas forcément pour le marché à l'échelle mondiale.

Quatre grands types complémentaires d'innovation sont généralement distingués :

- les **innovations de produit** : il s'agit de l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles : nouveaux matériaux, éco technologies énergétiques, semi-conducteurs, téléphones, photographies... ;
- les **innovations de procédé** (systèmes de production flexible) : il s'agit de la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel ;
- les **innovations d'organisation** : ces innovations concernent la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme : externalisation de fonctions centrales, comme les *call centers*, les *back offices*, etc. ;
- les **innovations de marketing ou commercialisation** : il s'agit de la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit (cf. par exemple les nouveaux emballages, le marketing par les réseaux sociaux, la stratégie de tarification, les blues jeans de Levi Strauss, Nespresso), ou la conquête des marchés émergents.

Le **développement de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières ou en d'autres inputs** intégrées dans les activités économiques peuvent également être considérées comme une innovation.

Comme l'indiquait dès 1995 le livre vert de la Commission européenne sur l'innovation, « l'innovation n'est [cependant] pas seulement un mécanisme économique ou un processus technique. Elle est avant tout un **phénomène social** ». En marge des définitions « classiques » de l'innovation, et même si aucun organisme de réputation internationale n'a encore proposé de définition standardisée, probablement parce que les préalables théoriques sont encore insuffisamment expliqués, **deux nouvelles catégories d'innovations font l'objet de recherches dans plusieurs pays** (notamment le Canada) : les innovations sociales et les innovations territoriales :

- les **innovations sociales** regroupent toutes les mesures qui amènent une amélioration des situations personnelles. Selon une des définitions en circulation, elles représentent de « nouvelles pratiques, procédures, règles, approches ou institutions introduites en vue à la fois d'améliorer les performances économiques et sociales, de résoudre un problème important pour les acteurs sociaux et/ou de combler un déficit de régulation ou de coordination ». Dans sa publication de février 2013 « Guide to social innovation », la Commission européenne donne la définition suivante¹⁴ : il s'agit du « développement et de la **mise en œuvre d'idées nouvelles (produits, services, modèles) répondant aux besoins et créant de nouveaux partenariats et collaborations**. Elle constitue de nouvelles réponses aux pressions des demandes sociales qui affectent les processus des interactions sociales. Elles servent à **améliorer le bien-être des êtres humains**. Les innovations sociales sont des innovations à la fois dans leurs fins et dans leurs moyens. Il y a des innovations qui sont non seulement bonnes pour la société mais aussi pour améliorer les capacités individuelles à agir ».
- les **innovations territoriales** associent les termes de développement durable, de recomposition et de partage des espaces, de réseaux communicants, qui amènent tous de la compétitivité aux territoires et un nouveau développement économique. Ce type d'innovation inclut toutes les initiatives identifiées sur un territoire, à caractère de préférence novateur ou inhabituel pour le territoire.

A terme, et en résumé, les **principales évolutions envisagées suite à la mise en œuvre de la SRI-SI en Guyane** sont présentées dans le tableau qui suit.

¹⁴ D'après notre traduction.

Situation actuelle en Guyane	Objectif à terme	Exemple d'actions envisageables
<p>Absence de certains éléments et fonctions remplies par le dispositif français de l'innovation : Réseau de Diffusion Technologique (RDT) ou équivalent (RDI), présence directe d'OSEO sur le territoire, cellule de valorisation de la recherche à l'université, outils d'accompagnement du premier projet innovant...</p>	<p>Présence sur le territoire de toutes les fonctions remplies par le dispositif français de l'innovation, permettant en particulier les réelles synergies entre la demande de connaissances (entreprises) et l'offre de connaissances (Recherche, Enseignement supérieur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création / montée en puissance du RDI • Signature Convention Région/BPI-OSEO • Mise en place d'une cellule de valorisation de la recherche à l'université / optimisation des actions de valorisation de la recherche avec l'implantation de GDI sur le site du PUG • Développement d'un dispositif de Chèque « innovation »
<p>Faiblesse de la dynamique entrepreneuriale et d'innovation (faible mobilisation des entreprises)</p>	<p>Engagement d'une réelle dynamique entrepreneuriale et d'innovation (les entreprises sont de réelles parties prenantes de la stratégie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la gouvernance de la SRI-SI, avec une forte implication des entreprises et leurs représentants dans la gouvernance • Définition des besoins par les entreprises, mise en place d'appel à projet de recherche/innovation sur ces bases
<p>L'approche des politiques de soutien à l'innovation repose sur une vision très linéaire du processus d'innovation mettant l'accent sur le soutien à la recherche.</p>	<p>Passage à une vision centrée sur le soutien aux projets d'innovation dans les entreprises, et moins sur de l'innovation purement technologique réservée à un petit nombre d'entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet défini sur la base des besoins des entreprises • Actions de l'axe 3 sur « l'innovation sociale » : groupe de réflexion pour un plan d'actions à un an visant notamment à la mise en œuvre de mesures clés de l'ESS (par exemple la création de Pôles Territoriaux de Coopération Economique - PTCE)
<p>Les efforts réalisés sur quelques domaines identifiés comme clés (Domaines d'activités stratégiques - DAS) sont peu concentrés et les masses critiques non atteintes.</p>	<p>Développement de l'excellence dans un petit nombre de domaines (la reconnaissance soit nationale et européenne, soit amazonienne, est effective.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement pôles d'excellence scientifiques orientés vers la recherche appliquée (cf. domaine d'Activité Stratégique - DAS) à travers le lancement d'un Appel à projet (AAP) dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 • Renforcement ciblé des capacités de recherche en lien avec les mesures correspondantes du FEDER-FSE • Mis en place d'un dispositif de suivi monitoring de la SRI-SI (réalisations, résultats, impacts)
<p>Faible travail en réseau des structures d'accompagnement, de soutien, de financement ou de suivi des entreprises locales.</p>	<p>Travail efficace en réseau des structures d'accompagnement, soutien, financement ou suivi des entreprises locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la gouvernance de la SRI-SI avec ouverture significative vers les entreprises • Mise en œuvre accrue du RDI et actions transversales correspondantes
<p>Chaîne d'accompagnement à l'innovation en Guyane inexistante ou quasi inexistante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance mutuelle entre les acteurs et absence de cartographie des acteurs et des fonctions remplies sur la chaîne d'accompagnement et Faible lisibilité du territoire guyanais de l'innovation - Manque de coordination des actions entre les structures et difficulté d'accès des entreprises et laboratoires aux métiers de l'accompagnement : commercial/marketing, juridique, technique, management et ressources humaines, montage de dossiers... 	<p>Amélioration significative de la chaîne d'accompagnement à l'innovation avec une mise en cohérence de l'ensemble des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance mutuelle effective de la chaîne d'accompagnement à l'innovation - Mise en place d'une gouvernance portant l'ensemble de la démarche, permettant d'avoir une offre territoriale de soutien à l'innovation complète, coordonnée et d'augmenter le nombre de projets innovants : <ul style="list-style-type: none"> - Des organismes accompagnateurs et financeurs bien identifiés en tant que premiers interlocuteurs des porteurs de projets (Etat - DRRT ; Etat – DIECCTE ; Conseil Régional ; AFD-Représentant OSEO-BPI en Guyane ; Caisse des dépôts et consignations ; Plateformes et autres acteurs du financement) - Des accompagnateurs et conseillers coordonné et un accès aux financements lisible : ARDI ; Grappes d'entreprise; Chambres consulaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des acteurs selon les fonctions remplies de la chaîne de l'innovation – T0 de l'identification des besoins • Plateforme commune concernant les financements de projets innovants (maturation) • Consolidation des outils existants (Incubateur, pépinière, etc.) et mise en place de nouveaux outils (ex. mise en place d'une Task force, création cohérente de différents Observatoires dont l'observatoire Territorial de Guyane, cellule de valorisation, etc.)

- Couverture sectorielle hétérogène et accompagnement métier incomplet.	Interprofessions, etc. - Efficacité réelle du management des projets innovants : meilleure orientation, meilleure lisibilité des actions de chaque structure accompagnatrice ou financeur, montée en gamme des compétences métiers...	
Les secteurs potentiellement porteurs de croissance ont du mal à se structurer, ce qui joue sur les processus d'innovation : les entrepreneurs font de l'innovation mais de manière isolée, sans le dire ou même sans en avoir conscience	Les PME/TPE peuvent s'appuyer sur des réseaux réellement structurés ou des entités suffisamment performantes pour les accompagner.	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du développement des filières Evolution de la gouvernance de la SRI-SI avec une plus forte implication des représentants d'entreprises et mise en œuvre des DAS et des actions transversales correspondantes
Faible nombre de projets innovants - Faible génération de projets innovants - Faibles capacités de détection de projets innovants - Faibles capacités de qualification des projets innovants - Faible capacité d'« amorçage » (en termes de création d'entreprise ou de projet)	Augmentation du volume, du succès et de la survie des projets innovants développés sur le territoire à travers plusieurs actions phares. - accompagnement efficace des concours à l'innovation ; - outils d'ingénierie financière adaptés (de la prestation Technologique	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement efficace des concours à l'innovation ; Outils d'ingénierie financière adaptés (de la prestation Technologique Réseau ou équivalent pour l'accompagnement du premier projet innovant au fonds communs de placement à risque – FCPR)
Faible capitalisation et partage des connaissances (veille sur l'innovation)	Amélioration de la veille à l'innovation Amélioration des actions de communication pour mieux faire connaître les aides à l'innovation ainsi que les centres de ressources technologiques, les agences thématiques et laboratoires de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme commune concernant les financements de projets innovants (maturation) et évolution au cours du temps en lien avec le développement des observatoires régionaux
Une structuration et une insertion de la recherche dans les réseaux internationaux encore relativement faibles et un manque de visibilité des excellences avérées ou potentielles du territoire.	Une structuration de la recherche plus aboutie, notamment en lien avec les DAS et une visibilité et une insertion dans les réseaux internationaux effective.	<ul style="list-style-type: none"> Actions de type réseau, notamment en lien avec les trois Départements Français d'Amérique (DFA) des espaces Amazonie et Caraïbe Appui aux activités des domaines d'activités stratégiques à travers la mise en place d'un appel à projet venant en appui de la structuration et l'animation des domaines retenus
Manque de masse critique de la recherche et de coordination des structures.	Développement de capacités de recherche locales sur les domaines d'intérêt identifiés et accès renforcé aux réseaux nationaux et européens positionnés sur ces domaines. L'attractivité du territoire pour l'implantation de chercheurs permanents est améliorée. Les équipes de recherche sont mieux insérées dans les réseaux régionaux, nationaux, européens et mondiaux de la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la gouvernance de la SRI-SI et mise en œuvre du RDI et des actions transversales correspondantes
Inadéquation de l'offre de formation en réponses aux besoins des entreprises.	Une meilleure adaptation de l'offre de formations aux besoins des entreprises, notamment à travers une meilleure connaissance de l'offre, des besoins, des « métiers ».	<ul style="list-style-type: none"> Prioriser les formations tout au long de la vie sur les DAS Mise en relation entre les entreprises, les organismes de recherche et le milieu de la formation / éducation, afin de faire naître des vocations à l'innovation et de former pour les besoins économiques

Tableau de synthèse : principales attentes de la mise en œuvre de la SRI-SI en Guyane

1. Éléments de diagnostic sur l'écosystème de l'innovation en Guyane

Introduction

Comme les autres régions ultrapériphériques françaises (RUP), la Guyane fait face à des handicaps permanents et combinés rappelés par l'**Article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne**¹⁵ : éloignement de l'Europe, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.¹⁶

L'éloignement de l'Europe et de son marché commun implique également un accès plus difficile aux marchés européens pour les produits et services, des difficultés d'approvisionnement en intrants, biens de consommation, matériaux, sources d'énergie, etc. La taille critique des marchés locaux pèse sur la rentabilité des investissements productifs et freine le développement de l'industrie, en raison notamment du manque d'économies d'échelles qui renchérit les coûts unitaires de production.

Ces caractéristiques engendrent pour la Guyane la constitution d'un marché captif dans lequel les entreprises ne sont pas incitées à réaliser les innovations ou l'amélioration de la compétitivité de leurs produits (prix ou qualité). L'innovation est ainsi une démarche à susciter.

La Guyane se caractérise aussi par de fortes spécificités qui la distinguent des régions hexagonales en termes d'enjeux à porter dans le cadre de la programmation 2014-2020, notamment en infrastructures et services de base. Cela est d'autant plus vrai que la Guyane se singularise des régions hexagonales et ultrapériphériques au regard de la démographie et de l'emploi.

La Guyane est un territoire principalement caractérisé par une **forte croissance démographique** et un **important déséquilibre territorial**, avec une bande littorale concentrant l'essentiel de la population (environ 240 000 habitants recensés au 1er janvier 2012¹⁷) et des infrastructures. La région est particulièrement affectée par les problématiques, de migrations (Suriname, Guyana, Haïti, Brésil) et de maîtrise de la fécondité.¹⁸

Cette situation pèse évidemment sur la demande sociale en investissements publics (équipements et services), sur l'accès à la formation des jeunes et leur accès à l'emploi. Le taux de chômage y est deux fois plus élevé que dans l'Hexagone (22 % en Guyane en 2012), en particulier le chômage des jeunes (41 %). Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 45 %, contre 64 % en moyenne nationale (le plus bas de l'UE), signifiant que le marché du travail guyanais se trouve dans un état de déficit structurel d'emplois. En dépit de sa dynamique économique, la création nette d'emplois ne suffit pas à fournir des débouchés aux nouveaux entrants sur le marché du travail, en raison notamment de la spécificité démographique, de l'absence de formation pour la moitié des jeunes et de l'exiguïté du marché local du travail.

Pour autant, les nombreux atouts dont disposent la Guyane permettent d'envisager une croissance économique plus durable et inclusive davantage fondée sur la connaissance et la compétitivité des entreprises, en particulier pour la jeunesse et en s'appuyant sur sa diversité ethnique et culturelle.

¹⁵ Cf. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0047:0200:fr:PDF>

¹⁶ Cf. Rapport final « Diagnostic stratégique national des régions ultrapériphériques de l'accord de partenariat relatif aux programmes européens 2014-2020 », réalisé pour le ministère des Outre-mer, Technopolis – en partenariat avec Amnyos et Oréade-Brèche.

¹⁷ Source INSEE (données provisoires).

¹⁸ Cf. Préfecture de la Région de Guyane, Réalisation du diagnostic territorial stratégique de la Guyane préalable à l'élaboration des programmes européens 2014-2020 (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) - TOME 2 – Les dynamiques sociodémographiques en Guyane, Novembre 2012.

La Guyane dispose en effet d'une situation exceptionnelle en Amérique du Sud, tête de pont de l'UE sur le continent, et de richesses naturelles importantes sur le territoire. Il s'agit également d'un territoire remarquable de la biodiversité au sein de l'Union européenne.

Elle dispose en outre de gisements d'énergie renouvelable notamment grâce à son réseau hydrique et la forte présence de forêt générant potentiellement du combustible biomasse. Cette richesse présente un fort potentiel de valorisation économique, dont l'exploration et l'exploitation a d'ores et déjà démarré (barrage, hydraulique au fil de l'eau, biomasse, solaire), et qui sera/pourrait être une source à terme de diversification de l'activité économique, à condition d'en assurer une gestion équilibrée pour ne pas menacer la biodiversité.

La Guyane s'appuie également sur l'existence d'un réel potentiel de recherche et développement grâce à la présence de nombreux instituts de recherche, sur la présence d'avantages comparatifs pour l'innovation par rapport à son environnement régional (ancrage européen facilitant la mise en réseau avec des organismes de recherche nationaux par exemple, base de la formation, présence du port spatial de l'Europe catalysant des vocations...) et sur l'existence d'expertises et de savoir-faire dans un grand nombre de secteurs (énergie, activités de transport et logistiques, biodiversité, industrie agro-alimentaire, télédétection, caractérisation des essences de bois, services environnementaux, etc.).

Le développement de ces filières exige à la fois des investissements productifs et commerciaux et des investissements en infrastructures et en compétences. Le dynamisme de populations jeunes et de mieux en mieux formées, et l'amélioration notable de la qualité du système éducatif global sont également des facteurs importants permettant à la Guyane de contribuer à la stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive.

L'économie locale s'appuie essentiellement sur :

- les **filières "traditionnelles de production"** : activités extractives, exploitation du bois, agriculture, pêche¹⁹ pour l'essentiel. C'est dans ces filières que peut se développer l'innovation technologique ;
- le **secteur tertiaire : secteur commercial et services**. Dans le cas de ce domaine qui revêt une grande importance en Guyane en termes d'emplois, l'innovation technologique est très peu présente ; cela renvoie à des problèmes de définition, la difficulté de rendre compte de la réalité de l'innovation organisationnelle et de marketing, et de déployer le concept d'innovation sociale.

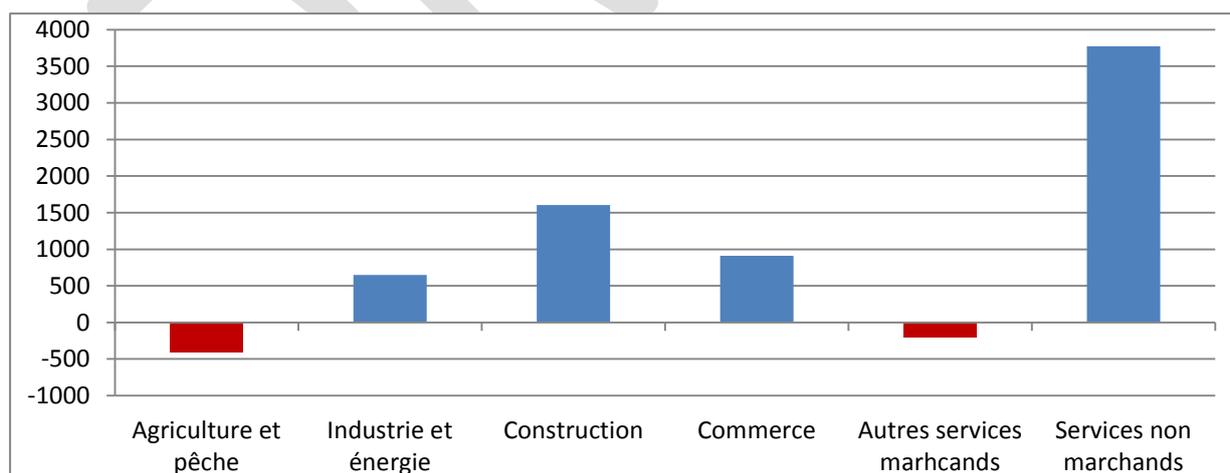


Figure 2 : Nombres d'emplois nets créés entre 2000 et 2008 par secteur économique - source INSEE - TER

¹⁹ Cf. le rapport de mission de revue sectorielle de la pêche et de l'aquaculture en Guyane réalisé par l'Agence Française de Développement en 2011 : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PAYS/GUYANE_2/Rapport%20AFD%20mission%20p%C3%AAche%20Guyane%20VF%20_externe_site%20internet.pdf

Concernant l'écosystème de l'innovation, la Guyane doit faire face à des problématiques spécifiques qui concernent l'ensemble des acteurs de la triple hélice : recherche-enseignement supérieur – entreprises – acteurs institutionnels/pouvoirs publics :

- **l'absence quasi générale de masse critique**²⁰ dans l'écosystème de l'innovation réunissant les acteurs de la triple hélice, même si des éléments d'excellence en Guyane sont actuellement en train de se dessiner dans plusieurs domaines, en particulier dans celui de la recherche ; il existe un faible nombre d'entreprises innovantes (ce nombre est estimé à 130 environ si l'on se réfère aux bénéficiaires entreprises du PO FEDER 2007-2013 sur près de 10 500 entreprises d'après l'INSEE, mais leur nombre et les domaines d'activité mal connus) ou collaborant avec les organismes de recherche en raison notamment de leurs difficultés d'accès aux résultats de la recherche ;
- **L'absence de très grandes entreprises** ayant une capacité de recherche dans les domaines où la Guyane dispose d'un avantage particulier (agro-alimentaire, pharmacopée, énergie, etc.)
- les difficultés rencontrées pour développer des partenariats entre entreprises et organismes de recherche, tant au niveau local qu'en-dehors de la région ;
- **l'existence d'un fort déséquilibre entre l'écosystème de recherche et d'enseignement supérieur** (qui disposant d'une faible masse critique et est en cours de structuration), **et le tissu économique local** (qui est certes dynamique, mais se trouve dans une situation précaire et lacunaire dans bien des domaines, notamment du fait de la forte proportion de TPE et petites PME à la main d'œuvre peu formée).

Ces éléments constituent des **freins majeurs à la mise en œuvre d'un continuum entre les acteurs** de la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises.

On note également que le territoire ne s'est pas complètement approprié l'ensemble des outils de financement et d'appui/de conseil à disposition et qu'il n'a pas mis en place ceux nécessaires à l'accompagnement de porteurs de projet, en complément des outils déjà existants.

Au-delà de ces contraintes et de son potentiel, il convient d'assurer **un soutien accru aux efforts déjà engagés dans la voie d'une modernisation et d'une diversification de l'économie** en s'appuyant notamment sur la valorisation de ses atouts, le développement et l'exploitation des connaissances et des compétences et des qualifications, l'innovation et la compétitivité des entreprises, dans la perspective d'une meilleure intégration dans le marché communautaire, mais également dans leur environnement régional de proximité.

Cela suggère également d'apporter **un appui ciblé, en fonction des spécificités propres de la Guyane, aux infrastructures de base qui conditionnent le développement et la compétitivité** des territoires (en matière d'éducation, d'accessibilité physique ou numérique notamment).

Par ailleurs, il convient de noter que la contribution de la Guyane à la stratégie européenne de croissance intelligente, durable et inclusive sera en grande partie facilitée par **une meilleure prise en compte de ses spécificités à l'échelle européenne et nationale**, parmi lesquelles :

- la prise en compte de la Guyane dans le mécanisme européen d'interconnexion au niveau des réseaux très haut débit, du transport et de l'énergie ; et dans le cadre du plan national Très Haut Débit ;
- la prise en compte de l'enjeu lié à l'éloignement dans le cadre du programme ERASMUS, pour permettre la prise en charge des frais de déplacements des étudiants ultra-marins au départ de Guyane ;
- l'extension du dispositif de compensation des surcoûts liés à l'éloignement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, sur le modèle du POSEI agricole ;

²⁰ Peut-être définie comme la taille suffisante pour mener une action, disposer d'un avantage, réaliser une innovation.

- l'assouplissement du régime des aides à finalité régionale et des aides à la Recherche-Développement-Innovation pour tenir compte des particularités des entreprises de la Guyane (notamment en lien avec le déploiement de la BPI en Guyane) ;
- l'accès facilité aux programmes Horizon 2020 et COSME pour les acteurs de la recherche et de l'innovation ;
- la meilleure articulation entre les volets internes et externes de l'Union européenne pour favoriser leur insertion régionale, et l'articulation optimisée des instruments du FEDER et du FED dans le cadre de la programmation de la coopération territoriale européenne ;
- l'adaptation quantitative de certains objectifs de la stratégie Europe 2020 à la spécificité des régions ultrapériphériques, en particulier ceux liés à la réduction de l'émission de CO2 : les RUP sont en effet encore largement dépendantes des énergies fossiles. Pour ce faire, la Guyane favorisera le développement des EnR afin de réduire les émissions de CO2 **par habitant** (les émissions seront toutefois susceptibles d'augmenter au global vu la croissance démographique)

DRAFT

1.1.Principaux acteurs et résultats pour la période 2007-2013

Les sections qui suivent dressent un état des lieux sur trois thèmes au cœur de la SRI-SI :

- l'organisation et le financement de la recherche ;
- l'enseignement supérieur et les relations entreprises-éducation/recherche ;
- le tissu économique, le financement des activités innovantes et la création d'entreprises.

Face aux constats réalisés, la section 2.1 présente plusieurs tableaux de synthèse présentant des pistes de travail stratégiques et des outils à mettre en œuvre

1.1.1. Organisation et financement de la recherche

La plupart des établissements de recherche nationaux sont représentés en Guyane²¹. Ces établissements sont les suivants :

- le Centre national de la recherche scientifique²² (CNRS) ;
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement²³ (CIRAD) ;
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)²⁴ ;
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer²⁵ (IFREMER) ;
- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières²⁶ (BRGM) ;
- le Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre (CETIOM)²⁷ ;
- l'Institut Pasteur de la Guyane²⁸ ;
- l'Institut national de la Recherche Agronomique (INRA)²⁹ ;
- l'INSERM par le biais du site guyanais du Centre d'Investigation Clinique – Epidémiologie Clinique
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHM)³⁰ ;
- CIC-EC Antilles Guyane - « Maladies infectieuses, génétiques et émergentes en zone tropicale » (Centre hospitalier de Cayenne) ; AgroParisTech³¹ (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement).

On peut également noter la présence d'un bureau d'études et de recherches privé HYDRECO (Laboratoire Environnement du Barrage de Petit-Saut)³².

²¹ Cf. <http://www.annuaire-recherche-guyane.fr/>

²² Cf. <http://www.guyane.cnrs.fr/>

²³ Cf. <http://antilles-guyane.cirad.fr/>

²⁴ Cf. <http://www.guyane.ird.fr/>

²⁵ Cf. <http://www.ifremer.fr/guyane>

²⁶ Cf. <http://www.brgm.fr/content/guyane>

²⁷ Cf. <http://www.cetiom.fr/le-cetiom/nos-actions/les-actions-en-cours/axe-1/impact-sur-l'environnement/programme-de-developpement-des-cultures-annuelles-en-guyane/>

²⁸ Cf. <http://www.pasteur-cayenne.fr/spip/spip.php?article31>

²⁹ Cf. www.antilles.inra.fr/

³⁰ Cf. <http://www.annuaire-recherche-guyane.fr/equipe/mnhn-guyane/>

³¹ Cf. <http://www.agroparistech.fr/Centre-de-Kourou,736.html>

³² Ce laboratoire mène en lien avec des équipes de métropole (laboratoire d'aérodologie de Toulouse, laboratoire Evolution et Diversité Biologique, Université Paul Sabatier, INRA Rennes) des travaux de recherche sur la spécificité physico-chimie des eaux douces de Guyane. Il propose aussi une plateforme logistique pour ces études (cf. www.annuaire-recherche-guyane.fr/).

Il existe aussi déjà **plusieurs équipements ou réseaux de compétence structurants de dimension régionale, nationale, voire internationale auxquels la Guyane participe** :

- dans le domaine de la biodiversité :
 - le réseau régional GUYAFOR (CIRAD, CNRS, ONF) : réseau de dispositifs forestiers permanents de suivi des écosystèmes forestiers ;
 - le réseau national ANAEE-Services (Analyse et Expérimentation sur les Ecosystèmes) : réseau des principales plateformes françaises de recherche sur les écosystèmes. La station scientifique des Nouragues du CNRS en fait partie ;
 - le réseau international de collections et de spécialistes systématiseurs depuis 1971 dont l'Herbier de Guyane (IRD) fait partie : conservation d'échantillons botaniques et mise à disposition (base de données Aublet2) ;
 - le réseau international Fluxnet dont le dispositif de recherche Guyaflux (UMR Ecofog) fait partie : dispositif de mesure en temps réel des échanges gazeux entre la forêt tropicale et l'atmosphère ;
- dans le domaine des sciences sociales :
 - le LabEx DRIIHM (Dispositif de Recherche Interdisciplinaire pour les Interactions Hommes-Milieu), dont l'Observatoire Homme/Milieu Oyapock (OHM) du CNRS est membre. Ce programme s'attache à observer les territoires et des mutations socio-environnementales ;
- dans le domaine de la santé :
 - un programme de renforcement de la recherche transdisciplinaire sur les maladies infectieuses et émergentes en Guyane s'appuyant sur un Consortium regroupant l'Institut Pasteur, le PUG, l'Inserm et le CNRS : STRonGer (<http://www.pasteur-cayenne.fr/stronger/>). Ce programme s'appuie sur un plateau technique de haute technologie et sur une masse critique renforcée de jeunes chercheurs dans le domaine biomédical ; ce programme est financé par le 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement.

Certains domaines sont en cours de structuration :

- **sur les écosystèmes littoraux et côtiers** : il s'agit de la mise en place d'une Pépinière Interdisciplinaire de Guyane (CNRS) sur le Littoral (avec appels à projets annuels), avec un Groupement De Recherche – GDR du CNRS en cours de validation, et bénéficiant de financement du fonds Shell d'équipements scientifiques mutualisés ;
- **l'accès à l'imagerie satellite** : l'UMR (unité mixte de recherche) Espace-Dev (IRD, UAG) est partenaire d'un Equipement d'Excellence depuis 2012 et pour 5 ans (EquipEx Geosud). Il s'agit d'une infrastructure nationale d'imagerie satellitaire pour la recherche sur l'environnement et les territoires et ses applications à la gestion et aux politiques publiques. Il assurera pendant 5 années la couverture satellitaire annuelle du territoire national, régions ultramarines comprises, ainsi que sa mise à disposition auprès des acteurs publics à titre gracieux. La station de réception d'images satellite SEAS n'est pour l'instant pas partenaire de ce réseau

Les représentations en Guyane sont néanmoins faiblement dotées en personnels de recherche. Lorsque des financements en matériels ont été obtenus dans le cadre de projets et avec un souci de mutualisation, la question du financement de l'entretien et de la logistique se pose souvent.

On notera que les contrats quadriennaux des universités de l'Outre-mer et les évaluations de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur mettent en lumière des difficultés communes aux universités et à la recherche dans les RUP :

- en termes de masse critique de la recherche hormis dans certaines thématiques liées à la présence des grands établissements de recherche (CIRAD, INRA, IRD, IFREMER, INSERM...) ;
- en matière d'attractivité des chercheurs et étudiants ;
- et en termes de rayonnement régional.

On notera également que quelques Unités Mixtes de Recherche (UMR) structurées, dont certaines associent l'Université des Antilles et de la Guyane (PUG), interviennent principalement en Guyane sur des thématiques fortement liées au territoire Guyanais : environnement et connaissance des

écosystèmes (en particulier l'UMR Ecofog³³, qui rassemble une grande partie des équipes de recherche en écologie forestière du territoire), ou télédétection (UMR espace-Dev³⁴) – cf. Figure 1.

Il faut enfin noter l'importance d'un flux régulier de Contrat à Durée Déterminée (CDD) et doctorants, qui peuvent représenter de 50 % des effectifs permanents, et la contribution du service civique Outre-mer : VSC/VIE (ex Volontaires pour la coopération et l'aide technique - VCAT)³⁵. Cette caractéristique implique une limitation du développement de la connaissance scientifique et de sa capitalisation sur le territoire.

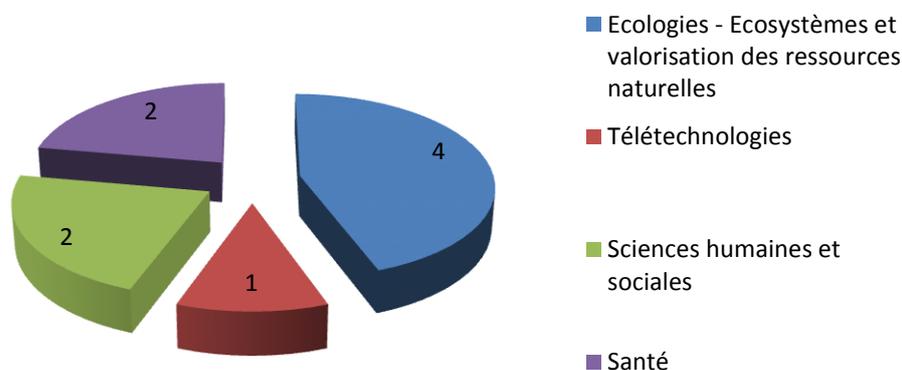


Figure 3 : Répartitions des UMR présentes en Guyane par thématique de recherche (source : annuaire de la recherche en Amazonie - 2012)

Plusieurs éléments rendent compte de l'**émergence d'une excellence en matière de recherche et de connaissance sur les écosystèmes amazoniens** et de l'attention accrue portée depuis quelques années sur la recherche en Guyane par la communauté de recherche nationale et internationale. Ces éléments sont les suivants :

- un **laboratoire** qui vise l'excellence depuis quelques années : le laboratoire a été retenu au niveau national dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il s'agit du LABEX CEBA³⁶ qui fédère un réseau d'équipes de recherche française internationalement reconnues étudiant la biodiversité amazonienne. Cette structuration se prolongera par la mise en place d'une valorisation avec des cibles (transfert de technologie, brevets valorisables, start-up...) et des outils de suivi ;

³³ Cf. <http://www.ecofog.gf/?lang=fr>

³⁴ Cf. <http://www.espace.ird.fr/>

³⁵ Cf. MESR 2012, STRATOM : stratégie territoriale pour les Outre-mer. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Stratom/51/5/L2_STRATOM_version_finale2_mcgs_201515.pdf

³⁶ Le domaine couvert par ce projet est potentiellement économiquement important pour la Guyane : tourisme vert, éco-construction, impact industriel sur les écosystèmes, planification du développement économique. Diverses applications ont d'ores et déjà vues le jour comme l'utilisation de certains bois de Guyane pour leurs propriétés antiseptiques ou anticorrosives ou pour diminuer l'importation de bois de métropole utilisé par exemple pour le fumage du poisson ou pour les poteaux téléphoniques. Le projet prévoit en outre un volet spécifique dédié à la recherche des applications pour les entreprises comme la rationalisation des essais de médicaments potentiels ou des recherches sur les aspects juridiques de la protection de l'environnement. A ce titre, il est prévu le recrutement d'un permanent, chargé du transfert et de la valorisation des résultats au profit du territoire guyanais. Néanmoins les orientations actuellement retenues de CEBA ne permettent pas d'apprécier concrètement les applicatifs potentiels.

- il existe également **trois projets d'Equipex** auxquels la Guyane participe :
 - un réseau d'observatoires de l'environnement – biodiversité (CNRS) dont la station des de recherche des Nouragues est un élément moteur ;
 - un réseau d'observatoires des territoires et des mutations socio-environnementales (CNRS) avec l'Observatoire Homme/Milieu Oyapock (OHM) ;
 - un réseau des stations de télédétection (IRD) intitulé Geosud³⁷,
- le **nombre de chercheurs titulaires d'une Habilitation à diriger des Recherches (HDR)** a significativement progressé au cours des dernières années (en 2008, un seul chercheur résident sur le territoire était titulaire contre 15 à l'heure actuelle³⁸).

La recherche en Guyane est actuellement en cours de structuration et les partenariats entre le public et privé au niveau local devraient être renforcés par la mobilisation du Programme d'Investissement d'Avenir :

- l'ensemble des acteurs de la Recherche est fédéré autour de groupement **IRISTA** (Initiative pour une Recherche Interdisciplinaire sur les Systèmes et Territoires Amazoniens). Cette **démarche engagée de mise en réseau des acteurs de la recherche** permet de mettre en œuvre des actions conjointes et/ou des stratégies communes pour le territoire. L'IRISTA a piloté la proposition de stratégie de recherche commune pour la mer en Guyane. Le faible nombre de chercheurs présents sur le territoire pousse également à une forte transversalité des actions et à la mise en œuvre de démarches de mutualisation dont le nombre s'est accru au cours des dernières années. Le GIS IRISTA n'ayant pas de personnalité juridique propre, ne peut pas être partie prenante d'un conseil d'administration ou comité opérationnel mais il peut siéger dans des conseils consultatifs ;
- par ailleurs le **partenariat imposé par la mobilisation du PIA** devrait favoriser de manière significative la mise en réseau des partenaires publics et privés au niveau local.

Plusieurs freins pour nouer des relations partenariales nationales et européennes et s'intégrer dans l'espace européen de la recherche constituent cependant un élément bloquant pour bien des projets. Cela conduit à une forte mobilisation des fonds structurels par les activités de recherche fondamentale au détriment des activités venant en réponse aux besoins de connaissance utiles au développement du territoire (entreprises, pouvoirs publics).

³⁷ Cf. <http://geosud.teledetection.fr/>

³⁸ Source : DRRT-Guyane

Les acteurs de la recherche présents en Guyane font visiblement peu appel aux financements nationaux (Agence Nationale pour la Recherche - ANR en particulier) ou communautaires (7e Programme Cadre de Recherche et Développement - PCRD). Cela conduit à une forte utilisation du FEDER pour ce type de recherche - cf. Figure 2, posant la question de la pérennité de cet effort de recherche.

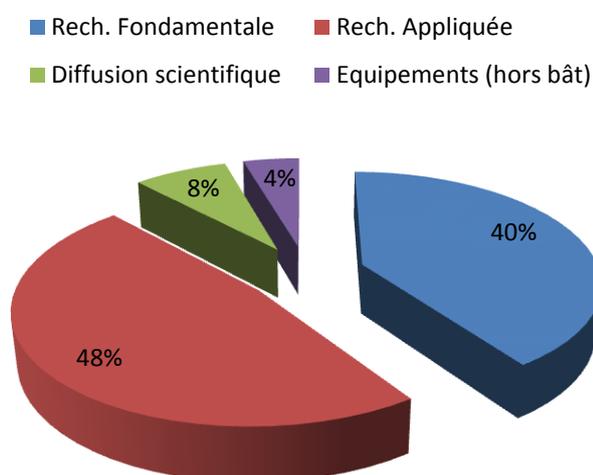


Figure 4 : Répartition des fonds FEDER alloués sur la mesure 1.1 du PO 2007-2013 en fonction du type de projet soutenu (répartition au 25/02/2013 - source : PRESAGE)

A l'heure actuelle 7 projets ANR sont en cours en Guyane sur des domaines variés (mer, biodiversité, pile à combustion, langues). D'autres projets sont financés à travers d'autres sources de financements, notamment le programme STRonGer (7e Programme Cadre de Recherche et Développement - PCRD), Guyamapa (PO Amazonie), et 25 projet FEDER. Des financements des agences nationales (santé, biodiversité) et Fondation pour la recherche sur la biodiversité drainent six projets ; certains Ministères (Santé, Agriculture, Outre-Mer, Environnement et Développement Durable), 5 autres. Enfin 25 autres projets ont été financés dans des appels à projet type AIRD, OHM-CNRS, du LabEx CEBA.

Les principaux éléments permettant d'expliquer les **difficultés d'accès aux financements ANR ou PCRD** sont les suivants :

- l'isolement et l'éloignement de la Guyane du reste de l'Europe ;
- les difficultés rencontrées par les acteurs de la recherche locaux pour établir des partenariats, alors que ces partenariats sont souvent indispensables pour pouvoir mobiliser les fonds nationaux ou le PCRD³⁹ ;
- la difficulté d'accès à des équipements de recherche (y compris de taille modeste). Cet accès est souvent complexe (il nécessite généralement l'envoi d'échantillons ou de données pour traitement hors du territoire) ; le caractère ponctuel et ne s'inscrivant dans une démarche stratégique explicite de la mobilisation des fonds structurels : même si quelques projets sont financés par l'ANR, les programmes Life+ ou 7e PCRD, il s'agit d'expériences ponctuelles et ne faisant pas l'objet d'une réelle stratégie globale et de long terme. Dans la mesure où les fonds structurels, et particulièrement le FEDER, ont une finalité de développement régional, ce schéma

³⁹ Comme les autres RUP, la Guyane a souffert d'un manque de considération des thématiques ultramarines dans le cadre de l'élaboration des priorités du 7e PCRD et du programme Compétitivité et Innovation de la DG Entreprise, malgré la présence de certains dispositifs (par exemple le programme REGPOT).

est problématique et l'articulation avec les autres outils de financement dédiés à la recherche fondamentale peut être considérée comme faiblement efficace ;

- le manque de capacité à s'inscrire dans la compétition nationale et internationale et la recherche de l'excellence : on observe en effet un centrage trop étroit sur les sources de financement guyanaises qui ne tire pas le territoire vers l'excellence scientifique, alors que les outils nationaux et communautaires, par les compétitions mises en œuvre, l'obligation de réponse en réseaux internationaux et les effets de levier possibles permettent de prétendre à cet objectif. Cette articulation est d'ailleurs prévue dans les conseils émanant de la Commission européenne, tant dans le « Position Paper » que dans les orientations proposées pour le futur programme « Horizon 2020 »⁴⁰ ;
- un soutien « au fil de l'eau » apporté à la recherche et à l'innovation dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 plutôt qu'en référence à la Stratégie Régionale d'innovation 2007-2013 : la logique de financement s'est plutôt inscrite dans un format de guichet ouvert, rendant peu claire l'adoption d'une stratégie dans ce domaine, et sans réelle prise en compte des préconisations de la SRI 2007-2013 ; l'adoption d'orientations stratégiques très larges dans le cadre du PO a également constitué un frein important à la définition de critères de choix des projets et à la priorisation des projets.

De manière plus générale, l'attractivité du territoire pour les chercheurs demeure essentiellement centrée autour du besoin d'effectuer des opérations de terrain dans le cadre de projets ou de stratégies de recherche, plus que par un cadre attractif et positif pour la carrière et/ou la dynamique de recherche présente localement.

On notera enfin que la recherche s'inscrit souvent dans les problématiques du territoire quand elle travaille sur la biodiversité ou la santé, même si les retombées directes sont difficiles à estimer. Elle s'inscrit aussi dans des problématiques beaucoup plus larges. Par exemple, la mission spatiale BIOMASS, conçue pour mesurer de façon répétitive la biomasse forestière à l'échelle mondiale, vient d'être acceptée par l'Agence spatiale européenne (ESA). Elle sera lancée à la fin de la décennie, en tant que 7e Earth Explorer de l'agence. À l'origine de ce projet, le Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO/OMP, CNRS / UPS / IRD / CNES) se prépare, aux côtés de nombreux autres laboratoires français et étrangers, à suivre les stocks et flux de carbone à l'échelle planétaire. Il est à noter que ce travail a été initié dans le cadre d'un projet TROPISAR conduit partiellement en Guyane sur les parcelles forestières de Paracou et des Nouragues⁴¹.

Les principaux atouts et faiblesses du domaine sont résumés dans le tableau ci-après :

⁴⁰ Cf. annexe III.

⁴¹ Cf. http://www.insu.cnrs.fr/node/4432?utm_source=DNI&utm_medium=Newsletters.



Figure 5 : Tableau de synthèse pour le monde de la Recherche

1.1.2. Enseignement supérieur et relations entreprises-éducation/recherche

L'enseignement supérieur en Guyane est essentiellement représenté par la composante guyanaise (PUG) de l'**Université Antilles-Guyane (UAG)**⁴². La forte croissance démographique du territoire (augmentation de 37 % de la population en dix ans, source INSEE) implique avant tout, de la part de cette dernière, une concentration sur la formation des bacheliers sortants pour le territoire et sur la mise en place des infrastructures lui permettant de réaliser ses missions d'enseignement.

La structuration du pôle guyanais de l'UAG (IESG : Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane), intégrant l'Institut Universitaire Technologique (IUT) constitue un atout pour la Guyane. La mise en œuvre concrète de ce pôle, matérialisée par la création d'un campus physique, est l'une des actions phares de la programmation 2007-2013 des fonds européens (Grand Projet). Désormais, le campus

⁴² Cf. <http://formation.univ-ag.fr/pole/31> pour une présentation détaillée du pôle guyanais de l'Université des Antilles et de la Guyane. On notera que les évolutions récentes intervenues à la rentrée universitaire de 2013 et la nomination d'une administratrice provisoire le 8 novembre 2013 devraient conduire à la parution de nouveaux textes réglementaires et législatifs associés portant notamment sur les relations Enseignement supérieur, les relations entreprises-éducation/recherche, une université de plein exercice.

universitaire de Troubiran et l'ensemble des composantes de l'IESG sont en capacité d'accueillir plus de 2 000 étudiants⁴³.

Inversement, la prégnance des besoins en matière d'enseignement (coûteuses en termes de temps et de financement) est perçue comme un frein au développement des activités de recherche des équipes du PUG. Ce constat a été établi au niveau national à l'occasion des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais avec une acuité bien plus grande en Guyane, comme l'ont montré les conclusions des assises locales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁴⁴.

Suite à une forte volonté guyanaise qui s'est manifestée fin 2013, la partie guyanaise de l'UAG va laisser sa place à l'Université de la Guyane, université de plein exercice au plus tard pour la rentrée 2016. Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé à promouvoir les emplois d'enseignants-chercheurs.

Les liens Enseignement supérieur-recherche

L'intégration des chercheurs issus de l'Université n'est encore pas complète mais certaines Unités Mixtes de Recherche (UMR) travaillent en transversalité avec les autres acteurs du domaine de la recherche. Au moins un laboratoire présent sur le site du pôle universitaire accueille des chercheurs issus d'organismes de recherche (équipe « Matériaux et molécules » de l'UMR Ecofog) et à l'inverse certains organismes de recherche accueillent des chercheurs du PUG. La création d'un bâtiment spécifique à la recherche sur le site du pôle est également prévue même si sa mise en œuvre a été retardée et ne pourra être effective que lors de la prochaine programmation des fonds européens.

La montée en puissance progressive des formations locales de niveau Master, en lien avec des laboratoires de recherche, a permis l'amorçage d'une dynamique d'intégration de doctorants issus du PUG dans les laboratoires guyanais, chose relativement rare avant 2008-2010. Cette dynamique a été soutenue par les partenaires locaux et le Fonds Social Européen à travers un système de cofinancement des bourses doctorales, offrant un bel exemple de complémentarité entre les différents fonds structurels. Néanmoins, cette dynamique sera un réel succès dès lors que les doctorants réussiront à s'insérer dans les meilleurs laboratoires. D'autre part, les récentes annonces nationales de diminution drastique du nombre de Masters dans un futur proche invitent à se questionner sur le développement d'une stratégie locale qui réussisse l'articulation entre les besoins légitimes d'une formation de qualité pour le plus grand nombre (niveau licence) et le développement de masters de haut niveau, contribuant à la qualité de la recherche et au rayonnement pour l'Université.

A contrario, les outils dédiés à la mobilité des étudiants et des chercheurs (ERASMUS et Actions Marie Curie) n'ont pas été utilisés localement. Pourtant, ils constituent un levier utile assurant le rayonnement d'une université. De même et bien qu'une volonté existe de création de formations transfrontalières (particulièrement avec le Brésil) et que quelques projets soient en cours de lancement, aucun outil n'existe réellement à ce jour dans cette perspective.

Les liens Enseignement supérieur-entreprise

La trop faible implication des universités dans le domaine socio-économique est observée à l'échelle nationale. Face à ces difficultés, des efforts importants pour renforcer l'insertion des jeunes diplômés dans le tissu économique guyanais ont été réalisés ces dernières années. Il s'agit en particulier de la création d'une plate-forme numérique⁴⁵ propre au PUG permettant de croiser les profils des étudiants avec les fiches de postes ouverts déposés par des entreprises. Le système Antilles-Guyane est complété localement (tout en étant ouvert à d'autres étudiants que ceux issus de la seule UAG)

⁴³ Le rapprochement du PUG et du Campus agronomique de Kourou, pourrait à terme entraîner un déménagement de l'IUT sur le Campus agronomique qui deviendrait Campus universitaire.

⁴⁴ Document disponible en ligne : <http://www.assises-esr.fr/la-concertation/les-assises-territoriales/guadeloupe-guyane-martinique#esr>

⁴⁵ Site : <http://pari.univ-ag.fr/>

grâce à des actions mises en place par IRIG-DEFIS⁴⁶. Néanmoins, au-delà de l'insertion des jeunes formés au quotidien qui commence à porter ses fruits⁴⁷, une problématique de fond (non spécifique au territoire) demeure posée : l'adéquation de l'offre de formation en regard des besoins du territoire. De manière plus spécifique, le fonctionnement multi-site de l'UAG prévoyait que chaque campus soit spécialisé dans un domaine particulier. La Guyane devait à l'origine, en lien avec la présence du secteur spatial, concentrer les capacités d'enseignement en termes de technologies, ce qui a été partiellement réalisé avec la mise en place de l'IUT à Kourou. Mais la technologie ne représente qu'une part minimale de l'offre de formation, et certaines filières peinent encore à trouver des débouchés pour leurs étudiants et ce, même si certaines formations sont très sollicitées et montrent de bons taux d'insertion⁴⁸. L'un des objectifs de la future université de Guyane sera de proposer des formations initiales permettant de renforcer ce lien avec les entreprises.

Un manque de relations au quotidien avec les entreprises locales est observé par la quasi-totalité des acteurs. L'ouverture prochaine d'une **pépinière d'entreprises innovantes** sur le site du pôle universitaire constitue un élément positif, car il elle devrait permettre faciliter les interactions entre les acteurs économiques et le tissu universitaire.

En revanche, aucune cellule de valorisation n'est présente au sein de l'université. De manière générale l'évaluation de l'AERES pour la dernière contractualisation de l'UAG concluait à l'absence quasi totale de politique en matière de valorisation de la recherche⁴⁹. Le dernier contrat quadriennal (échéance 2013) proposait néanmoins des pistes de travail pour améliorer cette situation⁵⁰. D'autre part, l'implantation de Guyane Développement Innovation sur le site du PUG, devrait faciliter le rapprochement entre la recherche et les entreprises, et permettre une meilleure capitalisation des efforts de recherche.

Certains laboratoires ont en revanche su développer au cours des dernières années une réelle stratégie de partenariat en relation avec les entreprises (L3MA par exemple).

De la même manière les outils nationaux pour favoriser l'insertion des doctorants dans le tissu économique ont pu être utilisés, mais seulement de manière ponctuelle et sporadique. Quelques conventions CIFRE ont ainsi été soutenues ces dernières années, encore très peu nombreuses (moins de cinq), elles ont permis la mise en place de cotutelles de thèses entre les équipes locales et des entreprises.

⁴⁶ Site : <http://www.pjdg.org/>

⁴⁷ Cf. enquêtes d'insertion des jeunes diplômés menées par l'observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle de l'UAG : http://www.univ-ag.fr/fr/institution/services_communs/dosip/oiveip/lettre_d_information_dosip_oive_ip.html

⁴⁸ Voir annexe I, carte de formation de l'UAG en fin de document

⁴⁹ Document disponible en ligne

http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CEEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.aeres-evaluation.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F12807%2F180346%2Ffile%2FAERES-S1-UAG.pdf&ei=YagvUYLhNeyA0AGA8YDgBQ&usq=AFQjCNHBgNB4b1McL4miRTR0Y3SVCOdEWw&sig2=rJZ0oEjVEJajkQNoUlrG_w&bvm=bv.43148975,d.dmQ&cad=rja – consulter la page 9

⁵⁰ Document disponible en ligne :

http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CDcQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.univ-ag.fr%2Fmodules%2Fmodule_documents%2Fget-document%2Fdefault%2FPresidence%2520UAG%2FContrats_quadriennaux%2F%2FContrat_quadriennal_2010_2013.pdf&ei=1KgvUd37LLCP0QHfrYHgCg&usq=AFQjCNEqSyZD5vBCqVgjOCORQvvmLfqYRg&sig2=PVHojaXNlamcVFmHZZSwnw&bvm=bv.43148975,d.dmQ

Les principaux atouts et faiblesses du domaine sont résumés dans le tableau ci-après :

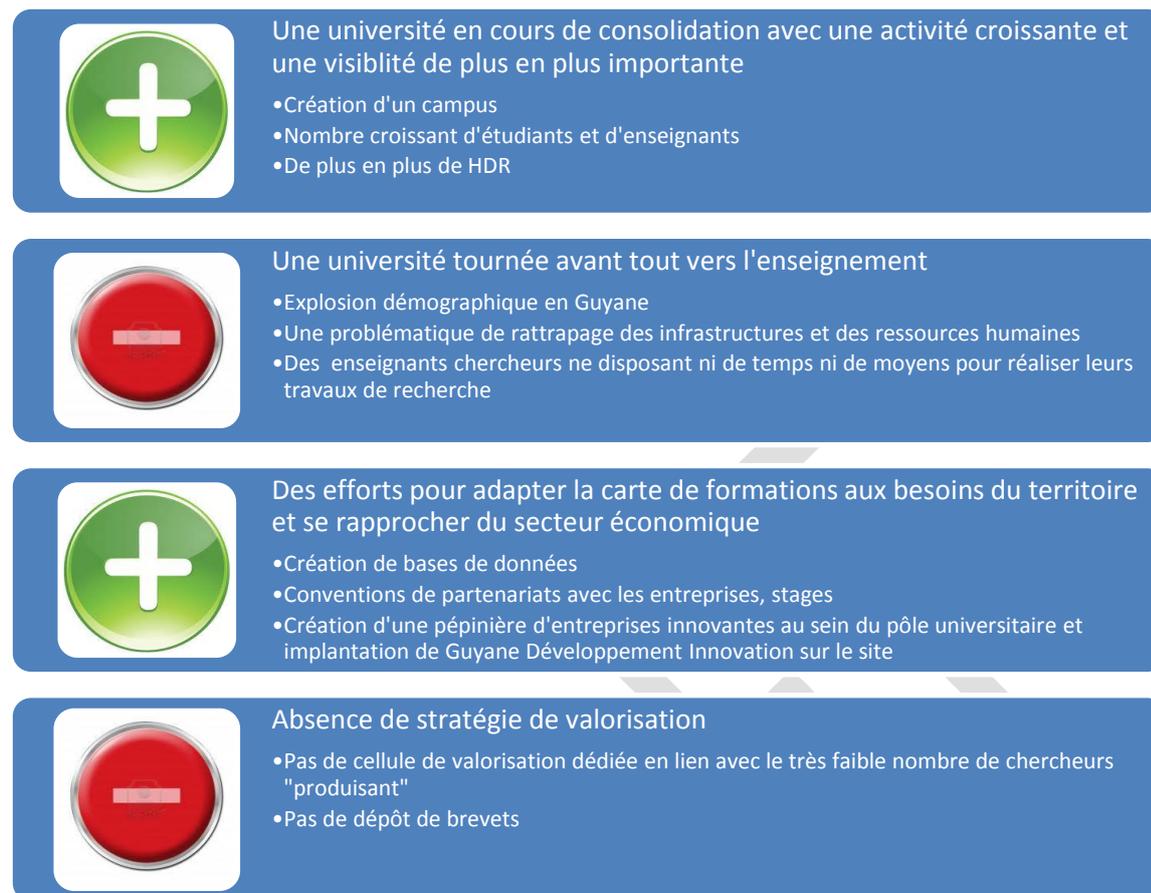


Figure 6 : Tableau de synthèse pour le monde de l'enseignement supérieur

1.1.3. Tissu économique, financement des activités innovantes et création d'entreprises

Les dernières études en date aux Antilles et à la Réunion (qui sont la déclinaison des enquêtes normalisées « Community Innovation Survey ») montrent qu'une entreprise sur deux de ces territoires innove, ce qui les situe dans la moyenne de l'hexagone (53 %).

L'enquête en ligne conduite en 2013 auprès d'une quarantaine d'entreprises bénéficiaires du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013⁵¹ a permis de dégager les éléments d'analyse allant dans le même sens concernant l'innovation :

- **la Guyane est considérée comme un territoire innovant** : la très grande majorité des entreprises ayant participé à l'enquête déclarent avoir introduit une innovation au cours des trois dernières années (seulement 15 % des répondants ont déclaré n'avoir introduit aucune innovation au cours des 3 dernières années) ; une très grande majorité de répondants estiment que l'innovation est une réalité en Guyane ;
- **la plupart des types d'innovation relevant de la définition classique de l'innovation sont représentés sur le territoire** : les types d'innovation concernés sont autant l'innovation de produit, que l'innovation de procédé ou même d'organisation, mais il s'agit assez rarement d'innovation marketing ;
- l'innovation sociale constitue un enjeu important pour la Guyane à l'horizon 2020 pour la quasi-totalité des répondants ;

⁵¹ Cf. Annexe VI.

- l'acquisition de machines, équipement ou logiciels et, dans une moindre mesure, la R&D interne et la mise sur le marché de produits innovants constituent les principales activités d'innovation menées au cours des 3 dernières années.

Toutefois, **l'innovation dans les entreprises des régions ultrapériphériques est rarement à fort contenu technologique**, même si les régions se sont dotées d'outils importants dans le cadre de la recherche et développement (notamment à travers des agences régionales ou des plateformes technologiques), et bien que ces territoires bénéficient de la présence d'équipes de recherche reconnues au niveau international dans certaines disciplines. Si aucune enquête innovation - Community Innovation Survey – n'a été conduite à ce jour en Guyane pour confirmer ce fait en Guyane, de nombreuses raisons poussent à croire que la situation est identique en Guyane. Un projet d'enquête sera conduit par la Région et devrait permettre de confirmer cette analyse⁵².

Toujours est-il que **la composition du tissu économique guyanais est un élément majeur de compréhension des difficultés rencontrées par le secteur des entreprises pour innover en Guyane** car contrairement à la quasi-totalité des régions françaises, le tissu économique local est essentiellement composé de Très Petites Entreprises (TPE) unipersonnelles (cf. diagramme ci-dessous) :

- **la structuration locale des entreprises**, marquée par une part importante (voire majeure dans certains cas) de micro-entreprises n'ayant pas de salarié ou un salarié et TPE, **rend plus difficile le transfert de connaissance**. La part des cadres occupant des fonctions stratégiques est faible, au regard de la moyenne hexagonale ;
- **le nombre d'entreprises innovantes est mal connu** et celui des entreprises ayant bénéficié des dispositifs publics de soutien à l'innovation (concours Jeune entreprise innovante – JEI, Entreprises issues des incubateurs, etc.) est extrêmement faible (une à deux entreprises par an) ;
- l'innovation procède davantage de **l'adaptation de produits/procédés** existants aux besoins locaux que de la rupture technologique marquée (on parle de « tropicalisation » des travaux de recherche et des processus d'innovation) et de nouvelles formes d'organisation. La faiblesse du tissu industriel et la prédominance du secteur des services en sont une cause, l'absence de réels outils de valorisation de la recherche publique à destination des entreprises en est une autre. Cela suppose d'ailleurs d'adopter une définition large de l'innovation : à la fois au regard des produits, des technologies, des modes d'organisation, de l'action sociale et de la mise en œuvre des politiques publiques. Pour la Guyane, ce potentiel d'innovation est réel, via l'adaptation des produits et process existants dans l'environnement amazonien.
- d'autre part, malgré son **positionnement géographique exceptionnel**, la Guyane souffre d'un **manque important d'ouverture au commerce international** et seuls quelques produits sont exportés régulièrement⁵³. Ce manque d'ouverture peut s'expliquer par trois points majeurs :
 - la concurrence des pays voisins aux coûts de production (en particulier salariaux) moindres et à plus faible niveau d'exigence réglementaire (certification, contrôle qualité, normes, etc.) ;
 - le fait que les entreprises guyanaises soient dimensionnées pour un marché captif relativement étroit : le passage à une démarche d'internationalisation est ainsi souvent vécu comme un fossé trop important à franchir, les coûts d'investissement ne pouvant être rentabilisés ;
 - des freins importants à l'internationalisation des entreprises : barrières non-tarifaires, coûts de transports non-concurrentiels par rapport aux pays voisins.

Le financement des projets d'innovation se heurte à une double contrainte. En amont du processus d'innovation, il s'agit de la capacité des entreprises à mobiliser de la trésorerie pour entrer dans un processus d'innovation qui est par nature risqué (mobilisation de fonds propres et accès au crédit bancaire). En aval du processus d'innovation, il s'agit de la capacité de l'entreprise à amortir les

⁵² Néanmoins, seules les entreprises de plus de 10 salariés entreront dans le périmètre de l'étude, soit seulement 6 % du tissu économique guyanais.

⁵³ Cf. Rapports IEDOM.

coûts d'investissements liés aux projets (diversification du marché régional, démarche export, partage des coûts et démarche de mutualisation interentreprises, etc.). Cela suppose de la part des entreprises de bien positionner leurs produits/services sur le marché via notamment la réalisation d'études de marché ciblées. Les nombreuses initiatives lancées, signes d'un dynamisme et d'une créativité forte en Guyane sont néanmoins freinées par les difficultés à mobiliser les financements particulièrement nécessaires aux étapes d'essai et de lancement des projets (amorçage en particulier). On notera que cette situation n'est pas spécifique à la Guyane et qu'elle est observée dans l'ensemble des autres DROM.

Certes **la Guyane est un territoire particulièrement dynamique** en matière de création d'entreprises⁵⁴ (avec un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne nationale), mais **le taux de survie⁵⁵ est relativement plus faible que la moyenne nationale** et le nombre d'entreprises en dormance semble également important.

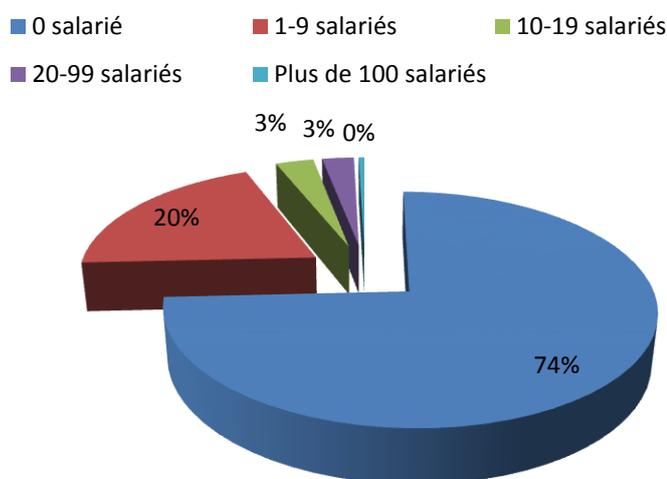


Figure 7 : Répartition des entreprises en Guyane en fonction du nombre de salariés au 31/12/2010 - Source INSEE TER

Ceci pose problème sur plusieurs points :

- la faible taille des entreprises : cela implique une faible disponibilité en termes de compétences, de temps de travail et de moyens financiers à allouer aux démarches de R&D et d'innovation en interne ;
- le très grand nombre d'acteurs économiques présents et leur faible disponibilité : cela rend très complexe le recensement et la formalisation des besoins de R&D des entreprises par secteur ;
- la difficulté à faire face à une faible connaissance des outils et moyens d'accès à l'innovation.

Un autre fait est particulièrement marquant : si de nombreux acteurs et outils d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou utiles pour le développement de nouveaux produits existent au niveau national, la connaissance de ces outils reste très parcellaire auprès des entreprises et l'utilisation de certains outils clés n'est que très ponctuelle ou nulle en Guyane (par exemple les Prestations Technologiques Réseaux ou dispositifs similaires). Cela est lié à plusieurs raisons :

- la méconnaissance des outils d'accompagnement et de financement existants ;

⁵⁴ D'après l'INSEE, depuis 2007, la Guyane voit se créer plus de 1000 entreprises par an, soit un taux de création de 13%, supérieur de trois points à la moyenne nationale. L'industrie et la construction sont plus importantes que dans les autres DFA, au détriment des services. Ce dernier secteur est cependant dominant (70%).

⁵⁵ 66% des entreprises créées survivent au-delà de trois ans, contre 68% en moyenne nationale, INSEE.

- la difficulté à établir une définition de l'innovation adaptée au contexte économique local et répondant néanmoins aux exigences des standards européens et internationaux ;
- le **manque de fonds propres et/ou de garanties financières** pour mobiliser les outils destinés à l'innovation et à la R&D ;
- le **manque de culture de l'innovation** (absence de cours sur ce thème dans les formations universitaires, peu de communication sur des projets exemplaires, peu de formation professionnelle adaptée sur ce sujet).

En réponse, les outils d'ingénierie financière en lien avec le soutien à l'innovation sont peu activés alors qu'ils comptent parmi les principaux besoins exprimés dans le cadre de l'enquête en ligne conduite en 2013 : les prêts sur des actions innovantes paraissent jugés trop risqués par les banques (même en cas de financements publics accordés), les entrées en capital dans les entreprises innovantes par les organismes d'ingénierie financière relativement rares. Il est aussi observé un déficit important en matière de ressources humaines intervenant sur des activités importantes en matière de développement : détection, accompagnement, coordination et financement de l'innovation et du transfert de technologie sur le territoire.

Même à un échelon local, cela explique que **les entreprises ont très peu fait appel aux fonds structurels pour financer l'innovation et la R&D** (Programme Opérationnel FEDER 2007-2013). Sur l'axe 1 du PO FEDER 2007-2013, les entreprises n'ont bénéficié directement que de moins de 10 % des crédits européens fléchés sur cette ligne.

L'innovation demeure donc peu prise en compte et ce pour trois raisons majeures :

- les critères d'innovation retenus par certains acteurs du financement du territoire sont jugés parfois restrictifs ou « techno-centrés » (non détection des innovations ne constituant pas des ruptures ou absence de prise en compte de l'innovation non-technologique), ce qui peut constituer un frein pour les porteurs d'idées et de projets ; réciproquement, force est de constater qu'il existe relativement peu de dossiers considérés par leur(s) porteur(s) comme innovants n'ayant pas été retenus ; cela s'explique en partie par un faible nombre d'acteurs intervenant en matière de soutien à l'innovation, hormis la présence de Guyane Technopole devenu récemment Guyane Développement innovation, et dont l'approche s'appuyait sur une approche prenant en compte une définition plus large de l'innovation ;
- une innovation en interne sans faire appel aux acteurs institutionnels et donc méconnue des pouvoirs publics :
 - même si l'enquête en ligne conduite en 2013 auprès d'entreprises bénéficiaires du PO FEDER 2007-2013 (cf. Annexe VI) a montré que les entreprises interrogées paraissent globalement satisfaites des aides financières reçues, il demeure certaines difficultés notamment liées aux délais d'attributions des aides et à la lourdeur des procédures administratives ou aux conditions d'accès à des ressources scientifiques et technologiques. Les entreprises indiquent souvent qu'elles manquent de temps ou sont découragées face à la longueur et à la complexité des procédures à engager (qu'elles soient ressenties ou réelles) ;
 - même si l'offre de services « publics » aux entreprises sur l'innovation a beaucoup évolué au cours des dernières années, elle demeure considérée comme peu lisible, peu connue et pas toujours efficace ;
 - l'accompagnement des entreprises dans leur projet d'innovation reste donc encore relativement insuffisant notamment en raison du manque d'infrastructures d'accompagnement et d'outils financiers adaptés. Cela constitue pour les entreprises un frein important tant à la conduite des projets d'innovation qu'à la mobilisation des financements pertinents existants. L'insuffisance d'accompagnement est d'ailleurs d'autant plus ressentie que l'entreprise dispose de peu de ressources qualifiées.
- **une coopération entre entreprises, et entre entreprises et acteurs de la recherche limitée**, notamment du fait de la faible structuration des principaux secteurs d'activité économique qui ne facilite pas les coopérations inter-entreprises. La dynamique générale d'innovation au sein du

tissu entrepreneurial relève donc encore de démarches individuelles ou isolées et ne se traduit pas en performance collective. Les difficultés à travailler ensemble se retrouvent à différents échelons pertinents pour l'innovation :

- entre les entreprises, ce qui entraîne des difficultés à mener des actions collectives par les structures de soutien,
- au sein des entreprises, ce qui se traduit par des démarches d'innovation descendantes plutôt qu'un état d'esprit partagé par l'ensemble du personnel,
- entre les structures de soutien à l'innovation, ce qui aboutit à un manque de coordination entre les acteurs et en définitive à un manque de lisibilité de l'écosystème par les entreprises.

Or la coopération est le plus souvent un vecteur efficace des innovations permettant **d'échanger** les idées, les savoir-faire et les compétences, mais également de partager les coûts d'investissement nécessaires aux innovations.

Les dynamiques engagées avec les pôles Synergile en Guadeloupe (pôle adossé au pôle Capenergieet à La Réunion (Qualitropic) ou avec les grappes d'entreprises (Guyane, Martinique, La Réunion) apparaissent à cet égard comme des initiatives pertinentes. A cet égard, on notera que les interactions existantes entre Guyane Technopole et les pôles de compétitivité Aerospace Valley, Vitagora, IAR, Cosmétic Valley, LyonBiopole, Aquimer s'inscrivent dans une dynamique de coopération favorable entre entreprises, et entre entreprises et acteurs de la recherche. L'appropriation des avancées de la recherche par le tissu économique local doit aussi être relayée par la mise en place ou le renforcement d'une offre publique de services d'accompagnement (structures d'interface) et la structuration de réseaux régionaux des acteurs de l'innovation (cf. les solutions à travers le déploiement de la BPI en Guyane à partir de 2014). Dans ce sens, la création en 2013 de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation « Guyane Développement Innovation » (GDI) issue de la fusion de l'ARD et de Guyane Technopole devrait permettre à terme de renforcer les coopérations entre les acteurs de la quadruple hélice, et de mieux faire connaître et démultiplier les services qui étaient proposés jusqu'à présent par Guyane Technopole : mise en réseau de compétences, expertises, transfert de compétences, incubateur, accompagnement, adossement aux pôles de compétitivité, etc.

Issue de la fusion en juin 2013 de deux structures associatives en charge de l'animation économique et de la mise en œuvre de la politique d'innovation de la collectivité régionale (Guyane Développement et Guyane Technopole), « Guyane Développement Innovation » a pour objet de catalyser les différentes forces économiques de la Guyane pour mieux répondre aux objectifs de la stratégie régionale de développement du territoire.

Outre la synergie des actions menées par les deux structures, l'accroissement de l'efficacité et l'amélioration de la lisibilité, les objectifs affichés de cette fusion sont les suivants :

- être une entité visible et accessible dans laquelle les porteurs de projets et les entreprises guyanaises trouveront un accompagnement adéquat et adapté aussi bien dans leurs phases de création, de développement voire de difficultés ;
- rapprocher les équipes pour améliorer l'offre de services aux entreprises ;
- réorganiser, redimensionner et adapter les activités jusqu'alors mises en œuvre par les deux associations Guyane Développement et Guyane Technopole ;
- développer la veille et la prospective (économique, technologique et stratégique) ;
- accroître la mission innovation dans le cadre de la SRI-SI.

En outre, d'autres missions pourront être confiées à la nouvelle agence notamment la gestion de programmes par délégation de la collectivité régionale.

Plus spécifiquement, tel que cela est décrit dans les statuts de l'agence, les missions de l'agence sont les suivants :

- la participation dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de développement économique et de l'innovation du territoire ;
- accompagner, conforter, stimuler et promouvoir le développement économique de la Guyane et soutenir fortement l'innovation ;
- accompagner les porteurs de projets dans le montage de dossiers et la structuration de leurs projets ;
- accompagner les projets d'innovation des entreprises en facilitant leur accès aux ressources des acteurs de la recherche et du transfert de technologie ;
- accroître la compétitivité, l'amélioration des performances et le potentiel d'innovation des PME/ETI ;
- favoriser, animer, accompagner et intensifier les stratégies de filières (existantes ou à créer) et de pôles de compétitivité ou d'excellence ;
- soutenir le développement et l'attractivité de la Guyane ;
- initier, mettre en œuvre des actions de promotion, de prospection et d'accueil des investisseurs en collaboration avec les différentes entités impliquées dans ce processus ;
- contribuer à la veille et la prospective économique, technologique et stratégique en vue d'aider les acteurs économiques régionaux ;
- participer aux réseaux techniques et économiques régionaux, nationaux ou internationaux pour améliorer et favoriser le développement économiques régional.

Source : Statuts de Guyane Développement Innovation – 28 juin 2013

Il serait cependant faux de considérer qu'aucune innovation ne voit le jour dans les entreprises locales :

- il existe plusieurs thématiques de recherche locales prometteuses car offrant *a priori* un certain nombre d'opportunités en termes de débouchés sur des innovations, développement de nouvelles filières économiques sur le territoire, diversification de filières existantes, mais à très long terme ;
- quelques entreprises ont porté des projets de R&D localement. Mais ce sont pour la quasi-totalité des cas des filiales ou des émanations de groupes nationaux et internationaux. A ce titre, ces entreprises ou filiales locales ont pu bénéficier du savoir-faire, de la technicité et des garanties financières de leurs maisons mères pour soutenir leur démarche de R&D localement. Dans quelques filières (bois, secteur minier, agriculture...), des dynamiques de fonctionnement en réseaux commencent aussi à émerger et ont permis d'aboutir à un début de formalisation des besoins.

L'enquête en ligne a permis de mettre en lumière de **nombreux besoins en appui à l'innovation, lesquels concernent principalement le financement de l'innovation et l'accès à du conseil spécialisé**, ainsi que **l'accès à des ressources scientifiques et techniques et à des réseaux d'innovation**. Plus des deux tiers des répondants ont exprimé des besoins dans les domaines suivants :

- en matière de ressources scientifiques et techniques, et, dans une moindre, l'accès à des partenariats avec des laboratoires de R&D et l'accès aux résultats de la recherche ;
- en matière de conseil spécialisé. Les besoins sont très divers. Ils portent en premier lieu sur du conseil en finance, banque, assurance, ainsi que du conseil en ingénierie, processus industriels et du conseil en communication ;
- en matière de ressources humaines qualifiées, notamment en termes de techniciens, et de mise à disposition de chercheurs. La meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande de l'entreprise concerne également un bon nombre de répondants ;
- en termes d'accès à des réseaux d'innovation. Les principaux besoins concernent l'accès à des réseaux d'entreprises (grappes d'entreprises, pôles de compétitivité, etc.), l'accès à des organisations professionnelles et l'accès à des réseaux de diffusion technologique.

La commande publique pourrait également être un des éléments clés de l'activité économique. Il est envisageable, en suivant certaines expérimentations menées au niveau européen par le CIP (Competitvity and Innovation Program) de développer des outils spécifiques permettant la mise sur le marché de produits ou process innovants en utilisant comme levier la commande publique afin de mieux répondre aux attentes des entreprises.

Les principaux atouts et faiblesses du domaine sont résumés dans le schéma suivant :



Figure 8 : Tableau récapitulatif pour le « secteur économique »

1.2.Synthèse des principaux constats

Tenant compte des éléments précédemment présentés et des principales contraintes identifiées pour le territoire et présentées sous la forme de tableaux de synthèse dans les sections qui suivent, plusieurs pistes de travail ont été dégagées.

Ces pistes sont articulées autour des trois constats suivants :

- le manque d'organisation entre les acteurs du territoire ;
- une masse critique trop faible pour assurer une dynamique de « fertilisation croisée » entre recherche, enseignement supérieur et entreprises ;
- un manque d'ouverture du territoire, notamment avec les territoires voisins amazoniens et les pays européens.

DRAFT

- Constat 1 : le manque d'organisation entre les acteurs du territoire :
 - Manque de stratégie d'accompagnement et de cohérence du soutien à l'innovation ;
 - Manque d'informations concernant les besoins de connaissance des entreprises ;
 - Difficulté à formaliser les besoins des acteurs en particulier du secteur privé ;
 - Manque de mise en regard entre les besoins de connaissances des entreprises et l'offre de connaissance produite par le monde de la recherche ;
 - Manque d'articulation entre la formation et les besoins en emplois du territoire ;
 - Une stratégie de financement encore balbutiante.

Pistes de travail stratégiques :

- Assurer le portage politique fort d'un développement économique reposant sur l'innovation
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'une stratégie commune et pragmatique pour l'amorçage d'un développement basé sur les acteurs de la triple hélice en Guyane
- Placer les entreprises et leurs besoins au centre de la démarche de spécialisation intelligente et organiser cette dynamique de manière partenariale en relation avec les acteurs de la recherche et de la formation
- Améliorer l'efficacité et le ciblage des fonds structurels, mieux axés vers la création de valeur ajoutée et le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation
- Appuyer l'enseignement supérieur et continuer à se doter des moyens nécessaires à l'émergence de compétences

Outils à mettre en œuvre :

- Inflexions de la gouvernance stratégique, notamment à travers un renforcement du rôle alloué aux acteurs économiques en termes de proposition et de décision
- Développement d'une logique d'appel à projets sur des thématiques définies par et au profit des entreprises Mise en place des stratégies d'appui à la RDI thématiques à chaque filière prioritaire, en fonction des besoins identifiés par les acteurs économiques
- Amélioration de la priorisation des projets de RDI ayant des objectifs de développement économique.
- Continuer à soutenir le développement de la future Université de la Guyane dans le cadre de la prochaine programmation des fonds européens
- Développer des outils spécifiques au territoire pour l'accueil et le développement d'activité des jeunes enseignants chercheurs (bourses d'installation, etc.)

- **Constat 2 : une masse critique trop faible pour assurer une dynamique de « fertilisation croisée » entre recherche, enseignement supérieur et entreprises :**
 - absence de structure/procédure permettant de faire émerger et de formaliser les besoins en R&D ;
 - faible connaissance des compétences à disposition ou nécessaires pour le territoire couvrant l'ensemble des Domaines d'Activité Stratégiques identifiés (technologies clés...) ;
 - pas suffisamment de moyens et d'outils localement pour la valorisation et le transfert de technologie ;
 - insuffisance des compétences et/ou moyens financiers et techniques activés dans chaque domaine d'activité stratégique pour mobiliser des outils de plus grande envergure et s'inclure dans des stratégies à plus grande échelle ;
 - une économie marquée par la part importante des TPE/PME dans le tissu productif ce qui est assez défavorable au développement de l'innovation.

- **Constat 3 : un manque d'ouverture du territoire, notamment avec les territoires voisins amazoniens et les pays européens :**
 - pas ou peu de logique d'adossement à des compétences humaines et techniques extérieures au territoire nécessaires au ressourcement des idées et des compétences, notamment dans les territoires voisins de la Guyane ;
 - pas de réel développement des entreprises à l'international et d'inclusion de la Guyane dans un espace amazonien ou européen qui s'applique dans une moindre mesure aux domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
 - pas ou peu de connaissance et/ou de moyens suffisants et donc pas ou peu d'utilisation des moyens financiers, techniques ou humains existants au niveau national et communautaire.

Pistes de travail stratégiques :

- Rompre avec l'isolement de la Guyane par rapport à ses voisins amazoniens et ses partenaires européens et l'inscrire dans les espaces économiques et scientifiques européens et amazoniens.
- Développer la masse critique locale par la création des outils indispensables peu présents actuellement ou leur renforcement.
- Appuyer le développement d'une méthodologie spécifique à l'innovation dans les TPE/PME.
- Mettre en place une logique partenariale avec d'autres territoires, européens et amazoniens, pour suppléer à l'absence de compétences, financements ou outils.
- Développer une véritable « filière de financement » de la RDI permettant d'utiliser au mieux, et en fonction des besoins, les différents leviers financiers existants à tous les niveaux.

Outils à mettre en œuvre :

- Favoriser les actions permettant de faire émerger et de formaliser les besoins en R&D des entreprises.
- Développement des outils manquants, peu ou pas actuellement en place sur le territoire : en particulier BPI, connaissances des technologies clés disponibles ou nécessaires pour le territoire, etc.
- Favoriser la création de structures collectives d'appui et les logiques de micro-mini financement pour répondre aux problématiques inhérentes à la taille des entreprises.
- Mise en place d'une cellule de veille et d'appui technique pour la réponse à appel à projets.
- Mise en place d'outils mutualisés de production tenant compte de la très petite taille des entreprises.
- Mise en place des plateformes et des outils pour la mise en réseau et le développement de partenariats à l'international.

2. Vers la spécialisation intelligente

Cette deuxième partie décrit les **grandes lignes de la démarche méthodologique mise en œuvre pour l'élaboration de la SRI-SI**, laquelle vise à faciliter l'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire et leur participation dans l'élaboration de la stratégie.

Elle présente aussi les **principales inflexions pouvant être opérées en matière de gouvernance d'ensemble**.

Elle met également en lumière quelques **secteurs apparaissant comme étant prioritaires à ce stade**, ainsi qu'un certain nombre de secteurs émergents afin de préparer l'avenir. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle a vocation à être analysée plus en profondeur ou enrichie au fil du temps.

2.1.L'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire

2.1.1. Processus de concertation

Une **concertation mobilisant le plus largement possible l'ensemble des acteurs du monde économique** a été organisée au cours de l'année 2013. Les opérateurs de l'innovation ont été particulièrement impliqués à cette occasion : par leur travail au quotidien et leur bonne connaissance du contexte local, les propositions formulées devraient permettre un maximum d'efficacité et d'opérationnalité.

En amont de la rédaction du présent document, de **nombreux échanges** ont également eu lieu sous la forme d'entretiens en face à face, de manière collective ou bilatérale, avec des personnes ressources pertinentes dans chaque domaine. Ces échanges seront poursuivis pour la mise en œuvre de la stratégie. Une enquête en ligne conduite auprès des entreprises a également été mise en place (cf. Annexe VI).

Parallèlement, et en aval, une **vaste concertation a été organisée dans le cadre de la négociation des prochains programmes européens 2014-2020**. Dans un souci d'éviter les redondances et surtout pour assurer une **articulation optimale entre les fonds européens et la démarche de SRI-SI**, les travaux de concertation ont été menés en parallèle et conjointement. Cette démarche permet d'associer à la réflexion un nombre important d'acteurs au-delà des représentants d'entreprises ou de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier ceux du monde économique (chambres consulaires, syndicats ou associations de branches, services des collectivités et/ou de l'Etat concernés).

Les thèmes de l'innovation et de la recherche ont été abordés suivant trois approches complémentaires :

- l'organisation d'interactions ou d'une réunion spécifique de présentation et d'échanges avec les chambres consulaires, les syndicats ou associations de branches ;
- l'organisation de sollicitations de contributions écrites issues de la réflexion des acteurs concernés (avec notamment comme document support le présent document) ;
- l'organisation de réunions de présentation et d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés par l'innovation et la recherche (Conférences territoriales des mois d'octobre et novembre 2013).

La démarche suivie a été inscrite dans **deux dimensions** :

- **une dimension selon les thématiques liées à l'économie** : l'innovation est abordée de manière spécifique dans chaque secteur (objectifs, freins, propositions d'actions...). Cette démarche est intégrée à la concertation sur les fonds européens 2014-2020 ;
- de manière **spécifique** pour les actions transversales concernant plus particulièrement les acteurs du monde de l'innovation et de la recherche autour des thèmes suivants : culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'évaluation ; équipements structurants, capacités de recherche et d'innovation, financement et accompagnement de l'innovation. Cette approche plus spécifique est intégrée dans la concertation propre à la rédaction de la SRI-SI et fait l'objet de sollicitations de contributions écrites.

Les **réunions d'information et de réflexion** ont permis de rassembler les commentaires des différents partenaires pour atteindre les objectifs suivants :

- réaliser la rédaction et faire une proposition conjointe des axes stratégiques de la SRI-SI entre les partenaires territoriaux (partenaires des fonds européens, représentants des collectivités et de l'Etat...);
- présenter, discuter et valider les éléments de diagnostic, de stratégie et de priorisation ;
- définir et affiner le plan d'action à travers une démarche itérative partenariale.

Ces interactions étaient importantes car elles ont permis non seulement une meilleure appropriation du processus de la SRI-SI au fil de l'eau par les acteurs socio-économiques, mais aussi de définir conjointement un plan d'actions répondant aux réels besoins des acteurs du territoire, en abordant les problématiques de la spécialisation intelligente de manière transversale et sectorielle et en mettant en lumière les facteurs clés de succès.

En plus de cette articulation au niveau local, rappelons que la démarche a fait l'objet de **points d'étapes formalisés avec trois voies de validation** :

- le comité stratégique de la SRI actuel qui procède à une validation locale ;
- l'échange et la diffusion d'informations avec les représentants de l'Etat (DATAR, MESR, MOM) ;
- l'échange et la pré-évaluation (dans le cadre des conditionnalités *ex ante*) avec les représentants de la DG Regio de la Commission européenne.

2.1.2. Inflexions en matière de gouvernance et implication des partenaires

En parallèle des nouvelles orientations précédemment présentées, le fonctionnement de la SRI actuelle migrera vers un fonctionnement en adéquation avec celui requis pour une SRI-SI.

Le bilan du fonctionnement de la SRI 2007-2013 a en effet mis en lumière la nécessité d'intégrer un plus grand nombre d'acteurs dans la démarche d'ensemble, en mobilisant davantage de représentants du monde socio-économique, en particulier afin de permettre une meilleure prise en compte des priorités du territoire au niveau stratégique et d'assurer une meilleure communication sur les enjeux et actions de la SRI⁵⁶.

Par ailleurs, les missions des structures d'appui aux entreprises sont aussi encore trop peu connues, alors que les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête en ligne sont tout à fait d'accord sur le fait que l'innovation est une prise de risques financiers et structurels trop importante pour le tissu économique guyanais composé majoritairement de TPE/PME.

Inversement la mobilisation d'un nombre plus limité d'acteurs pour les décisions stratégiques est également plus souhaitable pour éviter de diluer les volontés et responsabilités de tous.

⁵⁶ L'enquête en ligne conduite en 2013 auprès des entreprises a montré que plus des deux tiers des répondants ont entendu parler de la SRI, mais moins d'une entreprise sur trois connaît au moins les grands objectifs ou quelques actions mises en œuvre dans ce cadre.

A l'instar des organisations observées dans un grand nombre de régions métropolitaines, la gouvernance revue proposée pourrait s'articuler autour des quatre instances suivantes :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de pilotage ;
- la Cellule opérationnelle « SRI-SI » ;
- le Groupe des acteurs de l'innovation.

Le Comité Stratégique :

Le Comité Stratégique constitue le premier étage de la Gouvernance de la SRI-SI et dispose d'un rôle essentiel dans le portage politique de la SRI-SI.

Il se réunit *a minima* deux fois par an et prend les décisions en matière d'innovation.

Il définit une vision pour le territoire en matière d'innovation, sollicite chacune des instances de gouvernance, et valide les propositions soumises par le Comité de pilotage notamment en termes d'appels à projets. Il détermine en particulier la définition et le niveau adopté localement pour l'innovation, sur la base des éléments existants.

Il s'assure du bon fonctionnement des instances de gouvernance, dispose à tout moment de capacités d'audit, d'évaluation et de prise de conseils dans et hors du territoire, et, le cas échéant, valide les éventuelles réorientations nécessaires de la SRI-SI.

Pour des questions de facilité de fonctionnement et le maintien d'une ligne directrice forte en matière de développement de l'innovation pour le territoire, cette instance de haut niveau réunit un nombre très limité de membres.

A ce stade, la composition prévue est la suivante :

- le Président du Conseil Régional (ou son représentant) assure la présidence du Comité ;
- le Président du Conseil Général (ou son représentant) ;
- le Préfet de région (ou son représentant) ;
- le Directeur du CNES (ou son représentant) ;
- le Président du Comité de pilotage (ou son représentant), assurant la liaison avec cette instance.

Il nomme son secrétariat exécutif, composé d'un membre de la Cellule opérationnelle).

Le Comité de pilotage :

Le Comité de pilotage constitue le deuxième étage de la Gouvernance de la SRI-SI et a un rôle d'assistance auprès du Comité stratégique pour l'orientation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRI-SI.

Pour des questions de facilité de fonctionnement et le maintien d'une ligne directrice forte en matière de développement de l'innovation pour le territoire, cette instance réunit également un nombre limité de membres.

Il se réunit soit sous la forme d'un comité restreint thématique (une réunion par mois environ dans un premier temps), soit sous la forme d'un comité élargi (une réunion par trimestre).

Il remplit les missions suivantes :

- la formalisation des propositions soumises à la validation du Comité Stratégique ;
- l'établissement des points d'étapes réguliers sur l'avancement des actions de la SRI-SI (en particulier sur la base de dispositifs d'observation et de monitoring efficaces), et, le cas échéant, l'identification des points critiques et/ou la proposition de solutions partenariales ;
- la coordination de la centralisation et de la diffusion des informations relatives à l'innovation au profit de l'ensemble des acteurs du territoire (communication interne et externe) ;

- la proposition de nouvelles pistes d'actions ;
- la coordination de la gestion du secrétariat du Comité Stratégique ;
- l'organisation et le suivi du fonctionnement interne de la cellule d'animation de la SRI-SI.

Il s'appuie en particulier sur les acteurs techniques ou opérationnels en prise directe avec l'innovation et la recherche. C'est notamment à ce niveau que le secteur des entreprises et les acteurs de la société civile prennent une place plus importante que dans la SRI actuelle.

Il réunit des acteurs intervenant dans le financement de l'innovation ou de la recherche à différents niveaux : par exemple sur la base de fonds propres (Conseil Régional) ou de fonds nationaux (Etat). La mobilisation de l'ensemble de ces acteurs permet de renforcer la visibilité et la cohérence du pilotage stratégique de la SRI-SI. Plusieurs de ces acteurs étant membre des instances décisionnelles du territoire en matière de gestion des fonds européens, l'articulation, la prise de décision et la complémentarité entre les fonds devraient donc être facilitées et plus efficaces.

A terme, il est prévu que la composition du comité respecte la parité entre les membres issus du secteur public et ceux issus du monde de l'entreprise, dès lors que les processus de développement de l'innovation auront été renforcés et que l'adhésion à l'ensemble de la démarche par les acteurs aura été confirmée.

Dans un premier temps, la composition du Comité pourrait être la suivante :

- un représentant des services du Conseil Régional puis de la collectivité territoriale unique ;
- un représentant des services du Conseil Général ;
- un représentant de chaque intercommunalité ;
- un représentant des services du SGAR ;
- un représentant des services de l'Etat en charge de la recherche et des entreprises (DRRT, DIECCTE) ;
- un représentant des services du CNES/CSG ;
- deux représentants des acteurs du financement (BPI, Alyse Guyane...) ;
- un représentant de GDI ;
- un représentant du GIS IRISTA ;
- un représentant de l'Université Antilles-Guyane puis de l'Université de la Guyane ;
- un représentant de chaque chambre consulaire ;
- trois représentants des organisations patronales (CGPME, MEDEF, MPI)
- cinq représentants des entreprises

La présidence du Comité est assurée par un représentant d'une entreprise.

Les membres du groupe des acteurs de l'innovation pourront, en fonction des thématiques et des sujets abordés être amenés à participer aux réunions du Comité de Pilotage. Les participants listés ci-dessus ne représentent à ce stade qu'une ébauche souhaitée pour assurer un fonctionnement optimal de la future SRI-SI.

La création d'un Comité de pilotage restreint aux seuls partenaires des fonds structurels (Etat-Région-Département-CNES/CSG) est également proposée. Ayant un rôle de mise en cohérence des interventions mobilisant les fonds européens, ses missions se concentreraient notamment sur la gestion du secrétariat du Comité Stratégique et sur le fonctionnement interne de la cellule opérationnelle de la SRI-SI.

La cellule opérationnelle située au sein du Conseil Régional a en charge la mise en œuvre de la SRI-SI. Elle aura en charge le suivi de la cohérence et la gestion financière du programme ainsi que le secrétariat du Comité de pilotage.

Le réseau des acteurs de l'innovation :

Le réseau des acteurs de l'innovation réunit un plus grand nombre de membres que le Comité de pilotage.

Il a vocation à faire progresser et « monter en gamme » les PME/PMI régionales par le biais de l'innovation (diffusion de l'innovation) en mettant en œuvre des compétences et des services pour accompagner les PME dans leurs projets innovants, sur la base de l'établissement d'une charte commune (engagements communs sur les principes d'intervention de la mise en œuvre de la SRI-SI, périmètre des échanges d'information...) et d'une mise en réseau physique via l'extension de l'extranet « Entreprendre en Guyane ».

Il a également un rôle de conseil auprès des autres instances constitutives de la gouvernance de la SRI-SI.

Il intervient en assistance des entreprises de la détection de projets jusqu'à la réalisation effective de ceux-ci. Il facilite l'orientation des PME-PMI vers les dispositifs techniques et financiers adaptés à travers une amélioration de la communication sur les outils à disposition et les fonctions remplies par chaque structure.

Il participe à la diffusion et l'échange d'informations, notamment sur la base du développement d'une communication interne et externe (liste de diffusion, organisation de manifestation de partage et de débat sur le thème de l'innovation, etc.).

Il mobilise les acteurs du territoire s'intéressant de près ou de loin aux thématiques Innovation et Recherche, des facilitateurs, accompagnateurs généralistes ou spécialistes technologiques et de l'innovation.

La composition de cette instance pourra évoluer en fonction de l'émergence de thématiques ou du développement d'activités en cours de mise en œuvre de la SRI-SI.

Les acteurs identifiés à ce stade pouvant potentiellement intégrer le réseau sont les suivants :

- représentants des filières économiques ou grappes d'entreprises, lorsque celles-ci sont formalisées : interpro-bois, grappe ORkidé, ITAG, CRPM, GENERG, l'inter-pro végétale APIFIVEG ;
- représentants de l'accompagnement à la création d'entreprises et au financement de l'innovation : GDI, BPI, Alyse-Guyane, ADIE, Boutique de gestion, Membres du Réseau Entreprendre ;
- représentants des services des collectivités territoriales ayant un intérêt dans l'innovation et la recherche : service recherche, service formation (enseignement supérieur), service développement économique, santé, environnement ;
- représentants des services déconcentrés de l'Etat ayant un intérêt dans l'innovation et la recherche : DRRT, DIECCTE, DEAL, DAAF ;
- représentants d'agences de l'Etat ou Etablissements Publics (ADEME, ARS, ONF) ;
- représentants du monde scientifique ou des représentants des différents instituts de recherche présents en Guyane ;
- représentants du monde universitaire tant sur les aspects recherche (directeurs de laboratoire) qu'enseignement (école doctorale, responsables de formation) ;
- représentant de structures œuvrant pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (IRIG-Défis, associations étudiantes etc.).

A la demande du Comité stratégique, du Comité de pilotage ou de sa propre initiative avec accord des instances décisionnelles, il constitue des groupes de travail thématiques ou transversaux, en fonction des questions à traiter. Il pourra régulièrement produire des notes afin d'éclairer les décisions des Comités.

La cellule opérationnelle de la SRI-SI :

La cellule opérationnelle constitue le troisième étage de la Gouvernance de la SRI-SI. Au sein du Conseil Régional, elle a en charge la mise en œuvre de la SRI-SI. Elle aura en charge le suivi de la cohérence et la gestion financière du programme ainsi que le secrétariat du Comité de pilotage.

Elle intervient en lien avec les services du Conseil régional, et les représentations régionales des Chambres Consulaires et assure le secrétariat des comités stratégique, de pilotage et anime le réseau des acteurs de l'innovation.

Le fonctionnement de la gouvernance d'ensemble :

Le fonctionnement de la gouvernance est repris dans le schéma suivant.

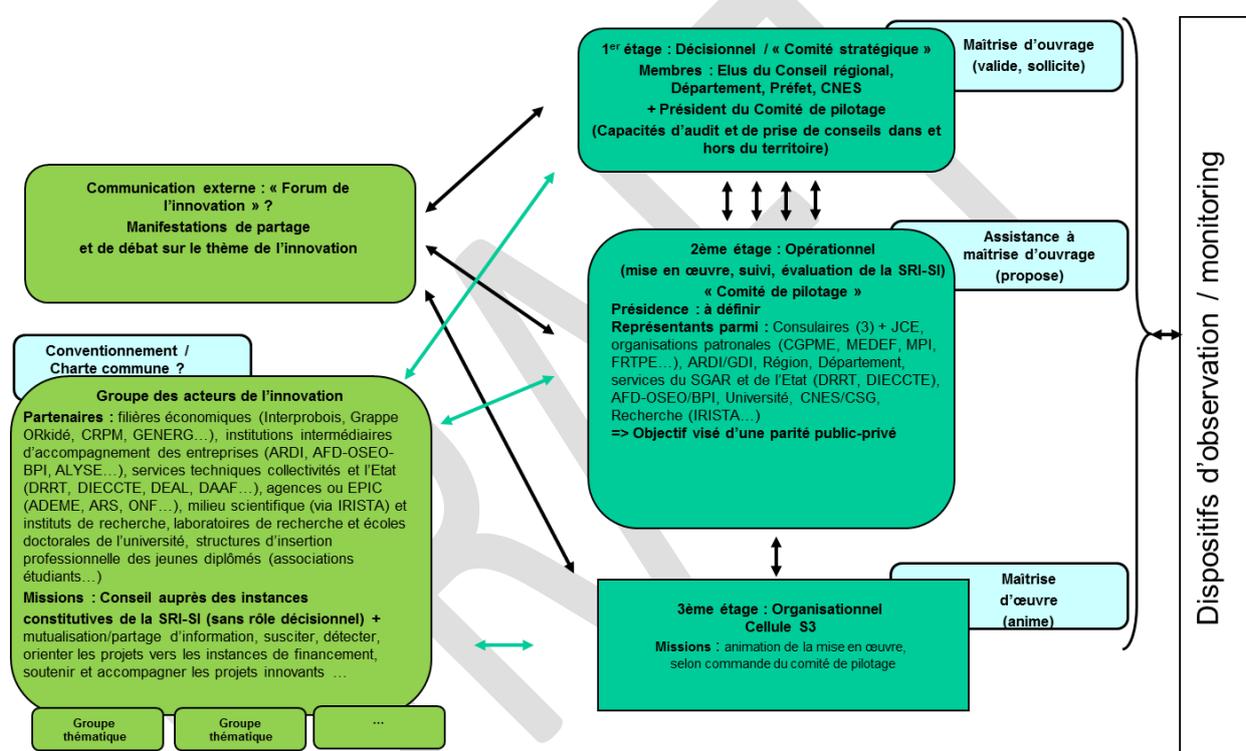


Figure 9 : Schéma de gouvernance de la stratégie de spécialisation intelligente

Le plan d'évaluation de la SRI-SI et les indicateurs de suivi de la stratégie et SI :

Dès lors que les actions et priorités auront été validées, il importera de mettre en place un **Plan d'évaluation de la SRI-SI**.

Les paragraphes qui suivent précisent quelques grandes lignes possibles du projet général de plan d'évaluation de la SRI-SI :

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la SRI-SI, **trois évaluations de la stratégie** seront réalisées :

- une **évaluation « flash »** : un an après la validation de la SRI-SI, une évaluation flash de la SRI-SI sera établie afin de faire un état d'avancement sur les travaux réalisés, d'une part, et d'identifier les retards éventuellement pris dans la mise en œuvre des actions, d'autre part. Il s'agira précisément de proposer des solutions correctrices adaptées au comité stratégique ;

- une **évaluation « classique »** : réalisée à mi-parcours, en parallèle des discussions concernant le cadre de performance avec la Commission européenne, cette évaluation sera centrée sur les critères d'effectivité (réalisations), de cohérence interne et externe, les premiers résultats ;
- une **évaluation de « pré-configuration »** de la stratégie pour la décennie 2020 : intervenant à partir de l'année 2019, l'évaluation permettra d'établir un nouveau bilan de la stratégie et d'orienter les programmations des premières années de la décennie 2020.

Dans tous les cas, le suivi et le système devront être décrits et devraient être conçus en vue de permettre une revue de performance mi-parcours.

Liste d'indicateurs de suivi de la stratégie :

Le guide d'élaboration des SRI-SI souligne l'importance que revêt la définition d'indicateurs appropriés pour suivre et évaluer la stratégie mais il n'existe pas de schéma uniforme convenant à tous ni d'approche préfabriquée.

Les indicateurs doivent être adaptés aux contextes spécifiques de chaque région, ce qui signifie que l'identification des indicateurs appropriés pour chaque région doit être étroitement liée aux priorités de la SRI SI et à la conception du plan d'actions. Il est important de souligner que la SRI-SI nécessite l'utilisation d'indicateurs de résultats ou d'impact. A la différence des indicateurs de réalisation qui mesurent ce qui est produit ou accompli avec les ressources allouées pour une intervention, les indicateurs de résultats ou d'impact mesurent les changements produits par la mise en œuvre d'une intervention. Ces changements sont normalement liés aux objectifs de l'intervention et c'est pourquoi il est important que les indicateurs de résultats ou d'impact soient liés aux priorités et aux domaines stratégiques.

Dans ce contexte, la **liste d'indicateurs potentiels de suivi de la stratégie** est la suivante :

- Nombre de projets de recherche nationaux, européens et internationaux avec une participation d'acteurs localisés en Guyane ;
- Nombre de chercheurs impliqués dans un programme de recherche portant sur les domaines d'activité stratégique (DAS) ;
- Nombre annuel d'entreprises guyanaises réalisant des investissements en R&D ;
- Nombre d'entreprises guyanaises soutenues dans le cadre d'un projet innovant cofinancés par les fonds européens ;
- Nombre de nouvelles entreprises guyanaises soutenues dans le cadre d'un projet innovant cofinancés par les fonds européens ;
- Nombre d'entreprises guyanaises bénéficiant d'une subvention dans le cadre d'un projet innovant cofinancés par les fonds européens ;
- Nombre d'entreprises guyanaises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions dans le cadre d'un projet innovant cofinancés par les fonds européens ;
- Nombre d'entreprises guyanaises bénéficiant d'un soutien non financier dans le cadre d'un projet innovant cofinancés par les fonds européens ;
- Nombre d'entreprises guyanaises coopérant avec des centres de recherches bénéficiant d'un soutien au sein du territoire ;
- Nombre d'entreprises guyanaises coopérant avec des centres de recherches en-dehors du territoire ;
- Montant des investissements privés complétant en Guyane un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement ;
- Montant des investissements privés complétant un soutien public aux PME guyanaises ;
- Part des dépenses de R&D des entreprises guyanaises en pourcentage de la dépense totale de R&D.

Cette liste devra être ajustée au regard de plusieurs éléments :

- les moyens à disposition pour effectuer le suivi par la cellule opérationnelle de la SRI-SI, le Comité opérationnel, voire les membres du RDI ;
- la liste des indicateurs de réalisation et de résultat qui sera finalement retenue dans le cadre des programmes opérationnels 2014-2020 de la Guyane (notamment au niveau des objectifs thématiques 1, 2 et 3) ;
- la réalisation et les résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation programmée en 2014. On rappelle que l'enquête communautaire sur l'innovation couvrait en 2012 la période 2010-2012. Ses principaux objectifs sont les suivants : - fournir des informations quantitatives sur l'importance de l'innovation dans les entreprises françaises de 10 salariés et plus ; - décrire des aspects particuliers du processus d'innovation : activités, dépenses, financements publics ou privés, coopération, etc.⁵⁷

2.1.3. Vers une vision et une ambition commune : les orientations majeures et axes stratégiques

Trois orientations majeures permettent à la Guyane de se distinguer des autres territoires et de s'engager dans une différenciation intelligente :

- le double positionnement exceptionnel de la Guyane, territoire à la fois européen et amazonien ;
- les nouvelles technologies, notamment en lien avec le spatial ;
- la place grandissante du concept d'innovation sociale.

Le double positionnement exceptionnel de la Guyane, territoire à la fois européen et amazonien :

En se basant sur les principes de la spécialisation intelligente qui visent à élaborer une stratégie de recherche et d'innovation reposant sur une spécialisation afin de focaliser les ressources sur un nombre limité de secteurs d'activité où le territoire dispose d'un avantage comparatif et susceptibles de générer de nouvelles activités innovantes qui conféreront à moyen terme un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale, trois axes majeurs pour le territoire apparaissent naturels à ce stade aux regards des spécificités de la Guyane. Ces axes sont liés au **double positionnement exceptionnel de la Guyane, territoire à la fois européen et amazonien**. En tant que **territoire amazonien**, la Guyane peut en effet proposer des spécialisations qui lui seront uniques par rapport aux autres territoires de l'Union européenne, soit par des avantages géographiques, en particulier liés à son positionnement spécifique au sein de l'UE (climat, richesse de la biodiversité, etc.) soit par des avantages culturels ou traditionnels répondant à des problématiques locales et ne trouvant pas d'équivalent dans d'autres régions de l'Union européenne (l'innovation sociale dans le tourisme pourrait par exemple s'articuler autour de la découverte de l'agriculture traditionnelle sur abattis-brulis avec des activités pratiques pour un partage concret de la culture guyanaise). La Guyane peut également représenter pour ses partenaires amazoniens une base avancée de l'Union européenne en Amérique du Sud : relai de l'innovation et de l'excellence de l'Union, plate-forme logistique, etc.

⁵⁷ On rappelle également que les principaux thèmes abordés dans l'enquête CIS 2012 sont les suivants : - Fréquence de l'innovation par type d'innovation (produits, procédés, organisation, marketing) : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2010-2012 ; - Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2012) des innovations de produits ou services introduites entre 2010 et 2012 suivant le degré de nouveauté : produits ou services nouveaux pour le marché, produits ou services nouveaux pour l'entreprise ; - Dépenses liées aux activités d'innovation de produits et de procédés suivant une nomenclature simple : dépenses de R&D (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D) ; - Autres aspects du processus d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés (questions qualitatives uniquement) : existence de financements publics, formes de coopération pour le développement des innovations ; - Méthodes pour augmenter la compétitivité des innovations de produits ou procédés ; - Existence de marchés publics et de contrats de sous-traitance.

Du point de vue géographique, des atouts majeurs en termes d'avantages comparatifs sont à noter concernant toute forme de **valorisation de la biodiversité amazonienne**. La Guyane est en effet le seul territoire américain continental de l'Union européenne. A ce titre, l'ensemble des thématiques couvertes par **la connaissance, la valorisation et l'exploitation durable des écosystèmes amazoniens** revêt un caractère unique et le différenciant des autres zones communautaires. A l'inverse, sur cette thématique la Guyane est en concurrence directe avec les territoires voisins, partageant la même biodiversité et dont les coûts de productions sont moindres. Les éléments les plus forts du diagnostic sont repris dans les tableaux suivants.

Atouts	Faiblesses
Préexistence de filières traditionnelles (bois, agriculture, pêche, mines)	Des filières en recherche de compétitivité et d'organisation
Une biodiversité importante (nombreuses espèces amazoniennes)	Un faible taux d'endémisme (la biodiversité est partagée avec les pays voisins)
Opportunités	Menaces
Un potentiel de valorisation important (forte biodiversité)	Des problématiques possibles d'accès à la ressource et à la biodiversité
Des ressources exploitables en quantité (couverture forestière, foncier...) et en qualité	Des impacts environnementaux négatifs si l'exploitation est non maîtrisée
Des marchés potentiels en Europe pour des produits tropicaux originaux et de qualité	Une concurrence potentielle des pays voisins (bois, produits agricoles, pêche) nécessitant une différenciation importante et la recherche de valeur ajoutée

Figure 10 : Synthèse de l'analyse AFOM pour le domaine « connaissance, exploitation et valorisation durable des écosystèmes amazonien »

Les nouvelles technologies, en lien en particulier avec le spatial :

L'autre axe majeur concerne les **nouvelles technologies, notamment en lien avec le spatial**. Ce secteur occupe une place à part dans le contexte économique local. C'est en effet le seul secteur à être réellement en capacité de se positionner dans une chaîne de valeur mondiale et pour laquelle la Guyane joue un rôle majeur. La Guyane possède à l'origine un avantage comparatif pour cette filière : sa position géographique proche de l'équateur. Avec le temps et le développement de la filière aérospatiale européenne, un avantage compétitif s'est également développé. Aujourd'hui les bases de lancement de Kourou et Sinnamary constituent le débouché privilégié de ce secteur hautement stratégique avec un niveau d'internationalisation croissant (inauguration des pas de tir de Soyouz et de Vega en 2012). Le niveau de technicité très élevé des méthodes utilisées, ainsi que la taille des entreprises présentes sont un atout pour le territoire, même si la diversification des partenaires du Centre Spatial Guyanais au sein de l'économie locale demeure relativement faible.

Des points de convergence avec des problématiques locales existent néanmoins. Elles sont liées à la faible densité de population de la Guyane et aux difficultés liées à l'enclavement du territoire. Aussi les TIC, les usages innovants du numérique et les applications des technologies spatiales sont l'objet d'un intérêt particulier. Par ailleurs le savoir-faire développé intéresse plus particulièrement les pays voisins, confrontés aux mêmes problématiques. En ce sens une demande à l'échelle de l'Amazonie existe.

Atouts	Faiblesses
Présence d'acteurs importants de la filière spatiale en Guyane	Une filière qui peine à s'impliquer dans l'économie locale, en particulier en ce qui concerne l'innovation
Existence d'un outil structurant pour la télédétection (plate-forme SEAS)	Des retombées économiques faibles, un outil à mettre à niveau sur le plan technique pour qu'il soit adapté aux nouveaux satellites, les anciens devenant caduques
Une demande forte pour l'utilisation des télé-applications (sites isolés, difficultés d'accès...)	Une mise en œuvre souvent coûteuse et dépendante de l'avancement des stratégies d'aménagement numérique du territoire
	Une économie encore insuffisamment tournée vers les technologies de l'information et de la communication
Opportunités	Menaces
Une possibilité de réponse à une demande similaire des pays voisins se confrontant aux mêmes problématiques (enclavement, éloignement, surveillance du territoire)	Des capacités émergentes potentiellement concurrencées
Une émergence d'un secteur de la télédétection générateur de développement économique pour répondre aux attentes des collectivités, de l'Etat et des acteurs privés	Un marché principalement tiré par la commande publique Risque de manque de coordination entre les différents acteurs du secteur
Le développement d'un réseau fiable de télécommunication tendant à la couverture intégrale du territoire	Un aménagement numérique du territoire coûteux et complexe (techniquement et politiquement) qui risque de générer des retards de mise en œuvre.
Le Développement d'une réelle culture du numérique et des TIC dans les entreprises et plus généralement dans la population guyanaise	

Figure 11 : Synthèse de l'analyse AFOM du secteur « TIC, télétechnologies »

La place grandissante au concept d'innovation sociale :

La nouvelle programmation des fonds européens attribue une **place grandissante au concept d'innovation sociale** (cf. Encadré 1 et Encadré 3).

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

On peut identifier, aux côtés des citoyens, quatre grandes catégories d'acteurs impliqués dans la production d'innovation sociale, et qui coopèrent souvent au service de l'intérêt général.

- Les Associations loi 1901 constituent le plus grand laboratoire d'innovations sociales en France. Par leur proximité avec la population, elles sont très bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses ;

- Les Fondations d'entreprises, les Fondations reconnues d'utilité publique, les Fondations de l'économie sociale, très présentes dans d'autres pays montent en puissance en France souvent sur des thèmes d'innovation sociale ;

- Les entreprises sociales, initiatives à forme privée (associative, coopérative, SARL...) à finalité sociale ou environnementale, est un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales ;

- Les collectivités territoriales sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale, parce qu'elles sont au contact direct des besoins des populations, parce qu'elles financent les associations, parce qu'elles sont de plus en plus placées sous contraintes pour assurer au meilleur rapport qualité/prix des services publics, en associant les usagers et en recherchant une forme de performance globale.

Si l'économie sociale et solidaire est un creuset d'innovations sociales, des entreprises "classiques" peuvent également développer des projets socialement innovants et apporter des réponses nouvelles aux besoins sociaux : en étant davantage solidaires de leur environnement ou en associant davantage leurs parties prenantes à leur gouvernance.

Source : Groupe de travail innovation sociale du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) et <http://www.avise.org/spip.php?rubrique511>

Il apparaît que le concept d'innovation sociale peut jouer un **rôle central dans la spécialisation intelligente du territoire guyanais et dans l'équilibre spatial de l'innovation**. En effet, les spécificités locales sont fortes et des solutions originales en réponse aux différentes problématiques sociales ont été développées au cours du temps. Le document « Guide to social Innovation »⁵⁸ publié par la Commission Européenne en février 2013 fait état de six problématiques pouvant faire l'objet de réponses par l'innovation sociale. La plupart concerne de manière extrêmement prégnante les partenaires guyanais (cf. tableau ci-dessous).

Un **groupe de réflexion ad-hoc sur l'innovation sociale** sera créé et animé par les services de la Région en lien étroit avec ceux du Département amenés à fusionner prochainement puis de la Collectivité Territoriale Unique. Ses premiers objectifs seront les suivants :

- travailler sur une définition commune de l'innovation sociale au regard des problématiques du territoire (enclavement, multi-culturalité, présence de populations autochtones...) et partant des définitions retenues par la Commission européenne⁵⁹ (cf. Encadré 1) ; ce groupe pourra

⁵⁸http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/social_innovation/social_innovation_2013.pdf

⁵⁹ Cf. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093> et "Guide to social innovation" (February 2013) : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/10157/47822/Guide%20to%20Social%20Innovation.pdf>

notamment s'appuyer sur les travaux conduits par l'Agence d'ingénierie et de service pour entreprendre autrement - AVISE⁶⁰ ;

- proposer des exemples de projets existants, tels que les incubateurs de l'économie sociale⁶¹, le développement de nouveaux instruments financiers à toutes les étapes de la croissance (microcrédit, monnaies alternatives), la gestion territoriale des emplois⁶² ; le développement de pôles territoriaux de coopération économique et des compétences, etc.

Confronté à des problématiques très particulières, le territoire a développé au fil du temps des réponses originales qui semblent correspondre, à ce stade, aux critères proposés par la Commission Européenne.

Le présent document met d'ores et déjà en lumière quelques exemples en guise d'illustration :

- les éléments liés au tourisme social, éthique, durable et solidaire et à l'écotourisme en section 5 en page **Erreur ! Signet non défini.** ;
- les initiatives décrites dans la section portant sur la filière « éco-construction - bâti-tropical » et la création d'un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés (en page **Erreur ! Signet non défini.**).

Par la suite, en fonction des travaux réalisés et des priorités établies, un **plan d'action transversal** sur l'innovation sociale pourra être proposé.

⁶⁰ Cf. <http://www.avise.org/qui-sommes-nous/presentation/> et http://www.avise.org/IMG/mediatheque/2012-09-19_Guide_Innovationsociale_juillet2012.pdf

⁶¹ Urban N.O.S.E. Network of Social Enterprises Case Studies Compendium (2011).

⁶² Cf. par exemple <http://www.territoireetemplois.fr>

Problématique	Cas de la Guyane
Démographie (Jeunesse de la population, immigration, diversité ethnique et culturelle)	- environ 30 % de la population de Guyane est immigrée (résidents sans nationalité française) - très forte croissance démographique : 43 % de la population a moins de 20 ans (source Insee 2013) - forte diversité ethnique et culturelle (multi-culturalité)
Menaces environnementales (eau, changement climatique et pollutions) et diminution de leurs impacts	- exploitation clandestines des ressources locales, déforestation sauvage par des organisations illégales et pollutions occasionnées (en particulier le mercure) - sensibilité des forêts tropicales au changement climatique et hausse du niveau des mers, sachant que la plus grande partie de la population est localisée sur le littoral
Fracture numérique	- problématique d'accès au réseau et au numérique en dehors de l'île de Cayenne - difficulté d'appropriation des es TIC -
Pauvreté	- 27 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2009 - des revenus d'activité très différents
Santé et bien être	- accès aux soins difficile en site isolé - des expérimentations en cours reconnues (télémédecine en particulier) - des problématiques locales méconnues au niveau national et européen (liées aux maladies tropicales émergentes et ré-émergentes)
Commerce équitable dans les biens et services et activités culturelles et créatives	- un savoir-faire traditionnel peu valorisé - une richesse importante liée à l'histoire et au contexte pluriculturel de la Guyane - un tourisme vert et culturel peu développé

Figure 12 : Synthèse des enjeux pour l'innovation sociale en Guyane

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse importante liée à l'histoire, au contexte pluriculturel de la Guyane, à la diversité ethnique • Un doublement de la population en 2030 toujours constituée en grande partie de jeunes de moins de 25 ans et un nombre de personnes âgées • Une jeunesse de la population s'accompagnant d'une demande soutenue d'activités périscolaires, parascolaires et de loisirs ; • Une demande de prestations de services auprès des personnes âgées en augmentation ; • Un dynamisme entrepreneurial local puissant ; • L'existence d'initiatives déjà existantes en matière d'innovation sociale et de structures actives. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une réflexion globale et d'un plan d'actions sur l'innovation sociale • Une difficulté à mettre en œuvre le plan global d'actions en faveur de l'ESS • Méconnaissance d'une composante importante de la société guyanaise qu'est la population immigrée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle programmation des fonds européens attribue une place grandissante au concept d'innovation sociale • Forte connexion avec plusieurs domaines d'activités stratégique : tourisme social, éthique, durable, solidaire – écotourisme ; agriculture-agroalimentaire, les industries créatives et culturelles, l'éco-construction – bâti tropical, etc. • La montée en puissance de la Région Guyane sur le champ de l'ESS au titre de ses compétences (jeunes, formation professionnelle, développement économique...) peut être un véritable élément moteur pour le développement des structures de l'ESS • La mise en place d'incubateurs d'entreprises Economie Sociale et Solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement sous-optimal de la CRESS Guyane • Un secteur de l'Economie Sociale et Solidaire demeurant peu lisible, fragile et souffrant encore d'une mise en réseau des acteurs • Si des actions fortes, adaptées et innovantes ne sont pas conduites en faveur de la jeunesse, cet atout se transformera en handicap.

Figure 13 : Synthèse de l'analyse AFOM « Innovation sociale »

Par ailleurs, plusieurs actions du plan global d'actions de l'étude sur les perspectives de développement de l'économie sociale et solidaire en Guyane remis à l'ARD Guyane Développement au premier trimestre de l'année 2012⁶³ apparaissent en cohérence avec la démarche de SRI-SI, sachant que les grandes pistes d'action concernées sont les suivantes :

- promotion, information, communication pour mieux guider les porteurs de projets, les acteurs de l'ESS, le consommateur et les décideurs locaux ;
- appui à la structuration des réseaux ;
- appui à la création et à la reprise d'entreprises dans l'ESS ;
- appui à la consolidation et au développement des structures de l'ESS ;
- développement de la formation des bénévoles et des salariés de l'ESS ;
- développement d'outils financiers spécifiques à l'ESS

On pourra également intégrer à la réflexion les éléments suivants :

- Actions en faveur des TPE, permettant la mutualisation de moyens humains (groupements d'employeurs) ou matériels (ateliers relais) ;
- l'appui au développement des entreprises de service à la personne (jeunes, ménages, personnes âgées), les associations d'aide à l'emploi féminin, les entreprises ayant proposé une organisation du travail en lien avec les problématiques familiales (télétravail, etc.) ;
- le renforcement de l'insertion sociale dans l'économie marchande (agriculture, espaces verts, etc.) ;
- l'appui aux associations de préservation de la nature ;
- le développement des jardins familiaux ;
- le développement du logement évolutif social (LES) ;
- l'innovation sociale à travers une meilleure prise en compte de certains groupes sociaux (immigrés, peuples traditionnels), notamment à travers des études en sciences humaines pour une meilleure connaissance de ces publics, dans une perspective de développement de nouvelles politiques publiques locales adaptées ;

On notera enfin en parallèle du développement du concept d'innovation sociale, celui du concept d'innovation territoriale, notamment en lien avec la forte capacité locale d'innovation sur les problématiques d'équipement et l'aménagement. La CACL réalise des l'innovation par adaptation aux contraintes locales, telles que l'acceptation de la récupération d'eau de pluie comme eau potable. Ce concept renvoie également à l'économie circulaire qui est un autre exemple d'innovation territoriale : elle consiste notamment en une réappropriation de ce qui existe, avec adaptation à la Guyane. Le but est de trouver des actions plus coopératives et associatives, par exemple dans le domaine des éco-matériaux pour autonomiser les produits locaux (verre des bouteilles, papiers, pneus...). Plus précisément, trois champs d'actions pourraient s'ouvrir sur l'innovation territoriale :

- l'économie circulaire avec les trois autres EPCI ;
- la RHI et le développement de projets urbain intégrés, notamment en lien avec les services de l'Etat (DEAL) et l'EPAG ;
- l'adaptation des techniques spécifiques sur sites isolés.

⁶³ Cf. <http://www.entreprendre-en-guyane.fr/cid131351/perspectives-de-developpement-de-l-economie-sociale-et-solidaire-en-guyane.html>

2.2. Les domaines d'action stratégiques

2.2.1. Introduction

Parmi les secteurs d'activités du territoire, des domaines particuliers offrent davantage d'opportunités ou semblent plus propices à se développer localement en fonction de différents facteurs liés aux avantages comparatifs du territoire, à la masse critique et/ou à l'excellence des acteurs présents (entreprises, acteurs de la recherche et de la formation, structures d'interface).

Trois groupes principaux de domaines d'action stratégiques (DAS) peuvent être distingués :

- les **domaines « historiques » ou « traditionnels » du territoire** pour lesquels une certaine masse critique (en termes de nombre d'acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur ou d'entreprises) existe mais de manière incomplète. Ces filières concernent la **connaissance, la valorisation et l'exploitation durable des écosystèmes amazoniens** ;
- les **domaines « émergents »** : ces domaines réunissent les filières à la croisée de différentes thématiques qui représentent des niches à très forte valeur ajoutée et à très haute technicité. En revanche, les acteurs dans ces filières sont souvent peu nombreux et avec une faible masse critique. Ces filières concernent les **technologies de l'information et de la communication, en lien avec le domaine spatial et ses applicatifs** ;
- les domaines liés à l'innovation sociale⁶⁴.

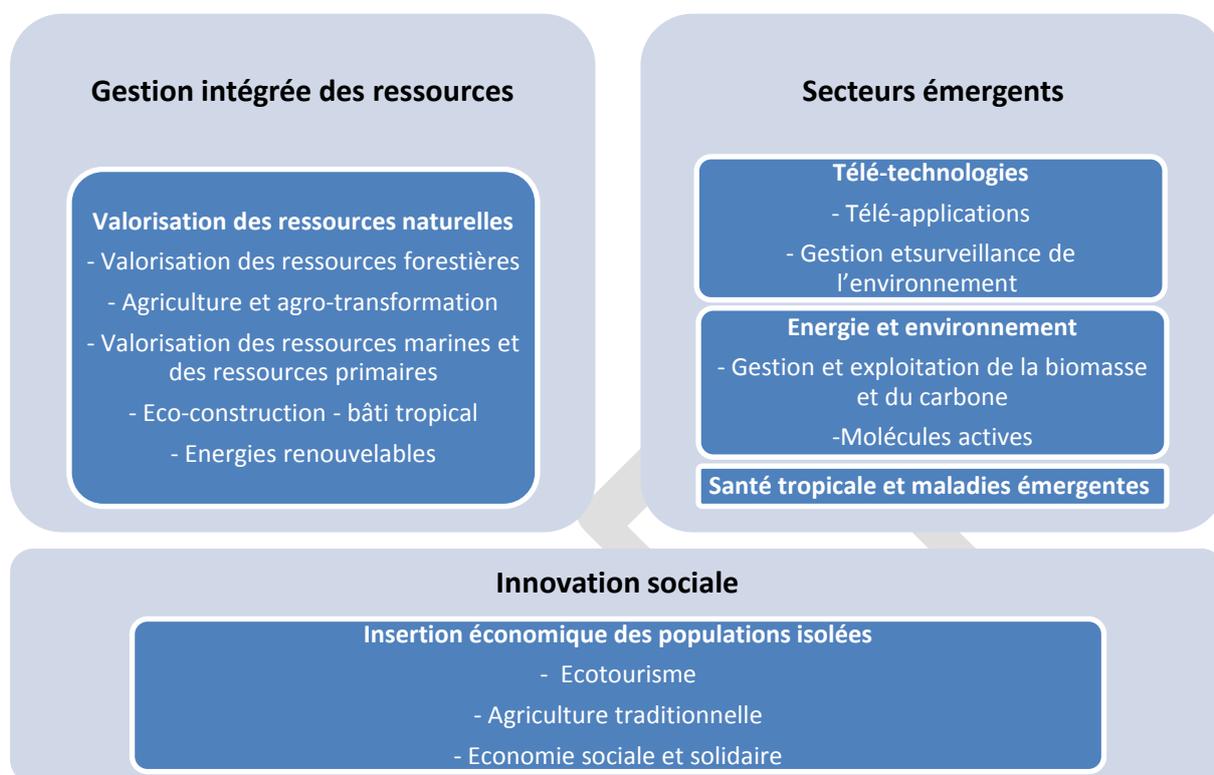
De la typologie de domaines présentée dans les sections qui suivent découleront des **stratégies pouvant être développées de manière différenciée**.

Ainsi, en fonction des concertations à venir, pourraient à la fois se développer :

- des logiques d'amélioration de la compétitivité des domaines « traditionnels » visant à tirer parti du double positionnement exceptionnel de la Guyane, territoire à la fois européen et amazonien (orientation 1) : projets très applicatifs, recherche de partenaires, transfert de technologie, structuration des acteurs... ; le secteur qui apparaît prioritaire est l'optimisation des ressources : en effet, face à des logiques de filières qui peuvent se concurrencer, l'innovation des ces domaines traditionnels reposera principalement sur la capacité à multi-valoriser les ressources foncières : par exemple exploitation de la forêt pour le bois d'œuvre et la biomasse, puis activités minières ou agricoles et création de cycle de régénération forestière – jachère pour renouveler des stocks de biomasse . Il s'agit donc de rechercher pour un territoire, voire un foncier donné, l'optimal conduisant à la maximisation de développement durable (intégrant de fait le développement économique)
- des approches plus en amont sur les filières en émergence visant à favoriser le développement et la diffusion de nouvelles technologies, en prenant notamment appui sur les TIC et le spatial (orientation 2) : ces approches pourront par exemple favoriser l'émergence d'une masse critique locale ou l'acquisition de connaissances plus fondamentales ;
- une mise en œuvre du concept d'innovation sociale (orientation 3) avec comme priorité le lien entre agriculture vivrière et tourisme durable (concept de wwoofing par exemple à développer)

⁶⁴ Cf. les éléments suivants : Encadré 1 situé en page 5 ; la section 2.1.3 située en page 27, ainsi que le point 5 de la section 2.2.2 et le point 4 de la section 2.2.3.

Suite aux potentialités des différents domaines identifiés, le schéma qui suit représente l'ensemble des domaines d'action stratégiques selon les trois principaux domaines d'action stratégiques envisagés.



Les priorités établies par la Région Guyane sont les suivantes :

- La gestion intégrée afin d'optimiser les ressources locales pour éviter des conflits (biomasse-bois d'œuvre; agriculture/mine; sylviculture/agriculture) et permettre le développement territorial ;
- Les télé-technologies en raison de la présence du port spatial de l'Europe, discrimination très positive de la Guyane et devant tirer vers le haut d'autres secteurs ;
- L'écotourisme (créateur d'emploi et vecteur d'image) associé à l'agriculture traditionnelle comme exemple d'innovation sociale (en valorisant donc la culture).

2.2.2. Inventaire des domaines d'activité stratégique pour le territoire : « Connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens »

Le domaine « **Connaissance, valorisation et exploitation durable des écosystèmes amazoniens** » présente un intérêt économique et stratégique pour le territoire. Il concerne, au titre de la gestion intégrée du foncier, en particulier les filières suivantes :

1. « la valorisation des ressources forestières » ;
2. « l'agriculture et l'agro-transformation » ;
3. « la valorisation des ressources marines et des ressources primaires » ;
4. « le bâti tropical et l'éco-construction ».

Les paragraphes qui suivent présentent quelques **premiers éléments de diagnostic** pour chacune de ces filières. Ils mettent également en lumière les **résultats d'une première analyse des avantages**

comparatifs avérés ou potentiels. Plusieurs pistes de travail et outils pouvant être mis en place au titre de la spécialisation intelligente sont aussi décrites.

Ces différents éléments seront régulièrement enrichis au cours de la mise en œuvre de la SRI-SI de la Guyane.

1. Valorisation des ressources forestières⁶⁵

La filière « **valorisation des ressources forestières** » est une **filière économique** traditionnelle en Guyane qui s'appuie sur les richesses naturelles présentes sur le territoire.

Selon le rapport annuel 2012 de l'IEDOM, « La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit plus de 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur qui rassemble près de 1 600 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse. La France est le seul pays européen à gérer une forêt tropicale humide qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes dont les engagements ont démarré à partir de la conférence de Rio de 1992 ⁶⁶. »

En 2009, la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG) dénombrait 210 entreprises génératrices d'environ 900 emplois directs et d'un chiffre d'affaire de près de 60 millions d'euros.

« Le marché du bâtiment, majoritairement porté par la commande publique, constitue le premier débouché du matériau bois en Guyane, absorbant 80 % de la production de sciages (charpente et menuiserie du bâtiment). Les produits élaborés par la seconde transformation sont absorbés en quasi-totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés. Les importations de produits du bois concernent majoritairement des produits à forte valeur ajoutée et en particulier les composants d'ameublement (meubles et sièges). Elles proviennent majoritairement de métropole et de Chine »⁶⁷.

Le marché national/européen/mondial est très demandeur de bois d'origine tropicale, produit sur un mode « éco-responsable » certifié. Au niveau local, le marché est également demandeur d'adaptation de techniques maîtrisées pour les bois européens dans un contexte amazonien (lamellé-collé, charpentes composites, etc.).

Au cours des dernières années, la filière a fait l'objet d'un important effort de structuration avec la création, en particulier, de l'inter-pro bois qui regroupe l'ensemble des acteurs : production, première et seconde transformation, ainsi que des entreprises connexes (bureaux d'étude structure, bureaux d'architectes).

Des démarches ont également été engagées pour permettre l'utilisation de ces bois tropicaux dans le contexte réglementaire européen (éco-certification en 2012, qualification technique d'essences locales, etc.) avec un appui technico-scientifique fort. Les demandes de ce secteur en matière de travaux de R&D sont globalement structurées et répondent à des besoins en termes de conquête de nouveaux marchés et/ou de gains de compétitivité. En guise d'illustration, on peut citer trois exemples :

- l'utilisation des télé-technologies et des TIC pour diminuer les coûts d'exploitation forestière ainsi que les impacts environnementaux ;
- le développement de charpentes innovantes à base de bois tropicaux ;
- les tests de qualification de nouvelles essences.

⁶⁵ Les éléments contenus dans ce paragraphe sont développés dans le PDR 20014-2020 de la Guyane.

⁶⁶ cf. notamment le rapport IEDOM 2012, Edition 2013

⁶⁷ IEDOM, rapport annuel 2012.

La filière est cependant confrontée à des problématiques de rentabilité et d'évaluation des impacts environnementaux.

Des approches permettant de développer la gamme d'utilisation et les essences de bois non encore valorisées à l'échelle locale pourraient donc être mise en œuvre.

Par ailleurs, on notera qu'en 2013, le schéma d'orientation du Centre Antilles-Guyane 2013-2020 prévoit la création de Dispositifs de recherche/formation/innovation en Partenariats » (DP) devant « permettent, dans le cadre de projets de recherche finalisée, d'analyser in situ le fonctionnement des systèmes naturels et de production et les innovations nécessaires dans l'environnement agro-écologique et socioéconomique de la zone tropicale ». Le DP5 « Ecologie des forêts tropicales » porté par l'UMR Ecologie des Forêts de Guyane qui réunit le CNRS, le Cirad, AgroParisTech et l'UAG.

Les **pistes de travail et outils pouvant être mis en place au titre de la spécialisation intelligente** sont les suivants :

- pistes de travail :
 - Mise en place de sylviculture productive avec essence à fort potentiel pour la construction ;
 - Développement de l'utilisation de coproduit : industrie de panneaux, isolant en laine de bois, etc.
 - Valorisation à l'export du **bois européen** de Guyane.
- outils potentiels :
 - Zone d'expérimentation de sylviculture productive
 - Plan d'action thématique pour répondre aux besoins formulés par les entreprises et appel à projet (dans le cadre d'une logique d'appels à projets PO 2014-2020) ;
 - Outils transversaux d'appui aux TPE/PME pour l'appui à l'innovation : outils communs de veille et de recherche de partenariat, outils de financement de la RDI, appui sur les aspects propriété industrielle, plateformes analytiques et de transformation, ferme expérimentale.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesses naturelles présentes en Guyane • Des acteurs de la recherche déjà présents sur le territoire • Des entreprises intervenant d'ores et déjà dans le domaine • De nombreux projets d'expérimentation en cours • Un domaine déjà bénéficiaire d'un effort de structuration avec la présence d'une grappe d'entreprises, la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG) • Existence de démarches engagées pour permettre l'utilisation des bois tropicaux dans le contexte réglementaire européen avec un appui technico-scientifique fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des formations, tant en formation initiale qu'en formation continue • Situation sous-optimale des capacités d'utilisation et de certification des produits issus des forêts guyanaises • Sous-utilisation des capacités d'adaptations de techniques utilisées pour d'autres types de matériaux (lamellé-collé, charpentes composites...) • Sous-utilisation des capacités de développement des protocoles de gestion à faible impacts environnementaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Importance des marchés potentiels à tous les niveaux géographiques (local, hexagone...), notamment dans le domaine du bâtiment • Importance de la demande de bois d'origine tropicale, produit sur un mode éco-responsable • Importance de la demande d'adaptation de techniques maîtrisées pour les bois européens dans un contexte amazonien • Démarches pour permettre l'utilisation des bois tropicaux dans le contexte réglementaire européen • Diversification vers des produits à forte valeur ajoutée (panneaux bois, plaquage de bois précieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une position de faiblesse face à la concurrence des pays voisins • Prise en compte non optimale des besoins de connaissances formulés par les entreprises (Bâtiment), les collectivités et surtout les SEM • Développement sous optimal des outils transversaux d'appui aux TPE/PME pour l'appui à l'innovation : outils communs de veille et de recherche de partenariat, outils de financement de la RDI, appui sur les aspects propriété industrielle

Figure 14 : Synthèse de l'analyse AFOM « Valorisation des ressources forestières »

2. Agriculture et agro-transformation⁶⁸

La filière « **agriculture et agro-transformation** » a été et demeure l'une des **bases du développement économique local en Guyane**, non par sa valeur ajoutée produite, très limitée, mais principalement du fait de son importance sociale et en termes d'emplois. En effet, le secteur emploie une main d'œuvre très importante et, hormis dans certains secteurs tels que l'élevage et le maraîchage, de nombreuses exploitations agricoles sont organisées sur un mode familial et traditionnel, avec de faibles rendements et une valorisation des produits limitée. La structuration sociale de la région est en partie organisée autour de l'agriculture, en dehors de l'île de Cayenne.

On recense plus de 6000 exploitations dans l'agriculture en 2010 et près de 20 550 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au bon fonctionnement des exploitations (AGRESTE, données 2010, Numéro 2, 2011)⁶⁹. Les industries agricoles et alimentaires réunissent 152 établissements en 2010 et 333 salariés (DAAF, 2012).

Dans le cadre de son schéma d'orientation du Centre Antilles-Guyane 2013-2020, il est prévu de créer un DP transversal « Stratégies Agro-écologiques pour des produits de qualité » ayant « pour objectif de favoriser une convergence des programmes autour de l'enjeu finalisé de la conception de systèmes de production/transformation à haute qualité environnementale et alimentaire.

Au même titre que les autres régions françaises, on notera également que la Guyane est engagée dans la mise en place du plan Écophyto 2018, qui à la suite du Grenelle de l'Environnement, a pour objectif de réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2018, en tenant compte des spécificités des cultures spécifiques et des conditions favorables à la prolifération des bio-agresseurs.

Le développement de la filière « agriculture et agro-transformation » répond à une triple demande qui concerne :

- la réduction des importations (d'après l'INSEE⁷⁰ dans les secteurs Agriculture, sylviculture, pêche et Industries agroalimentaires, le taux de couverture toutes branches confondues oscille autour de 10 %) en lien avec le développement de filières à haute valeur ajoutée, permettant de compenser les frais de main d'œuvre élevés ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'accès et la diffusion sur l'ensemble du territoire des ressources scientifiques, techniques et financières concentrées dans les grands centres urbains.

La Guyane est donc confrontée à un défi majeur : accompagner la « mutation » agricole dans un contexte d'augmentation de la population. Dans le cadre de schémas de développement territoriaux, il s'agit de fixer les populations, sédentariser les abattis, répondre aux besoins d'itinéraires techniques adaptés, et aux enjeux liés à la gestion de la fertilité, à l'acceptation de l'innovation par les populations, à l'accompagnement des acteurs.

Au regard des autres territoires européens, la Guyane présente plusieurs avantages comparatifs en la matière :

- des capacités de production et transformation de produits tropicaux et amazoniens ;
- des capacités de valorisation des savoir-faire européens auprès des pays voisins du fait de la proximité géographique de la Guyane, territoire européen, avec ses pays voisins ;
- une capacité de transfert de la recherche en agronomie en cours de développement, avec la mise en place de deux réseaux d'innovation et de transfert de technologie, issus des États-Généralux de l'Outre-Mer : le Réseau d'Innovation Technique Agricole (RITA) possède deux volets : végétal et animal. Le volet animal est sous la responsabilité d'IKARE, le volet végétal est sous la responsabilité du CIRAD en Guyane, en collaboration avec tous les partenaires habituels (acteurs publics, collectivités et DAAF notamment).

⁶⁸ Les éléments contenus dans ce paragraphe sont développés dans le projet de PDR de la Guyane.

⁶⁹ Cf. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/guyane/>

⁷⁰ http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/ter/ter2010/ter2010_12_gy.pdf

En revanche, la filière « Agriculture et agro-transformation » doit faire face à une concurrence directe des pays voisins à l'export, car ces pays bénéficient de conditions de production plus avantageuses : disponibilité plus grande et accès au foncier plus aisé, plus faibles coûts de la main-d'œuvre et des intrants, possibilités de réaliser des économies d'échelle permettant de rentabiliser les investissements, etc.

Ces constats peuvent être une source d'inspiration pour le développement de méthodes et d'outils locaux spécifiques permettant une marge importante de développement. Pour cette filière, les **pistes de travail et outils pouvant être mis en place au titre de la spécialisation intelligente** sont les suivants :

- la mobilisation de la gestion des stocks carbone et l'encouragement à la diminution des intrants pour permettre le développement des exploitations agricoles durables et à faible impact environnemental ;
- l'appui aux innovations en termes de marketing, packaging, logistique, etc., pour favoriser le développement de produits à l'export ;
- développement de modes de gestion innovants du foncier et des itinéraires techniques notamment dans le domaine de l'agro-écologie ;
- l'appui au développement de circuits courts de commercialisation ;
- le renforcement de la politique de certification des produits (signes officiels de qualité, développement correspondant de marques de producteurs, etc.) lié à des actions renforcées en termes de marketing ;
- la valorisation des savoir-faire traditionnels et de l'image de marque du territoire ;
- le développement de filières de production à forte valeur ajoutée (café, vanille, cacao, miel, plantes médicinales, compléments alimentaires, colorants naturels, parfums, etc.) ;
- la mise en place d'outils mutualisés de transformation (huiles, produits amylicés, extraits) au travers d'une plateforme de transformation ;
- la poursuite de la démarche d'inscription des plantes locales à la pharmacopée française ;
- la création d'une ferme expérimentale pour la mise au point des itinéraires techniques et les référentiels technico-économiques facilitant le passage de la cueillette à la production agricole.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de production et transformation de produits tropicaux et amazoniens facilement accessibles ; • Capacités de valorisation des savoir-faire européens auprès des pays voisins du fait de la proximité géographique de la Guyane, territoire européen, avec ses pays voisins ; • Capacité de transfert de la recherche en agronomie en cours de développement, avec la mise en place de deux réseaux d'innovation et de transfert de technologie, issus des Etats-Généraux de l'Outre-mer : le Réseau d'Innovation Technique Agricole (RITA) pour les productions végétales et ICARE pour les productions animales (plusieurs acteurs publics, collectivités et DAAF sont également très présents dans ce domaine). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un domaine fortement exposé à la concurrence des pays voisins à l'export • Une faible masse critique en matière de recherche, formation et entreprises • Hormis dans certains secteurs tels que l'élevage et le maraîchage, de nombreuses exploitations agricoles sont organisées sur un mode familial et traditionnel, avec de faibles rendements et une valorisation des produits limitée
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande des marchés locaux, hexagonaux et européens • Innovations en termes de marketing, packaging, logistique, etc., pour favoriser le développement de produits à l'export • Mobilisation de la gestion des stocks carbone et l'encouragement à la diminution des intrants pour permettre le développement des exploitations agricoles durables et à faible impact environnemental ; • Modes de gestion innovants du foncier et des itinéraires techniques ; • Développement de circuits courts de commercialisation ; • Certification des produits (signes officiels de qualité, développement correspondant de marques de producteurs, etc.) ; • Valorisation des savoir-faire traditionnels et de l'image de marque du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réduction limitée des importations (logique import-substitution) et la concurrence des produits importés • Le maintien de décalages en termes d'aménagement du territoire et d'accès/diffusion sur l'ensemble du territoire des ressources scientifiques, techniques et financières

<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de l'expertise des pays voisins en matière d'agriculture familiale, d'extraction et de sélection variétale. • Forte demande du marché mondial pour des compléments alimentaires d'origine amazonienne (guarana, wassai, acerola, camucamu, etc.) 	
--	--

Figure 15 : Synthèse de l'analyse AFOM « Agriculture et agro-transformation »

3. Valorisation des ressources marines et ressources primaires

La filière « **Valorisation des ressources marines et ressources primaires** » constitue une autre filière « historique » du territoire. Cette filière concerne à la fois la pêche (crevettes et poissons) et les exploitations minières (en particulier les exploitations aurifères).

L'écosystème marin guyanais, recevant les eaux du fleuve Amazone, est particulièrement productif (parmi les plus productifs du monde, en raison des apports amazoniens) et riche en biodiversité et espèces exploitables. Il reste mal décrit, en termes de ressources marines, et peu connu en termes de fonctionnement.

Une trentaine d'espèces est exploitée, mais 5 à 6 espèces (crevettes, vivaneaux, acoupa rouge) représentent à elles seules 90 % de la production réalisée par une flotte d'environ 200 navires dont une vingtaine de chalutiers, à laquelle s'ajoute une quarantaine de navires vénézuéliens. Les autres navires sont pour la plupart en bois, de taille modeste avec des moteurs hors-bords exploitant les poissons de la zone très côtière. La production en 2012 est d'environ 3000 tonnes pour la pêche côtière, 1000 tonnes pour la crevette et 1500 tonnes pour le vivaneau.

La commercialisation des espèces côtières de poisson reste principalement locale, tandis que crevettes et vivaneaux sont respectivement exportés vers l'Hexagone et les Antilles. Les produits de la pêche côtière sont vendus entiers, en darne ou filet, frais ou congelés. Crevettes et vivaneaux sont principalement vendus entiers et congelés.

L'étroitesse du marché locale et l'éloignement des marchés sur lesquels les opérateurs guyanais peuvent être concurrentiels (Europe) sont deux facteurs qui contribuent à expliquer une exploitation halieutique modérée (5500 tonnes).

Le développement démographique (doublement de la population en 2030 selon le scénario intermédiaire de l'INSEE) va générer un accroissement de la demande alimentaire en produits de la mer.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions communautaires (directive rejet 0) vont amener quelques restructurations ou mise en place de nouvelles filières, en particulier pour la pêcherie crevette qui génère d'importants rejets de pêche (la capture des chaluts est peu sélective et une quantité importante de cette capture, autre que de la crevette est rejetée en mer). Cela nécessite donc des actions à deux niveaux : i) améliorer la sélectivité des chaluts par la mise en place de dispositifs de réduction des captures accessoires et, comme l'on atteindra pas 100 % de sélectivité, ii) mettre en place une filière de récupération des captures accessoires et de leur valorisation pour l'alimentation humaine ou la pisciculture par exemple qui est amenée à se développer en parallèle.

Ainsi, pour une production accrue (pour répondre à la demande alimentaire et par le débarquement des captures accessoires), une augmentation des coproduits sera observée rendant rentable la mise en place de filières de valorisation des coproduits.

En revanche, il convient de souligner que l'existence de flottes étrangères venant principalement du Brésil et du Suriname pour exploiter illégalement le poisson côtier en Guyane est un point bloquant pour un développement de la pêche qui soit durable (économiquement rentable et respectueux des ressources et de l'écosystème). En effet, i) il a été montré que cette flotte, de capacité supérieure à la flotte guyanaise capturerait de 1,5 à 3 fois plus de poissons que la flotte guyanaise, mettant ainsi le stock d'acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*) en état de surexploitation, et ii) le poisson capturé par cette flottes étrangères est commercialisé sur les marchés brésiliens et surinamais que les guyanais ne peuvent donc pas occuper eux-mêmes. Par ailleurs, on observe une absence de points de débarquement adaptés en Guyane (presque inutilisable à Cayenne, et absent ailleurs, notamment à Iracoubo/Sinnamary - projets en cours - et surtout à St-Laurent).

On note également la présence de projets de développement de l'aquaculture.

Concernant le sous-sol marin, il faut noter qu'il fait l'objet d'explorations depuis une dizaine d'années afin d'y déceler la présence d'hydrocarbures. Outre le développement de filières liées au secteur du pétrole, il y a nécessité d'une meilleure connaissance de l'écosystème marin, de son fonctionnement et ainsi d'un suivi de l'environnement marin afin de déceler d'éventuels impacts, de l'exploration actuelle, voire de l'exploitation si elle devait se faire et être capable de quantifier un impact écologique mais aussi économique pour la pêche par exemple en cas de déversement accidentel de pétrole.

Au regard des autres territoires européens, la Guyane présente finalement plusieurs avantages comparatifs avérés ou potentiels en la matière :

- la richesse de la ressource halieutique en Guyane : cette ressource est de manière générale faiblement exploitée (contrairement à ce qui est observé dans de nombreuses zones européennes), même si certaines espèces subissent des pressions entropiques (comme l'Acoupa Rouge) ;
- le secteur minier représente en valeur le premier secteur exportateur du territoire⁷¹ (65,3 M€ en 2012). La Guyane dispose de ce point de vue d'un réel atout pour son développement, économique même si des marges de compétitivité doivent être développées, en particulier dans le domaine du respect de la réglementation et de la diminution des impacts environnementaux. Dans ce domaine, plusieurs pistes travail sont déjà à l'étude, telles que la réhabilitation végétale des sites en lien avec les obligations réglementaires dans ce domaine. Des méthodes d'extraction innovantes pourraient également être soutenues ;

les ressources potentielles en pétrole : le domaine maritime a connu une forte dynamique ces derniers mois avec le lancement des premiers forages pétroliers prospectifs au large de la Guyane. Cependant, le niveau général des connaissances sur ces milieux reste faible. Le développement récent d'une stratégie de recherche sur le milieu marin devrait permettre une nette amélioration dans les années à venir.

Pour cette filière, les **pistes de travail et outils pouvant être mis en place au titre de la spécialisation intelligente** sont les suivants :

- l'amélioration de la connaissance et de la surveillance de l'écosystème marin en Guyane ;
- l'évaluation, la mise en exploitation, la transformation et commercialisation de nouvelles espèces ou la production locale d'espèces dans le domaine de l'aquaculture continentale dans une perspective de marché intérieur et extérieur ;
- le développement de la valorisation à forte valeur ajoutée des produits et coproduits issus de l'exploitation du milieu marin (nouvelles formes de transformations pour des espèces déjà exploitées ; valorisation des co-produits (espèces habituellement rejetées, déchets de la

⁷¹ Hors exportations de « services de mise en orbite » des satellites, et hors exports de biens d'équipement liés à l'activité spatiale.

transformation) pour la production d'hydrolisats enzymatiques par exemple ou de farines/huiles pour l'alimentation de la pisciculture...);

- l'amélioration des projets réhabilitation végétale des sites en lien avec les obligations réglementaires dans ce domaine et le développement de méthodes d'extraction innovantes ;
- le développement d'aliments locaux pour l'alimentation des poissons, voire l'exportation ;
- le développement de structures professionnelles : structurés dédiées à la production et commercialisation de matériaux de pêche adaptés ; structures dédiées à la construction, réparation et entretien des embarcations traditionnelles de pêche ;
- le développement d'une exploitation plus verte et à plus faible impact sur les ressources primaires (par exemple le développement d'embarcations plus économes en énergie...).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse des ressources primaires et faible pression anthropique générale sur la ressource halieutique en Guyane et taux de couverture relativement correct dans le secteur de la pêche • Présence d'acteurs clés du système de recherche (IFREMER, BRGM), avec la perspective de création d'un Groupement de Recherche 'Mer' (GDR) • Présence d'entreprises intervenant dans certains des secteurs concernés (pêche, exploitation aurifère...) • Présence d'une grappe d'entreprises labélisée par la DGCS (Orkidé) • Mise en place d'infrastructures clés (Marché d'intérêt régional – MIR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible masse critique en matière de recherche, et encore plus en matière de formation • Faible connaissance des données de base sur les ressources halieutiques et primaires • Faiblesse des compétences à disposition en matière d'éco-ingénierie • Fragilité des interprofessions • Concurrence très importante des pays voisins
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante dans le domaine de la pêche liée à la pression démographique et potentialités d'exportation dans des zones moins favorisées en ressources halieutiques • Remontée possible de la chaîne de valeur dans le secteur de l'exploitation aurifère (raffinage, certification...) • développement d'une exploitation plus verte et à plus faible impact sur les ressources primaires • Plusieurs domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du domaine : surveillance de l'environnement, valorisation/préservation des écosystèmes amazoniens... 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité de la dynamique engagée dans le champ de la recherche • Exploitation illégale des ressources marines et des ressources primaires • Risques environnementaux liés à l'exploitation des ressources

Figure 16 : Synthèse de l'analyse AFOM « Valorisation des ressources marines et ressources primaires »

4. Eco-construction – bâti tropical

Le secteur du BTP au sens large occupe près de 3400 personnes en 2011. Selon l'enquête Besoin en main d'œuvre (BMO), le BTP représenterait 25 % des embauches envisagées en 2013 (soit 1 445 embauches potentielles, en grande partie en intérim ou en contrat à durée déterminée), plus de la moitié de ces recrutements étant jugés « difficiles ». Le secteur souffre en effet d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. En juin 2011, afin d'apporter une première réponse, la Fédération régionale du BTP a créé avec plusieurs partenaires, un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés (Geicq). Cette démarche s'inscrit tout à fait dans celle de la Commission européenne attribuant une place grandissante au concept d'innovation sociale.

En 2012, les autorisations de construction de locaux (qui représentent 36,7 % du total des surfaces autorisées) concernent des entrepôts (26 % de la surface totale) et des locaux d'enseignement (18 %). Les bureaux et les commerces, qui représentaient la plupart des autorisations entre 2009 et 2011, avec notamment l'implantation de nouveaux supermarchés, sont en retrait en 2012, avec respectivement 10 % et 8 % des surfaces.

Concernant le logement, la première note de l'observatoire de l'habitat de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDEG) dresse un état des lieux de l'habitat en Guyane et insiste notamment sur le fait que 40 % des besoins sont couverts par la production locale⁷².

Plus précisément, la filière « Eco-construction – bâti tropical » peut être définie comme comprenant la création, la restauration, la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments, avec prise en compte des spécificités tropicales (avec les risques afférents) et des problématiques actuelles de développement durable et de maîtrise de l'énergie (dans un environnement où la ressource énergétique est rare et chère).

Concrètement, la filière « Eco-construction ou bâti tropical » dans un contexte tropical recouvre deux grands champs d'activités :

- les matériaux et la construction : c'est-à-dire les matériaux bio-sourcés issus de ressources végétales et minérales renouvelables, recyclables et générés à partir de ressources locales ; et les acteurs du bâtiment qui mettent en œuvre ces matériaux ;
- les systèmes énergétiques qui regroupent les équipements contribuant à la maîtrise de l'énergie (par exemple : équipements de régulation, services d'optimisation de la consommation énergétique...), l'utilisation d'énergies renouvelables (ENR) dans le bâtiment (photovoltaïque intégré dans le bâti, chauffe-eau solaire) au travers des équipements permettant leur intégration au bâti. Cela inclut également les services de diagnostic énergétique.

La chaîne de la valeur de la filière peut être décomposée autour des métiers suivants :

- les fabricants et/ou distributeurs de matériaux pour la construction ;
- les fabricants, distributeurs et/ou installateurs d'équipements contribuant à la maîtrise de l'énergie ;
- les entreprises de bâtiments et travaux publics ;
- les services d'ingénierie et de conception (bureaux d'études, architectes) ;
- les aménageurs et promoteurs publics et privés ;
- les propriétaires de patrimoine bâti, en particulier les collectivités publiques (par exemple la Région pour le parc de lycées).

La filière bâti tropical entretient des liens étroits avec la filière ENR dans sa composante photovoltaïque, chauffe-eau solaire et *smart grids*. La filière bâti tropical est sans doute d'ailleurs l'un des points d'appui essentiels de la diversification des acteurs du solaire.

Les enjeux en termes d'emploi sont évidemment importants, du fait du poids du BTP dans l'économie régionale. On insistera donc ici pour l'essentiel sur les enjeux en termes de marchés.

L'enjeu majeur de la filière BTP dans son ensemble, et de la filière bâti tropical en particulier, est avant tout la réponse à la demande intérieure, sous la conjugaison de trois facteurs :

- les besoins en logement du territoire liés à la croissance démographique (la région Guyane a pour objectif de réaliser de plus 1 500 nouveaux logements sociaux par an et un plan pour le logement en outre-mer est actuellement en préparation par la DéGéOM⁷³) ;
- les changements de réglementation fixant de nouvelles exigences ;
- l'état du patrimoine bâti qui présente un retard important en matière de consommation énergétique.

Pour mémoire, les projections au plan national menées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement font état d'un potentiel de création nette de valeur et d'emplois de l'ordre de 10 % sur la filière BTP dans son ensemble⁷⁴.

⁷² cf. Rapport IDEOM 2012, Edition 2013.

⁷³ Cf. discours du ministre Victorin Lurel lors du congrès de l'Union sociale de l'habitat à Lille en septembre 2013.

⁷⁴ Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte, CGDD, mars 2010

La filière « bâti tropical » dispose donc d'un fort potentiel de développement intérieur avec des acteurs actifs tout au long de la chaîne de la valeur. Dans le domaine des matériaux, les matériaux traditionnels sont principalement importés (béton, Placoplatre...), même si quelques entreprises locales constituent des opportunités de diversification des sources d'approvisionnement (cf. par exemple l'émergence de la production de briques fabriquées à froid avec de la latérite locale). La biomasse locale est encore peu exploitée pour la construction, tandis que la filière biomatériaux n'existe pas.

Des marges de manœuvre doivent donc être trouvées sur différents aspects pour assurer le développement de ce secteur et réduire les freins de développement existants actuellement :

- les acteurs du « bâti tropical » demeurent peu nombreux et isolés sans interaction suffisante entre eux, ce qui fait qu'ils irriguent encore peu la filière BTP dans son ensemble ;
- la plupart des projets en cours portant sur des innovations concernent majoritairement des constructions nouvelles, alors que les besoins de rénovation sont aussi importants ;
- le sujet est encore insuffisamment porté par la commande publique pour initier cette dynamique et conforter les compétences et savoir-faire développés localement ; le domaine de la rénovation thermique du parc de logements sociaux pourrait fournir un point d'appui pertinent pour initier à une grande échelle le regroupement des acteurs et consolider la croissance de la filière.
- l'inertie est également forte sur l'usage de nouveaux matériaux de la part des fabricants de béton et des importateurs de matériaux pour la construction.

Dans ce domaine de la construction, les innovations peuvent prendre des formes diverses :

- isolation thermique (panneaux de cellulose) ;
- toitures végétalisées à partir de plantes locales ;
- climatisation solaire ;
- toilettes sèches en zone isolée avec une utilisation d'essences locales (capacité d'absorption, teneur en tanins) ;
- utilisation de briques crues ;
- plaquage, panneaux à particules, agglomérés permettant le développement d'une « filière panneaux de bois » à partir d'essences locales ;

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur « **Eco-construction – bâti tropical** » sont les suivants (cf. Figure 20) :

- la gestion forestière durable ;
- l'environnement ;
- les TIC ;
- la logistique.

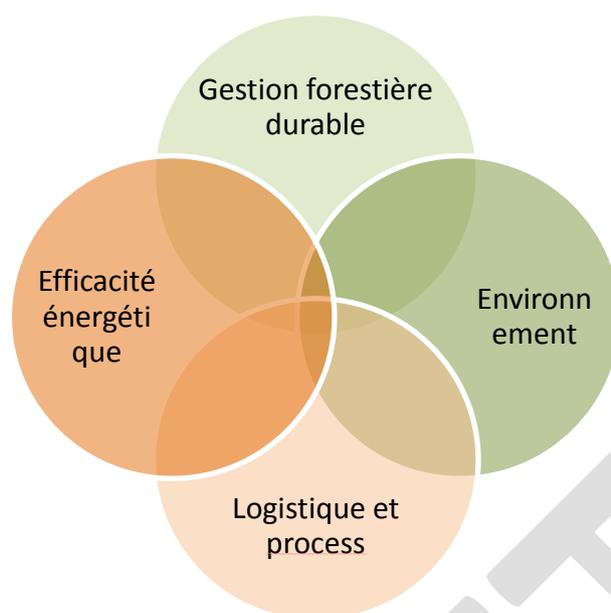


Figure 17 : Variété corrélée pour le secteur « Eco-construction – bâti tropical »

Atouts	Faiblesses
<p>Présence de bois de qualité (gonfalo, angélique, ébène, ...) pour la charpente et les structures et bonne expérience dans l'utilisation de ces essences de bois</p> <p>Techniques d'éco-construction déjà présentes dans la construction traditionnelle (aération, luminosité, ...)</p> <p>Présence de quelques entreprises locales déjà positionnées sur le marché (structure renforcées telles que le lamellé-collé) disposant de petites unités de recherche</p> <p>Appui d'une grappe d'entreprise (Maison du bois) reconnue</p> <p>40 % des besoins en habitat sont couverts par la production locale</p> <p>BTP : 2e plus gros contributeur au PIB en Guyane, après le spatial</p>	<p>Faible masse critique des acteurs de la recherche, enseignement et entreprises (cf. taille des entreprises)</p> <p>Faiblesse de la demande locale pour développer la filière éco-construction en Guyane et manque de débouchés vers les pays voisins pour la plupart pays en voie de développement (même le Nord Brésil dont le PIB/habitant est bien inférieur à celui du Sud Brésil)</p> <p>Domaine confronté à des coûts de transport élevés</p> <p>Maitrise de l'énergie insuffisamment prise en compte pour la conservation du froid (isolation des murs, cloisons, plafonds souvent inexistantes...)</p> <p>Utilisation trop importante des trois mêmes essences et manque de valorisation des autres.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Progression démographique importante générant un besoin important de construction</p> <p>Forte demande en logements sociaux favorisant de l'éco-construction faiblement consommatrice en énergie</p> <p>L'éco-construction est l'un des trois axes retenus par la CACL dans son étude sur les domaines à favoriser, en cours de mise en œuvre</p> <p>Possibilité de production locale de matériaux à base de bois (panneaux, isolants thermiques) pouvant être portée dans un premier temps par la commande publique</p>	<p>Difficulté de l'éco-construction considérée comme chère (en investissement) à émerger en Guyane, notamment face à l'ampleur des besoins à court terme, entraînant une faible évolution du taux de couverture</p>

Figure 18 : Synthèse de l'analyse AFOM « Eco-construction – bâti tropical »

5. Sources d'énergie renouvelables en site isolé

Dans le panel offert par les différentes options de développement des énergies renouvelables, outre la biomasse dont la filière sera développée plus loin, deux domaines, encore peu investigués, nécessiteraient une attention particulière. Il s'agit des hydroliennes et des biodigesteurs, particulièrement dans les zones isolées du territoire.

1 - Les hydroliennes

La Guyane bénéficie d'un réseau hydrographique dense. Or, une part importante de la population vit en zone isolée avec un déficit en services de base (eau, électricité, éducation, santé, télécommunications).

Les hydroliennes en rivière présentent un potentiel important de développement pour ces zones isolées, même si les puissances fournies demeurent modestes.

Leur déploiement dans le cadre de mix énergétique pourrait constituer un atout pour la Guyane.

2 - Les biodigesteurs

La diversité des déchets organiques produits en Guyane révèle les potentialités du biogaz en Guyane.

La méthanisation se caractérise en effet par un processus isothermique particulièrement adapté aux zones tropicales (en zone tempérée, une partie de l'énergie est utilisée au chauffage de l'installation).

Une attention particulière pourrait être portée au développement d'unités de biogaz en zone isolée. En effet, les enquêtes réalisées par la Région dans ces zones font apparaître une demande en gaz domestique pour la cuisine.

Dans ces deux domaines, le potentiel de développement de nouveaux marchés et nouveaux emplois est encore mal connu, de même que les interfaces nécessaires pour assurer les interactions entre les acteurs de la recherche, les entreprises et les pouvoirs publics. Pour le cas de ces « autres sources d'énergie renouvelables », il sera sans doute nécessaire d'approfondir les analyses de potentialité de développement de domaines d'activité stratégique.

2.2.3. Inventaire des filières en émergence et à fort potentiel (fertilisation croisée)

Les « secteurs émergents à fort potentiel » identifiés à ce stade sont les suivants :

1. la « gestion et surveillance de l'environnement » ;
2. la « télé-application » ;
3. la « gestion et exploitation de la biomasse et du carbone » ;
4. les « molécules actives » ;
5. la « santé tropicale et les maladies émergentes ».

On rappelle que ces domaines se trouvent pour la plupart d'entre eux à la croisée de différentes thématiques qui représentent des niches à très forte valeur ajoutée et à très haute technicité. En revanche, les acteurs dans ces domaines sont souvent peu nombreux et la masse critique lacunaire.

La liste des secteurs présentés ici en première approche n'est pas nécessairement exhaustive comme en témoignent les premières réflexions présentées dans le point n°6 consacré aux « autres sources d'énergies renouvelables » principalement à destination des zones isolées et peu peuplées.

2. Gestion et surveillance de l'environnement : la télédétection

Ce secteur constitue l'un des principaux atouts de la Guyane. Du fait de l'enclavement du territoire et des difficultés d'accès à certaines zones de Guyane, la surveillance assistée par satellite reste la seule solution économiquement viable à ce stade. Des éléments d'actualité récents (problématique de pêche illégale ou d'exploitation illégale de l'or) montrent qu'un réel besoin existe en matière de télédétection.

La relance de la dynamique autour de la station SEAS de réception d'images satellites⁷⁵ (projet SEAS III), ainsi que le développement des nouveaux outils d'observation satellitaire (en particulier la très haute résolution optique ou radar) offrent des opportunités intéressantes de développement d'activité, avec le risque toutefois de voir les problématiques du passé perdurer. Par ailleurs, une masse critique est en cours de formation avec l'annonce de l'implantation locale de plusieurs entreprises d'envergure nationale autour de l'exploitation de la station (SIRS, CLS, Telespazio...).

Les pays voisins voire européens, confrontés aux mêmes problématiques représentent des marchés potentiels importants permettant d'envisager la création et le développement d'entreprises en Guyane. Ceci est particulièrement vrai pour les marchés des pays amazoniens car la Guyane possède la seule station de réception des images spot5 pour tout le nord de l'Amérique du Sud et une partie des Antilles. Ainsi, le traitement des images captées par le satellite dès son passage au-dessus des zones concernées représente un avantage important en termes d'efficacité particulièrement pour le développement d'applications nécessitant une grande réactivité (surveillance de l'exploitation illégale des ressources, catastrophes naturelles...). L'intégration dans des grands réseaux ou démarches européennes est également possible, plus particulièrement via des initiatives telles que le réseau des régions européennes utilisant les technologies spatiales (NEREUS)⁷⁶ ou le programme européen d'observation de la Terre Copernicus (ex : GMES)⁷⁷.

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur « **Gestion et surveillance de l'environnement : télédétection** » sont les suivants (cf. Figures 18) :

- la surveillance de l'environnement des ressources ;

⁷⁵ La station SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite) a été inaugurée à Cayenne le 7 février 2006. Elle permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites d'observation de la Terre (cf. <https://www.seas-guyane.org/seasguyane/index.htm>).

⁷⁶ NEREUS : Network of European Regions Using Space Technologies - <http://www.nereus-regions.eu/>

⁷⁷ GMES : Global Monitoring for Environment and Security - http://www.esa.int/Our_Activities/Observing_the_Earth/GMES/Highlights/GMES_services

- la santé et l'épidémiologie ;
- les TIC ;
- l'évaluation et la gestion du stock carbone ;
- la cartographie et l'aménagement du territoire.

Des initiatives pourraient en particulier concerner les points suivants :

- le soutien aux activités de R&D répondant à des besoins des entreprises implantées en Guyane ;
- le soutien au développement d'entreprises innovantes intervenant dans le domaine de la gestion et la surveillance de l'environnement.

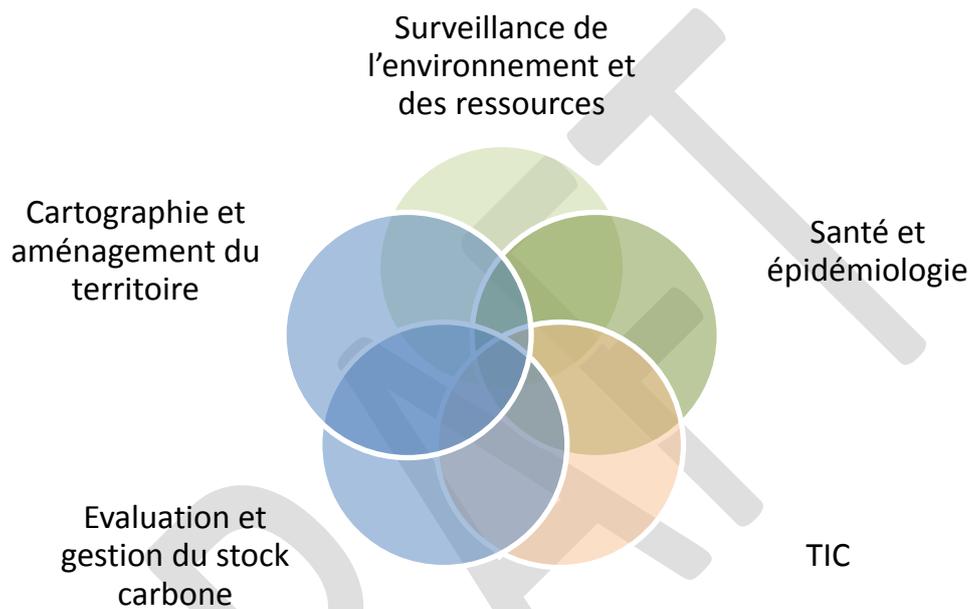


Figure 19 : Variété corrélée pour le secteur « gestion et surveillance de l'environnement : télédétection »

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Du fait de l'enclavement et des difficultés d'accès à certaines zones de Guyane, la surveillance assistée par satellite est la seule solution économiquement viable à ce stade pour la gestion et la surveillance de l'environnement • La Guyane possède la seule station de réception des images spot5 pour tout le nord de l'Amérique du Sud et une partie des Antilles • Dynamique autour de la station SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite) de réception d'images satellites • Une masse critique est en cours de formation avec l'annonce de l'implantation locale de plusieurs entreprises d'envergure nationale autour de l'exploitation de la station (SIRS, CLS, Telespazio...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiable intégration dans des grands réseaux ou démarches européennes notamment via des initiatives telles que le réseau des régions européennes utilisant les technologies spatiales (NEREUS) ou le programme européen d'observation de la Terre Copernicus (ex : GMES)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les opportunités de marché concernent essentiellement le marché local et l'Amazonie-plateau des Guyane • Amélioration de la connaissance, du suivi et de la valorisation du stock carbone de Guyane • La définition de process innovants à faible coûts en carbone en particulier dans le secteur de l'exploitation forestière et de l'agriculture • La valorisation de la biomasse notamment à vocation énergétique qui présente des retombées positives importantes (retombées couplées) • Nombreux domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du domaine : télédétection, TIC, valorisation des écosystèmes amazoniens (exploitation du bois), agriculture - agronomie, énergie... 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de projets concurrents à l'étranger ? Faiblesse de la rentabilité faute d'utilisateurs ?

Figure 20 : Synthèse de l'analyse AFOM « gestion et surveillance de l'environnement : télédétection »

3. Télé-applications

Comme cela est précédemment mentionné, le développement du secteur « télé-applications » est essentiellement porté par une demande interne, mais également par une demande externe émanant des pays voisins :

- la demande interne est liée aux contraintes du territoire guyanais :
 - l'enclavement (interne) et la distance avec l'Union européenne. Des premières tentatives de développement d'applications se sont montrées concluantes, en particulier en ce qui concerne la télémédecine (avec l'appui du centre Spatial) : des valises de télémédecine sont en usage dans différents sites isolés avec des développements récents tels que la mise en place d'un robot d'échographie (Maripasoula-Cayenne) ;
- la demande pour ce type d'outils vient également des pays voisins qui sont confrontés à des problématiques identiques.

La demande émane également de certaines filières économiques.

Néanmoins, il existe plusieurs freins pour le développement du secteur des Télé-applications :

- les coûts d'implémentation des technologies concernées restent relativement élevés ;
- la valorisation économique des produits développés peine à se mettre en œuvre ;
- le développement actuel de ce secteur est globalement soumis au bon développement des politiques d'aménagement numérique du territoire.

Des marges de manœuvre doivent donc être trouvées sur ces différents aspects pour assurer le développement de ce secteur, notamment en faisant appel à la coopération.

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur des « Télé-applications » sont les suivants (cf. Figures 19) :

- les sciences de l'éducation ;
- la médecine ;

- les TIC et leurs applicatifs ;
- le web-communicant.

Des initiatives pourraient en particulier concerner les points suivants :

- le soutien aux activités de R&D répondant à des besoins des entreprises implantées en Guyane, notamment celle intervenant sur les applicatifs portables ;
- le soutien au développement d'entreprises innovantes intervenant dans le domaine des Télé-application.

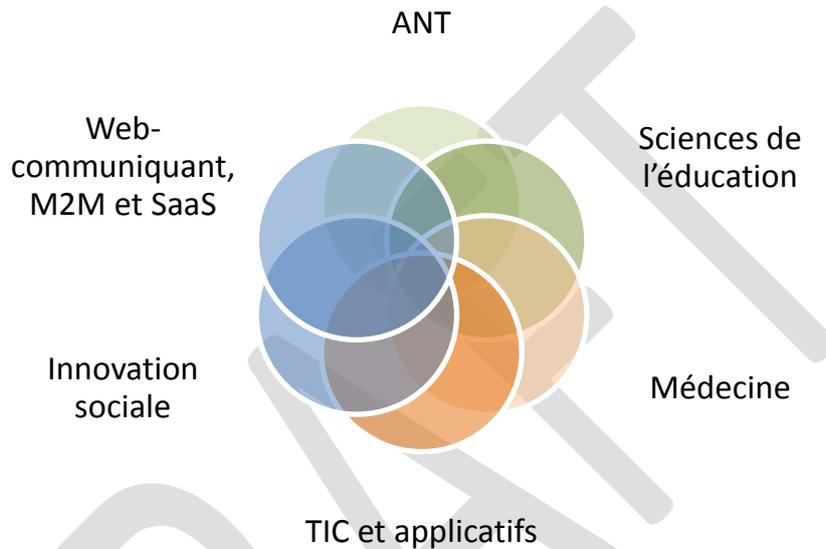


Figure 21 : Variété corrélée pour le secteur télé-applications

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Technologies issues du spatial premier contributeur au PIB de Guyane • Le domaine bénéficie d'une forte demande interne liée aux contraintes du territoire guyanais (enclavement, éloignement, mais aussi certaines filières économiques...) et des pays voisins confrontés à des problématiques identiques • L'existence d'expériences réussies dans des domaines comme la Télémédecine (11 centres de santé équipés) • Diverses expériences en cours dans les domaines de la santé, de l'éducation ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible masse critique de la recherche et des entreprises et absence de formations dans le domaine sur le territoire • Domaine soumis à des coûts d'implémentation des technologies concernées relativement élevés • Faible mise en œuvre de la valorisation économique des produits • Contre-productivité des projets nombreux mais non coordonnés en Guyane
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Grandes distances entre les communes favorisant le recours aux télé-applications • Développement de réseaux haut débit avec des projets aussi bien de la Région Guyane (issus du schéma SDTAN), du Conseil Général (réseau RING), des communes (développement de réseaux de fibres optiques à Cayenne et Kourou) • Connexions avec d'autres domaines : télédétection en lien avec l'IRD (recherche) et le CSG (financement et hébergement), sciences de l'éducation, médecine, TIC et leurs applicatifs, web-communicant ; gestion et surveillance de l'environnement... • Les applicatifs portables sont un potentiel important pour la mise en relation entre l'offre et la demande dans tous les secteurs : des outils TIC développés par les entreprises permettraient un développement de leurs marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principaux développements continuent d'être réalisés en France métropolitaine, en particulier en télémédecine • Le domaine reste dépendant du développement des politiques d'aménagement numérique du territoire • Peu d'appétence des opérateurs de développer le THD dans les communes (trop peu d'abonnés potentiels par rapport aux opportunités aux Antilles et dans l'hexagone)

Figure 22 : Synthèse de l'analyse AFOM « télé-applications »

3. Gestion et exploitation de la biomasse et du carbone

Plusieurs constats amènent à penser que le secteur « Gestion et exploitation de la biomasse et du carbone » constitue un secteur prometteur pour la Guyane :

- la Guyane est confrontée à d'importants enjeux en développement en termes de défriche agricole, d'extension urbaine, d'aménagement routiers, etc., mais l'essentiel de la biomasse obtenue par la défriche agricole, urbaine ou l'exploitation forestière n'est actuellement pas ou peu valorisée ;
- avec un territoire très étendu (environ 16 % de la superficie de la France) et couvert en quasi-totalité par la forêt tropicale, la Guyane bénéficie de la présence d'un stock de carbone non négligeable à l'échelle nationale ;
- le territoire est fortement importateur de carburants avec un double impact en termes d'économie du carbone ;
- les connaissances sur le stock de carbone en Guyane sont peu développées alors que ces connaissances sont un préalable nécessaire au développement d'actions plus poussées et/ou à de recherche de solutions à plus faible impact sur l'environnement.

A ce titre des initiatives pourraient en particulier concerner :

- la connaissance, le suivi et la valorisation du stock carbone de Guyane ;
- la définition de *process* innovants à faible coûts en carbone en particulier dans le secteur de l'exploitation forestière et de l'agriculture ;
- le soutien à des projets d'expérimentation permettant une meilleure valorisation de la biomasse notamment à vocation énergétique qui présente des retombées positives importantes (retombées couplées) ; cf. notamment la valorisation de la biomasse de déforestation (planches, compost...) afin de réduire son empreinte carbone et d'en améliorer le bilan financier.

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur biomasse-carbone sont les suivants (cf. Figures 16 et 17) :

- télédétection : surveillance et évaluation du stock carbone par des images satellites ;
- TIC : simulation et évaluation *ex-ante* des impacts des politiques publiques (aménagement, économie) sur le stock carbone, utilisation de la géolocalisation pour l'exploitation fin des stocks forestiers ;
- valorisation des écosystèmes amazoniens : exploitation du bois, agriculture et agronomie ;
- énergie : valorisation de la biomasse actuellement non exploitée pour la production d'électricité, amélioration de l'efficacité énergétique de la production en électricité ;
- gestion de la filière d'approvisionnement : innovation organisationnelle, logistique... ;
- gestion participative de la forêt (innovation sociale).

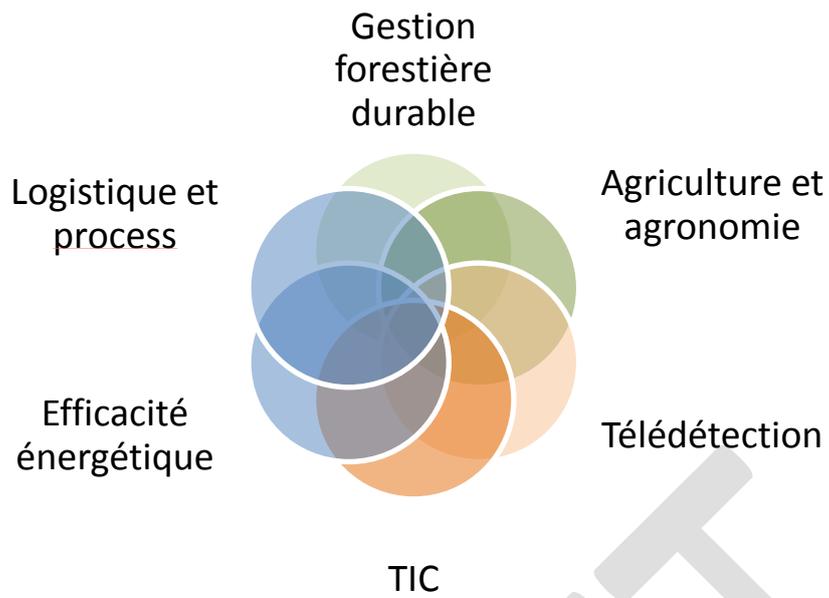


Figure 23 : Variété corrélée pour le domaine « carbone-biomasse »

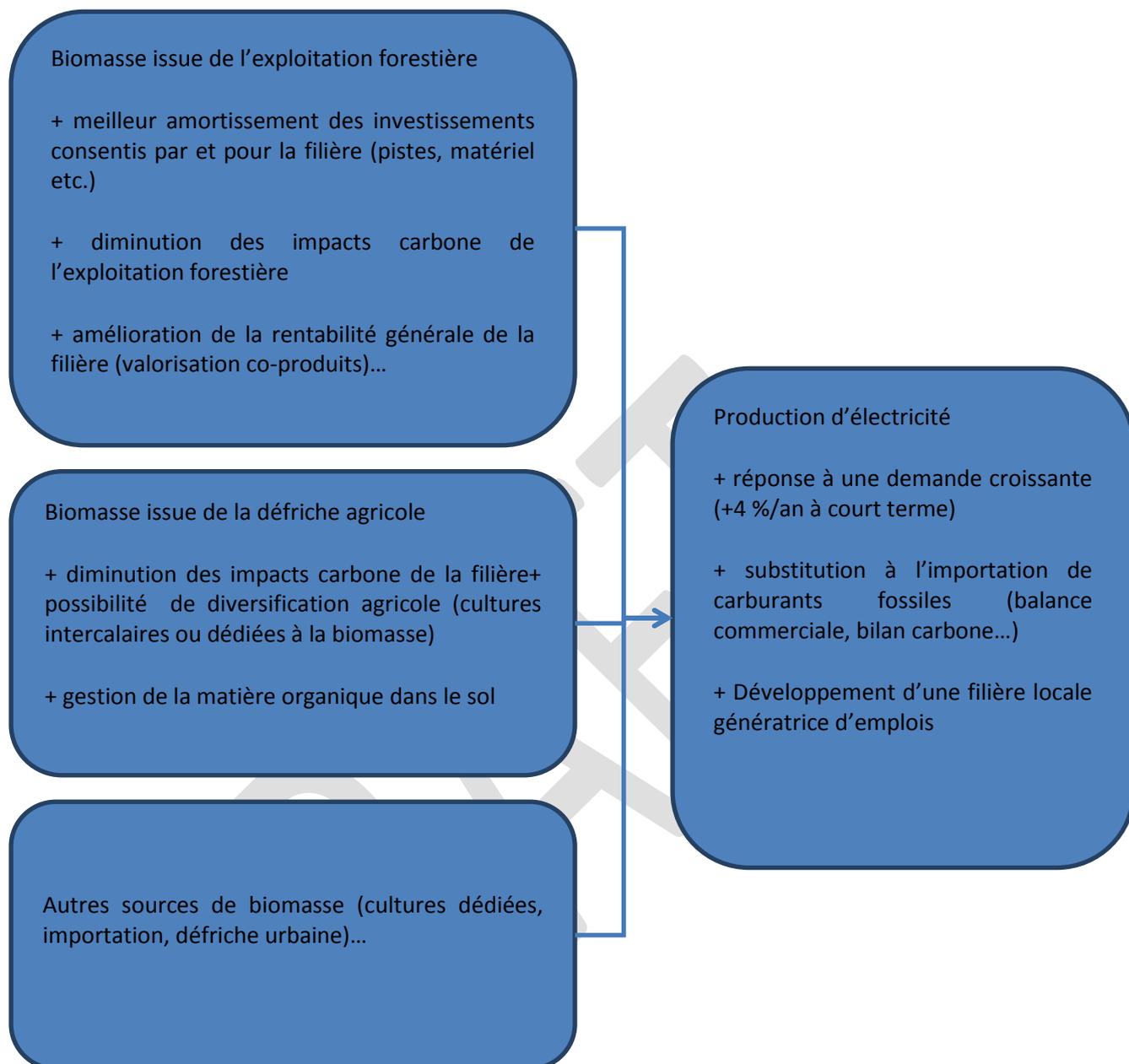


Figure 24 : Bénéfices corrélés de la filière « biomasse » en Guyane

Atouts	Faiblesses
<p>Territoire très étendu (environ 16 % de la superficie de la France) et couvert en quasi-totalité par la forêt tropicale : la Guyane bénéficie de la présence d'un stock de carbone non négligeable à l'échelle nationale</p> <p>Présence d'acteurs de la recherche et de quelques entreprises positionnées sur le marché</p>	<p>L'essentiel de la biomasse obtenue par la défriche agricole, urbaine ou l'exploitation forestière n'est actuellement pas ou peu valorisée</p> <p>Les connaissances sur le stock de carbone en Guyane sont peu développées alors que ces connaissances sont un préalable nécessaire au développement d'actions suivi plus poussées et/ou à de recherche de solutions à plus faible impact sur l'environnement</p> <p>Les formations dans ce domaine sont peu développées en Guyane</p>
Opportunités	Menaces

<p>Les opportunités de marché concernent essentiellement le marché local et l'Amazonie-plateau des Guyane</p> <p>Amélioration de la connaissance, du suivi et de la valorisation du stock carbone de Guyane</p> <p>La définition de process innovants à faible coûts en carbone en particulier dans le secteur de l'exploitation forestière et de l'agriculture</p> <p>La valorisation de la biomasse notamment à vocation énergétique qui présente des retombées positives importantes (retombées couplées)</p> <p>Nombreux domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du domaine : télédétection, TIC, valorisation des écosystèmes amazoniens (exploitation du bois), agriculture - agronomie, énergie...</p>	<p>La Guyane reste confrontée à d'importants besoins en développement en termes de défriche agricole, d'extension urbaine, d'aménagement routiers, etc.</p> <p>Le territoire continue d'être fortement importateur de carburants avec un double impact en termes d'économie du carbone</p>
---	--

Figure 25 : Synthèse de l'analyse AFOM « carbone-biomasse »

4. Molécules actives / Bio-ressources terrestres

L'extrême richesse des écosystèmes amazoniens se traduit également sur le plan moléculaire par une très forte diversité.

La chimio-diversité offre un potentiel important pour le territoire et des opportunités de valorisation dans plusieurs domaines : cosmétique, parfumerie, agrochimie et pharmacologie. Cette branche pourrait également offrir des éléments de diversification complémentaires pour plusieurs filières : bois, agriculture ou pêche (valorisation de coproduits et/ou d'espèces non encore exploitées).

Plusieurs éléments constituent cependant des freins au développement de cette branche d'activité⁷⁸:

- des délais très longs de commercialisation des substances actives identifiées (en particulier en pharmacologie) et donc le manque de capitaux extérieurs, d'intérêt des grandes entreprises
- des problématiques liées à la propriété intellectuelle et aux brevets : les démarches sont lourdes et complexes, en particulier dans le cas où des savoir-faire traditionnels entrent en jeu ;
- une forte concurrence internationale.

Dans la perspective de développement de la « chimio-diversité », le territoire a commencé le développement de différents outils depuis quelques années :

- la mise en place des premières naturothèques ou banques d'échantillons sur la programmation 2007-2013 ;
- la mise en place actuellement d'une réglementation APA (accès au partage des avantages) qui devrait être étendue à l'ensemble du territoire guyanais dès la promulgation de la loi sur la biodiversité ;
- la création d'un conservatoire environnemental (l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane – OBAG) et la mise en collection de la biodiversité (botanique, animale et entomologique).

L'un des objectifs majeurs de la Guyane pourrait être dans ce cadre d'améliorer son attractivité afin d'attirer les grandes entreprises de cosmétique, parfumerie et pharmacopée. En effet, il s'agit de réaliser une promotion et un marketing territorial fort afin d'attirer des capitaux qui à moyen terme permettraient de faire de la Guyane un territoire d'innovation inséré dans la compétition mondiale et de créer des emplois durables en Guyane.

Par ailleurs, des thématiques de recherche émergent sur le territoire. Elles concernent des secteurs moins concurrentiels que la cosmétique ou la pharmacologie. Il s'agit par exemple de l'utilisation de

⁷⁸ Cf. rapport Dehecq, Comment faire de la valorisation des ressources naturelles, notamment de la biodiversité, un levier pour le développement économique de la Guyane (2008) ; http://www.outre-mer.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Guyane.pdf

molécules d'origine naturelle pour lutter contre la corrosion des métaux ou encore de l'utilisation de biofilms bactériens pour la production d'électricité.

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur des « Molécules actives » sont les suivants (cf. Figures 14) :

- la gestion forestière et l'agriculture ;
- la chimie des substances naturelles ;
- les connaissances et l'inventaire de la biodiversité ;
- l'ethnologie et l'éthologie.

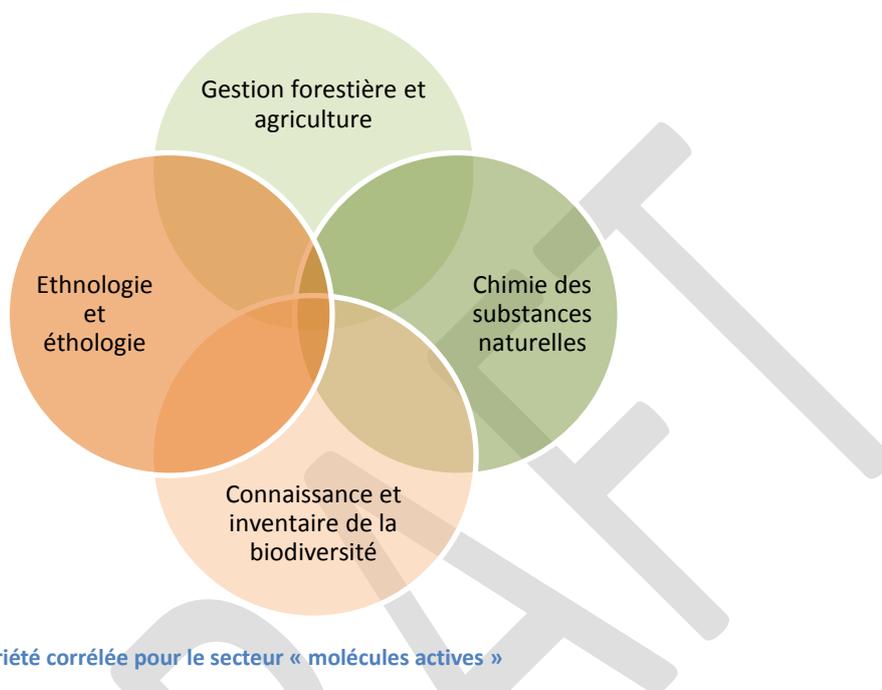


Figure 26 : Variété corrélée pour le secteur « molécules actives »

Atouts	Faiblesses
<p>Richesse des écosystèmes amazoniens et 'chimio-diversité'</p> <p>Mise en place des premières naturothèques ou banques d'échantillons sur la programmation 2007-2013 ;</p> <p>Mise en place en cours d'une réglementation APA (accès au partage des avantages) qui devrait être finalisée à la fin de l'année 2013 ;</p> <p>Création d'un conservatoire environnemental (l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane – OBAG) et mise en collection de la biodiversité (botanique, animale et entomologique) dans le cadre de la programmation 2014-2020</p> <p>Thématiques de recherche émergentes (utilisation de molécules d'origine naturelle pour lutter contre la corrosion des métaux, utilisation de biofilms bactériens pour la production d'électricité...)</p>	<p>Délais très longs de commercialisation des substances actives identifiées (en particulier en pharmacologie) ;</p> <p>Problématiques spécifiques liées à la propriété intellectuelle et aux brevets : les démarches sont lourdes et complexes, en particulier dans le cas où des savoir-faire traditionnels entrent en jeu ;</p> <p>Forte concurrence internationale ;</p> <p>Connaissance insuffisante de la biodiversité.</p> <p>Peu de capacité de recherche privée sur le territoire (absence de groupes internationaux, faiblesse des capitaux investis dans la recherche)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Opportunités de valorisation dans plusieurs domaines : cosmétique, parfumerie, agrochimie et pharmacologie</p> <p>Diversification complémentaires pour plusieurs filières : bois, agriculture ou pêche (valorisation de coproduits et/ou d'espèces non encore exploitées)</p> <p>Nombreux domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du domaine des « Molécules actives » : gestion forestière et l'agriculture ; chimie des substances naturelles ; connaissances et l'inventaire de la biodiversité ; ethnologie et éthologie</p> <p>La biodiversité amazonienne offre de grandes opportunités en matière de compléments alimentaires avec un avantage concurrentiel sur des normes de qualité des produits (certifications, contrôle qualité).</p>	<p>Délai de stabilisation du contexte réglementaire d'accès à la biodiversité (lutte contre le biopiratage)</p> <p>Temps et investissement pour faire émerger une filière</p> <p>La Guyane ne sert que de « réservoir » et ne bénéficie pas des retombées économiques en termes de création de valeur ajoutée et d'emploi</p>

Figure 27 : Synthèse de l'analyse AFOM « molécules actives »

5. Santé tropicale et maladies émergentes

Dans le domaine de la santé, l'identification des facteurs et la compréhension des phénomènes épidémiques et/ou d'émergence sont des éléments clés pour l'élaboration et la conduite de politiques publiques en matière de prévention et de contrôle dont les retombées économiques directes ou indirectes peuvent être majeures (décès, hospitalisations, arrêts de travail, absentéisme etc...).

Les problématiques de santé en milieu tropical ne relèvent pas à proprement parler du secteur économique dans le sens où elles ne sont pas ou peu créatrices d'emplois et d'entreprises. Néanmoins ce secteur est potentiellement source d'économie pour le territoire (diminution des impacts de certaines infections ou épidémies), d'excellence, et ponctuellement de développement d'outils valorisables sur le plan économique.

Les maladies propres au monde tropical intéressent bien évidemment les pays voisins, confrontés aux mêmes types de pandémies. Plus loin, particulièrement en raison du réchauffement climatique et de flux de populations sans cesse croissant, ce type de maladies pourraient à terme concerner les pays tempérés. Ainsi, le premier cas de dengue à transmission autochtone a-t-il été observé en France hexagonale (2011), son vecteur (*aedes aegypti*, d'ailleurs également vecteur de la fièvre jaune) est désormais implanté durablement dans le sud de la France.

Avec l'appui d'un financement 7e PCRD, l'Institut Pasteur de Guyane est en train de développer une capacité de recherche sur les maladies émergentes, en particulier sur les moyens de lutte et/ou les problématiques de résistance des vecteurs.

Ce secteur offre des opportunités importantes de partenariats avec d'autres acteurs à l'échelle internationale et des fertilisations potentielles avec d'autres secteurs peuvent être envisagées (cf. Figure 18) :

- la chimie des substances naturelles : recherche de molécules actives pour lutter contre les maladies émergentes ou la propagation de leurs vecteurs ;
- l'écologie : impacts des changements environnementaux sur les populations de vecteurs et donc l'épidémiologie.

Il existe aussi des possibilités de couplage avec l'observation de l'environnement assistée par satellite⁷⁹.

Des initiatives pourraient en particulier concerner les points suivants :

- le soutien au développement d'un réseau d'alerte sur les contagions qui pourrait être en lien avec les TIC (applicatifs portables...).

⁷⁹ Exemple d'application de la télé-épidémiologie : <http://sante.lefigaro.fr/actualite/2012/02/07/17239-satellites-pour-traquer-moustiques-dengue>

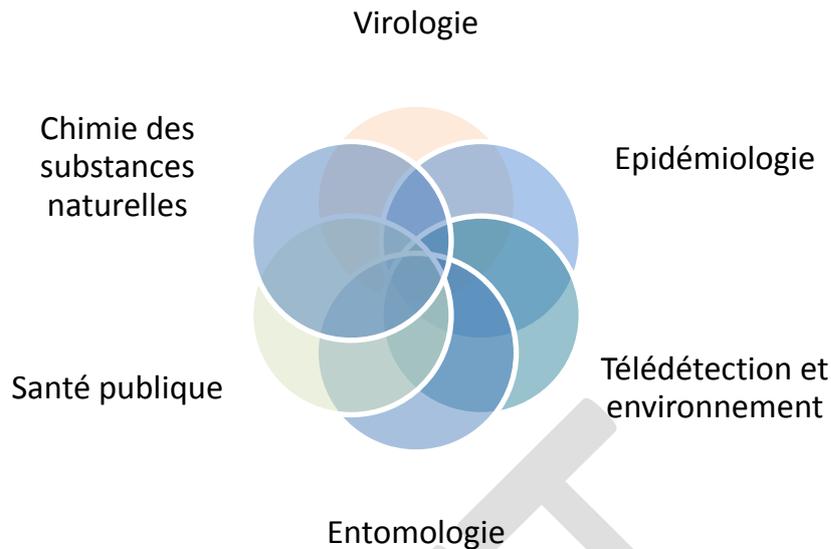


Figure 28 : Variété corrélée pour le secteur « Santé en milieu tropical »

Atouts	Faiblesses
<p>Richesse des ressources naturelles permettant l'élaboration de médicaments et/ou de vaccins</p> <p>Terrain d'expérimentation favorable au renforcement des connaissances en lien avec la présence de maladies tropicales sur le territoire (dengue, paludisme ...) : développement - tests des vaccins, traitements des pathologies...</p> <p>Des acteurs de la recherche déjà présents sur le territoire et engagés dans une réelle dynamique</p> <p>De nombreux travaux d'expérimentation en cours de réalisation</p> <p>Existence de démarches engagées pour accélérer la recherche, en particulier sur la dengue</p>	<p>Les problématiques de santé en milieu tropical ne relèvent pas à proprement parler du secteur économique dans le sens où elles ne sont pas ou peu créatrices d'emplois et d'entreprises</p> <p>Les connaissances s'appuient relativement peu sur les connaissances « traditionnelles » des populations locales (cf. Brésil par exemple).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Importance des marchés potentiels à tous les niveaux géographiques (local, hexagone, mondial...), vu l'expansion de certaines maladies comme la dengue que l'on commence à trouver dans le sud de l'hexagone.</p> <p>Domaine potentiellement source d'économie pour le territoire (diminution des impacts de certaines infections ou épidémies), d'excellence, et de développement d'outils valorisables sur le plan économique sur quelques niches</p> <p>Opportunités importantes de partenariats avec d'autres acteurs à l'échelle internationale et des fertilisations potentielles avec d'autres secteurs (chimie des substances naturelles, écologie, observation de l'environnement assistée par satellite)</p>	<p>Faible retour sur investissement utiles pour le territoire en termes de création d'entreprises</p> <p>Non intégration des équipes de recherche dans les réseaux internationaux ralentissant l'accumulation des connaissances sur les maladies émergentes / ré-émergentes, et limitant la mise en place des moyens de lutte contre la résistance des vecteurs</p>

Figure 29 : Synthèse de l'analyse AFOM « Santé tropicale et maladies émergentes »

L'innovation sociale pourra être financée à travers :

1. « le tourisme (écotourisme) » ;
2. « l'agriculture traditionnelle » ;
3. « l'économie sociale et solidaire ».

On rappelle que ces domaines feront l'objet d'un approfondissement, afin de développer les actions sociales innovantes en relation avec les fonds européens, et notamment el FSE.

Les acteurs dans ces domaines sont parfois nombreux mais fort dispersés.

1. Tourisme (écotourisme)

Le **potentiel touristique** de la Guyane est *a priori* important, en particulier en ce qui concerne la valorisation de son patrimoine naturel et de sa diversité culturelle. Le tourisme génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services,...) en termes de valeur ajoutée et de créations d'emplois.

Bien entendu, la chaîne de la valeur de la filière tourisme se compose d'une grande diversité d'acteurs autour de différentes fonctions : hébergement, restauration, transport, agences de voyage et réceptifs, tour-opérateurs, locations de voiture, entreprises de loisirs et commerces plus largement, gestionnaires de sites naturels (parcs par exemple). La quasi-totalité des acteurs est présente sur place à l'exception des tours opérateurs (basés dans l'Hexagone essentiellement).

Le tourisme en Guyane n'a véritablement démarré que dans les années 1980 et la filière n'est pas encore structurée. Il se situe dans un environnement régional (Nord du Brésil, Suriname, Guyana⁸⁰) où il reste une activité peu importante, et surtout marqué par le tourisme familial/affinitaire ou le tourisme d'affaire.

C'est aujourd'hui une filière établie qui accueille annuellement environ 110 000 visiteurs (chiffre 2009), représente une source de richesse importante du territoire (9 % du PIB)⁸¹ et contribue à hauteur de 26 % à l'effort d'exportation de l'économie régionale⁸². Les estimations de l'effet sur l'emploi de cette filière établissent une participation à hauteur de 6 000 postes qui se répartissent dans divers secteurs et des structures de tailles très variables, dont une majorité de micro-entreprises et de TPE. Il est à noter que la filière touristique guyanaise dispose de la présence du Comité du Tourisme de la Guyane. Un nombre non négligeable⁸³ d'acteurs de la filière travailleraient dans l'économie parallèle.

Selon les données disponibles auprès de la CCIG, la fréquentation de la Guyane est en croissance constante depuis 2005. Même si le flux touristique a connu une légère contraction conjoncturelle en 2009 avec 110 000 visiteurs, cette contraction est survenue après un pic historique de plus de 140 000 visiteurs en 2007. Les chiffres pour 2011-2012 ne sont pas connus, mais tout laisse penser que le tourisme récepteur dispose encore d'un potentiel de valorisation sur les segments des touristes affinitaires, d'agrément et les croisiéristes⁸⁴. En complément de ce tourisme entrant, le marché local (agrément et affaires) est également important, car il représente environ 20 % de l'activité de la filière. Avec une croissance démographique annuelle de 4 %, et à la condition d'une répartition des richesses ne créant pas davantage d'inégalités sociales, la valeur absolue de ce flux d'activité devrait croître quasi-mécaniquement.

⁸⁰ La situation est un peu différente pour le Venezuela, notamment avec le site de Canaima et les tepuys.

⁸¹ Selon le travail de retraitement de données réalisé par ATOUT France en Guyane

⁸² Le tourisme orienté vers la Métropole et le Antilles est considéré comme une activité d'exportation.

⁸³ Mais non quantifiable.

⁸⁴ En favorisant la famille et de manière plus modérée les groupes.

Des atouts certains devraient permettre à la Guyane de se démarquer de ses concurrents. Le premier avantage comparatif saillant de la Guyane, qui lui offre un positionnement tactique au niveau mondial, est d'être l'unique territoire européen en Amazonie. Cette situation confère au territoire des avantages de poids, notamment sur un public occidental. On peut particulièrement citer l'appartenance à la zone euro, un sentiment de sécurité (stabilité politique, équipements et services de santé aux standards européens). Le second avantage renvoie à la place du tourisme spatial. Le tourisme lié aux activités réalisées dans le domaine du spatial en Guyane est sans équivalent dans le monde. C'est une raison importante de la venue en Guyane. Cette activité capte une part importante du flux touristique d'affaires, ainsi qu'une bonne partie du flux touristique d'agrément. Cette position conduit parfois à considérer Kourou comme un marché captif au sein même de la Guyane.

Le secteur peine néanmoins à se développer en particulier à cause des coûts importants (transport aérien Europe vers la Guyane) et de la concurrence d'autres pays intervenant sur le marché du tourisme lié à la forêt : le Costa-Rica en particulier, le Guatemala, le Pérou développent une offre similaire. Hors des circuits classiques Rio-Salvador- Fortaleza – Pantanal, le Brésil développe aussi une offre de plus en plus importante et de qualité en Amazonie légale (en particulier autour de Manaus).

L'un des enjeux est donc de développer des avantages en termes de compétitivité hors-prix et hors-coûts, ce qui suggère la réalisation d'efforts importants visant à une amélioration de la professionnalisation de l'accueil, à la rénovation de certaines structures d'accueil, à l'identification de chemins de randonnées, etc. En ce sens l'écotourisme (ou agritourisme, tourisme vert, tourisme de nature, tourisme sportif...)⁸⁵, qui est une forme de tourisme en expansion, et qui vise à réduire ou annuler les dégâts écologiques lors du voyage constitue une niche d'opportunité visant non pas à développer un tourisme de masse, notamment face aux différentiels de prix des territoires voisins, mais plutôt à s'orienter vers un accueil haut de gamme avec des services plus lisibles et à plus fortes valeur ajoutée.

a. Développement de l'écotourisme culturel, un exemple d'innovation sociale à promouvoir

L'écotourisme est un tourisme proche de la nature, axé sur des activités respectueuses de l'environnement, où le touriste est logé dans des hébergements responsables (*ecolodges*, chez l'habitant, gîtes, etc.) et avec une philosophie stricte de préservation de l'écosystème.⁸⁶ L'écotourisme repose sur quatre principes :

- la valorisation de la préservation et de la protection de l'environnement et de la biodiversité en minimisant les impacts ;
- la contribution équitable au développement économique local en améliorant les opportunités d'emploi local ;
- la prise en compte des besoins des communautés hôtes en recherchant une meilleure compréhension de la nature, de la société et de la culture locale ;
- la promotion d'une expression touristique authentique et responsable.

Deux grands secteurs apparaissent directement liés au développement de l'écotourisme :

- l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire : les produits agricoles et issus de l'agro-transformation peuvent fournir, comme on l'a indiqué en traitant de la filière agroalimentaire, un point d'appui marketing de la destination touristique (tourisme gastronomique), mais également

⁸⁵ La définition de la Société Internationale de l'Écotourisme (The International Ecotourism Society - TIES) fait référence chez les professionnels, mais il n'existe pas de charte officielle ou de marque déposée sur le terme d'« écotourisme », et le terme peut donc être librement utilisé par tous les acteurs de l'industrie touristique, parfois à mauvais escient. L'écotourisme est défini par la TIES comme « un voyage responsable dans des zones naturelles qui conserve le milieu et soutient le bien-être des populations locales » (TIES, 1990). Il rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature (observations..) et les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation de l'environnement (faune, flore...).

⁸⁶ <http://www.ecotourisme.info/>

trouver de nouveaux débouchés auprès de la clientèle touristique qui génère de nouveaux revenus. Par ailleurs, l'éco-tourisme est également une activité de diversification agricole, dans les zones rurales hexagonales, notamment à travers la création de gîtes, fermes-auberges, camping à la ferme, etc. ;

- le bâtiment et la construction, et en particulier le bâti tropical durable, peuvent également être impactés par l'activité touristique, que cela soit en termes de construction d'infrastructures touristiques, ou bien de positionnement marketing de l'offre touristique (concept global de tourisme vert ou de tourisme respectueux de l'environnement).

Se situant à l'interface de plusieurs secteurs, l'écotourisme, qui doit être associé à la connaissance traditionnelle et à la culture, recèle probablement un potentiel de création d'emplois significatif, qui suppose le développement d'innovation d'organisation entre les acteurs des différents secteurs concernés et d'innovation de marketing. L'estimation des marchés repose notamment sur la capacité à recenser le nombre de groupe accueillis par an dans la région, sachant que les groupes d'écotouristes resteraient généralement plus du double de temps que d'autres touristes à l'intérieur du territoire, dépenseraient plus et seraient composés de 2 à 3 personnes en moyenne. Le tourisme présente donc un fort potentiel de création d'emplois. Ces derniers se répartiraient sur l'ensemble de la filière, notamment dans les métiers conventionnels tels que les transports, l'hôtellerie, les loisirs et la restauration. Ces emplois nécessiteraient des niveaux de qualification variables mais généralement plutôt faibles, du CAP au Bac+2.

b. Le tourisme communautaire

D'autres formes⁸⁷ de tourisme en extension peuvent également être prises en considération :

- le tourisme solidaire : il a pour finalité d'amener le touriste à une forme de solidarité concrète avec les populations visitées. Il peut prendre plusieurs aspects, comme par exemple, le soutien à un projet de développement, et s'inscrit dans la durée, garante de l'accomplissement et de la pérennité des actions de solidarité.
- le tourisme équitable : il s'inspire des principes du commerce équitable. Il insiste plus particulièrement sur la participation des communautés d'accueil, sur les prises de décisions démocratiques, sur des modes de production respectueux de l'environnement et sur une juste rémunération des prestations locales ;
- le tourisme intégré et diffus est une initiative locale de développement qui s'appuie sur la volonté des populations de faire partager aux touristes la vie au village, et de participer, ensemble, au développement du territoire. Cette forme de tourisme permet aux populations de prendre en charge leur destin à partir d'activités lucratives saines...

Le tourisme communautaire peut en particulier être considéré comme étant très porteur en Guyane car il bénéficierait d'un taux moyen de croissance annuel d'environ 50 % (ce taux est de 5 % pour le tourisme mondial et de 25 % pour l'écotourisme)⁸⁸.

Dans un projet de tourisme communautaire, c'est le village qui accueillerait les touristes. Les villageois participeraient aux fonctions d'hébergement, d'animation et de restauration.

Pour la filière « écotourisme » et tourisme communautaire, les **pistes de travail et outils pouvant être mis en place au titre de la spécialisation intelligente** sont les suivants :

- l'utilisation des TIC dans le domaine du tourisme, particulièrement en lien avec l'enclavement de certains sites, le déficit de communication pour la destination Guyane,
- le renforcement des connaissances sur les pratiques et opportunités en matière de tourisme (tourisme nature et scientifique ; tourisme d'affaire ; eco-tourisme ; tourisme communautaire)
- l'appui à la diversification des différentes formes de tourisme qui renvoient aux perspectives possibles en matière d'innovation sociale : tourisme social, éthique, durable et solidaire ;le

⁸⁷ Source : <http://www.eveil-tourisme-responsable.org>

⁸⁸ Source à préciser

développement de formation tant en matière de sécurité pour les transports, d'hygiène pour l'hébergement et sanitaire pour la restauration (en particulier pour le tourisme communautaire ; un partenariat est également envisagé avec les Etats brésiliens voisins (des contacts ont été établis dans ce sens avec l'Amapa, le Para et l'Amazonas), dans une perspective de rapprochement des démarches à engager.

Les domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du secteur « **Eco-tourisme** » sont les suivants (cf. Figures 15) :

- les matériaux ;
- les TIC ;
- l'environnement ;
- les sciences humaines et sociales.

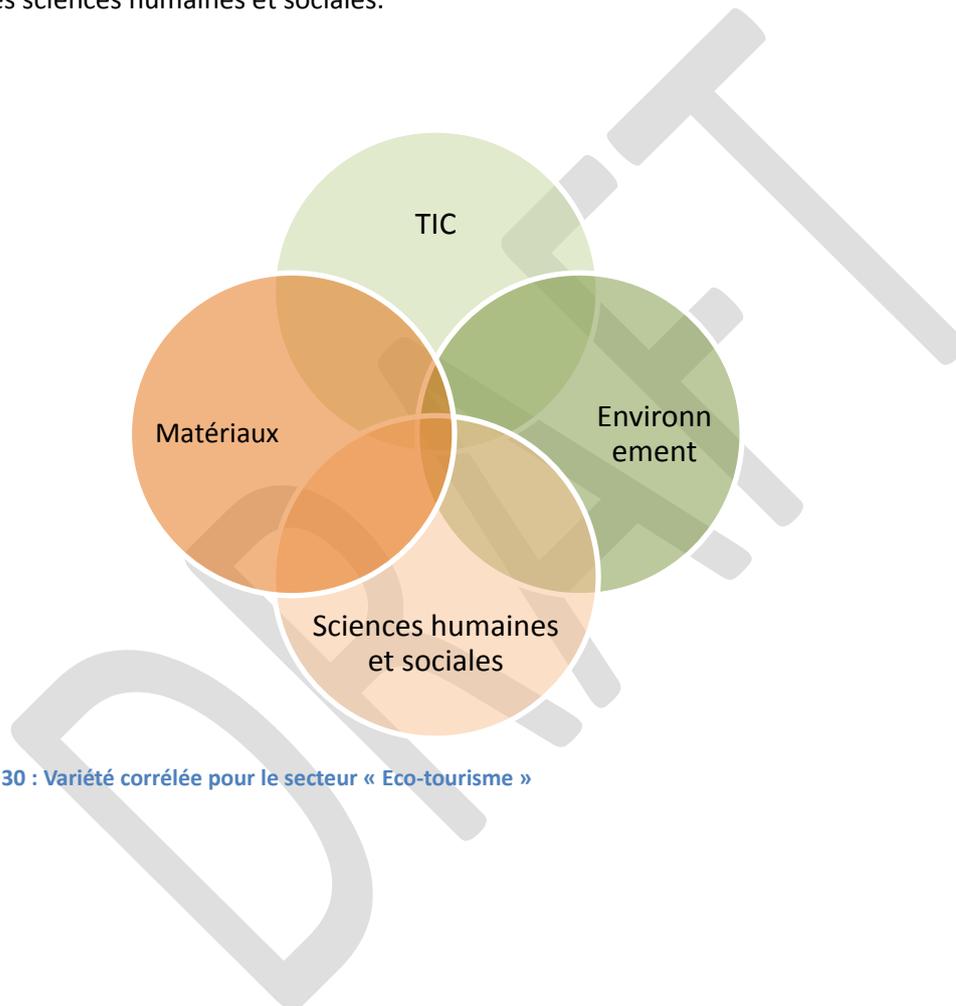


Figure 30 : Variété corrélée pour le secteur « Eco-tourisme »

Atouts	Faiblesses
<p>Unique territoire européen en Amazonie</p> <p>Importance du Tourisme affinitaire et du Tourisme lié au spatial</p> <p>Richesse du patrimoine naturel et de la diversité culturelle de la Guyane</p> <p>Existence d'un Plan stratégique du Schéma Régional du développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTLG) depuis fin 2012, avec le rôle clé du CR, du Comité du Tourisme guyanais et Atouts France</p> <p>La quasi-totalité des acteurs est présente sur place (à l'exception des tours opérateurs) : hébergement, restauration, transport, agences de voyage et réceptifs, tour-opérateurs, locations de voiture, entreprises de loisirs et commerces plus largement, gestionnaires de sites naturels (parcs par exemple)...</p>	<p>Importance des coûts notamment liés au transport aérien Europe vers la Guyane) et de la concurrence d'autres pays intervenant sur ce marché : le Costa-Rica en particulier, le Guatemala, le Pérou développent une offre similaire</p> <p>La filière Ecotourisme n'est pas encore complètement structurée</p> <p>Faible capitalisation des connaissances</p> <p>Manque de lisibilité de la diversité de l'offre en matière de tourisme</p> <p>Manque de professionnalisation des acteurs</p> <p>Faiblesse en matière d'infrastructures réseaux et d'accès aux moyens de communication (Internet, téléphone)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Tourisme en expansion, qui vise à réduire ou annuler les dégâts écologiques lors du voyage, et constitue une niche d'opportunité visant non pas à développer un tourisme de masse, mais plutôt à s'orienter vers un accueil haut de gamme avec des services plus lisibles et à plus fortes valeur ajoutée (compétitivité hors-prix)</p> <p>Potentiel de création d'emplois significatif</p> <p>Impact important sur deux grands secteurs (agriculture, pêche et agroalimentaire ; bâtiment et construction, en particulier le bâti tropical durable)</p> <p>Nombreux domaines connexes pouvant contribuer à une valeur ajoutée du domaine : matériaux, TIC, Environnement, Sciences humaines et sociales</p> <p>Population locale en demande de développement d'activités dans ce domaine</p>	<p>Maintien du manque d'attractivité du territoire lié aux différentiels de coûts avec les pays voisins</p> <p>Investissements importants nécessaires pour accueillir dans des conditions de confort des touristes</p>

Figure 31 : Synthèse de l'analyse AFOM « Eco-tourisme »

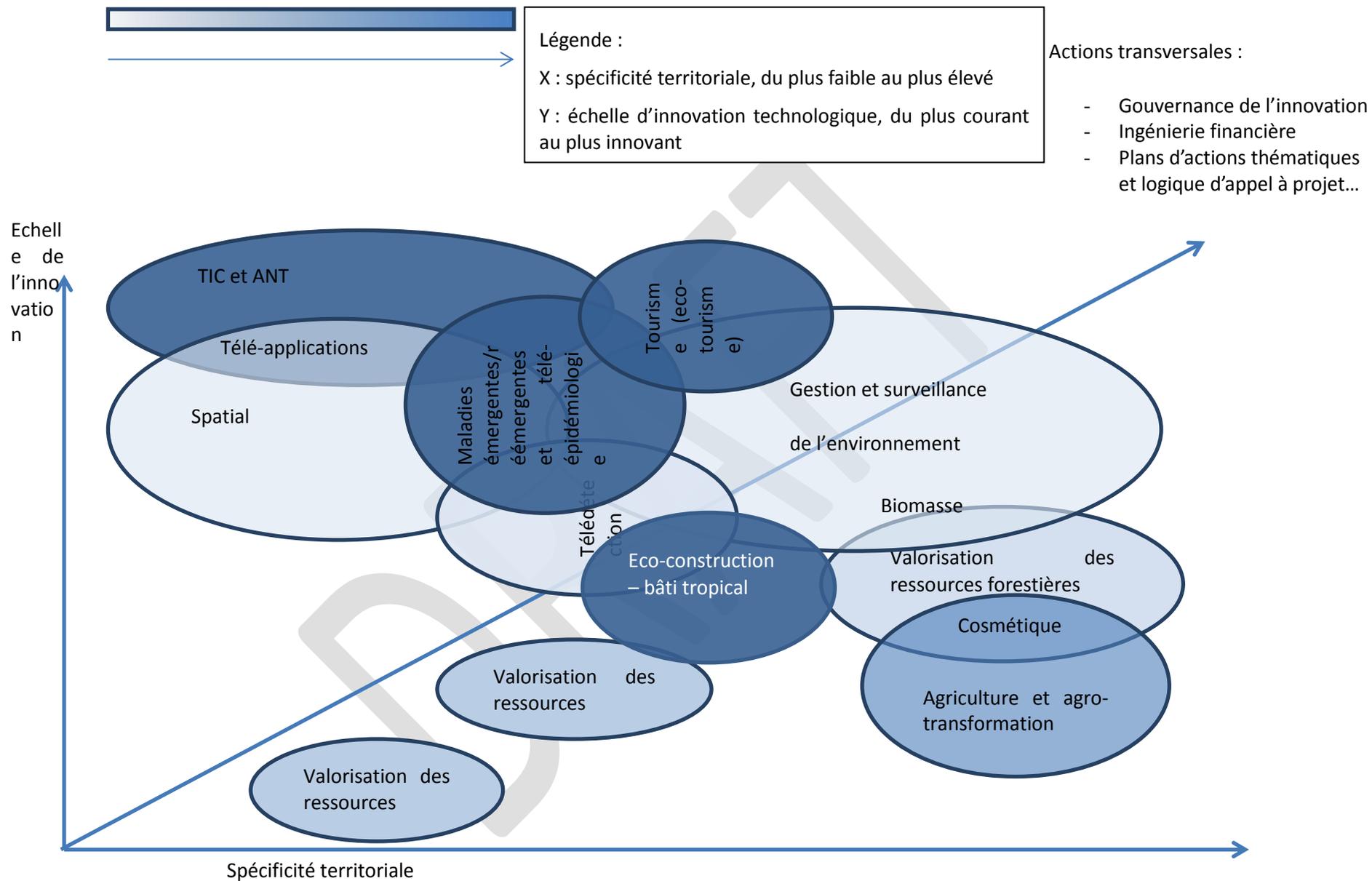


Figure 32 : Synthèse des domaines d'activité stratégique et filières correspondantes

3. Trois axes stratégiques en matière d'innovation pour la Guyane

Tenant compte des éléments précédemment décrits, **trois principaux axes d'intervention** visant à lever les contraintes ou développer les potentialités identifiées en matière d'innovation, sont proposés. Ces trois axes sont les suivants :

1. Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises, en créant le réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant des outils adaptés. Il s'agit en particulier de développer les outils de soutien manquants sur le territoire, en organisant la chaîne d'accompagnement de l'innovation (développement du Réseau de diffusion de l'innovation – RDI) et en plaçant les entreprises au cœur des processus décisionnels, notamment en prenant en compte le fait que les échelles de temps et d'espace entre le milieu de l'entreprise et celui de la recherche ne sont pas toujours en adéquation ;
2. Inclure la Guyane dans des réseaux d'innovation à différents niveaux (réseau local, européen et amazonien), notamment sur la base d'un marketing territorial offensif. Cet objectif vise en particulier à établir les collaborations nécessaires à l'absence de masse critique de certains acteurs sur le territoire. Par ailleurs cette dynamique de mise en réseau permettra la mise en œuvre de solutions de mises en commun qui sont particulièrement demandées par les TPE/PME. Ces actions de type réseau, notamment en lien avec les trois Départements Français d'Amérique (DFA) des espaces Amazonie et Caraïbe couvrent également les aspects de veille et d'intelligence territoriale pour les domaines concernés ;
3. Faire évoluer la gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration des moyens et en dotant le territoire des outils de connaissance, de veille et de pilotage de la démarche. L'un des objectifs majeurs est de mettre en place une gouvernance locale de l'innovation, efficace, cohérente, et disposant des outils de connaissance, de veille, de promotion et d'évaluation permettant d'assurer le bouclage stratégie - mise en œuvre - évaluation - stratégie. Il s'agit en particulier de permettre de maximiser les retombées de l'action publique tout en développant des sources de financement alternatives en Guyane. Cela devrait enfin faciliter la coordination des acteurs, afin de soutenir plus efficacement et de manière plus fluide les projets d'avenir pour le territoire.
Suivant la logique de la spécialisation intelligente, il s'agira notamment de s'assurer que les moyens sont réellement concentrés sur des domaines clés particulièrement porteurs au regard des avantages comparatifs et/ou compétitifs avérés ou potentiels de la Guyane et des territoires engagés dans le jeu de la co-opération (collaboration-compétition).

Ces axes sont **intégralement intégrés dans les programmes européens**, en particulier les trois objectifs thématiques (1, 2 et 3) du cadre stratégique commun qui a été présenté par la Commission européenne en 2012⁸⁹).

Ils pourraient être également être financés dans le cadre d'autres sources de financements (locales, régionales, nationales).

⁸⁹ Cf. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-236_fr.htm?locale=en

4. Proposition de plan d'actions et de mise en œuvre

Cette section contient les **principaux éléments du plan d'action de la SRI-SI de la Guyane**. Elle intègre en particulier les éléments suivants :

- un **projet de plan d'actions** et de mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT et, plus généralement, de mettre en œuvre la SRI-SI de la Guyane ;
- une analyse préliminaire de l'articulation de la SRI-SI avec l'ensemble des programmes opérationnels 2014-2020 concernant la Guyane.

4.1. Panorama des actions proposées déclinées par axe

Les tableaux suivants proposent **une présentation synthétique des propositions d'actions permettant de stimuler les investissements privés en RDI**.

Ces actions sont déclinées selon les trois axes de la SRI-SI de la Guyane.

Chaque tableau contient des éléments d'informations sur les items suivants :

- la présentation des différentes actions de la SRI-SI (colonne 1 : **les actions phares sont surlignées en caractère bleu et en gras ; les actions contenus dans le projet de PO FEDER-FSE sont surlignées en rouge**) ;
- une note synthétique établissant un lien avec le(s) Programme(s) opérationnel(s) concerné(s) pour chaque actions ou ensemble d'action ;
- le niveau de priorité de l'action dans l'agenda (en distinguant le court terme – dans l'année, le moyen terme : horizon 2-3 ans) et le long terme (3-5 ans) ;
- le chef de file de l'action et les principaux partenaires mobilisés ;
- le montant estimé de la mesure ou des actions ;
- les sources possibles de financement.

Ils devront à terme être complétés sur la base des éléments suivants :

- les modalités de fléchages / sélection des projets des PO relevant de la SRI-SI (par exemple sur les bases d'une vérification systématique effectuée par le « Comité de programmation » des fonds européens que les projets relèvent ou non de la SRI-SI) ;
- les critères de sélection retenus (cf. surtout les sections concernées du PO FEDER-FSE).

Axe 1. Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises, en créant le réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant des outils adaptés

N°	Actions de la SRI-SI (actions phares)	Note	Priorité dans l'agenda	Chef de file	Partenaires clés	Sources de financement
1.1.	Création, développement, animation du réseau régional de diffusion de l'innovation (RDI) permettant d'engager une réelle dynamique de l'innovation dans les entreprises, en particulier les TPE/PME :	OS 1.b	Priorité 1 (Court Terme)	Cellule S3 de la Région	Comité opérationnel	FEDER, BPI, AàP), GDI, Organismes de recherche, selon les cas
	• Mise en réseau de manière efficiente des acteurs locaux de l'innovation pour permettre d'aboutir à un soutien et un accompagnement effectif et efficace sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation	OS 1.b				
	– appui aux travaux de la cellule de veille & appui aux filières DAS (y compris sur le volet Innovation sociale)	OS 1.b				
	– inventaire des compétences des structures en place, ainsi que de leurs missions ; inventaire des technologies clés maîtrisées ou nécessaires pour le développement du territoire, élaboration de référentiels (énergie)	OS 1.b				
	– identification et suivi en continu des besoins des entreprises	OS 1.b				
	– développement de solutions spécifiques d'accès à l'innovation pour les TPE-PME et TPE locales (chèque-innovation permettant de démontrer la faisabilité d'une idée innovante)	OS 1.b				
	– signature d'une charte commune, <i>a minima</i> entre les acteurs prescripteurs du « chèque innovation »	OS 1.b				
	– Extension à tous les acteurs de l'innovation, de l'outil extranet mis en place dans le cadre du programme « Entreprendre en Guyane » pour les acteurs de l'accompagnement des porteurs de projet tout azimut					
	• Contribution à la mise en place localement de l'ensemble des fonctions remplies par le dispositif français d'innovation	OS 1.b				
	– mise en cohérence des actions de détection des entreprises primo-innovantes avec les acteurs concernés (OSEO/BPI/AFD, ARDI, CCI, etc.)	OS 1.b				
	– accompagnement des dispositifs d'appui à la création d'entreprises innovantes : incubateur, pépinière d'entreprises thématiques accueillant des entreprises innovantes, pôles de compétitivité	OS 1.b				
	– accompagnement des porteurs de projets innovants dans les thématiques identifiées –aide au montage de projets / aides directes aux investissements (dans le respect des encadrements européens) immobilier d'entreprise adapté ?	OT3				
	• Mise en place d'une plate-forme analytique : plate-forme pré industrielle (type projet pépinière LP Castor de Kourou porté par GDI), laboratoire d'analyse sensorielle...	OS 1.b				
• Diffusion scientifique et technique	OS 1.b	CT	CNES		FEDER, CNES,	

						privé, Région, Etat
1.2.	Actions en faveur du renforcement ou à l'émergence de filières et pôles d'excellence scientifique orientés vers la recherche appliquée et s'inscrivant dans la smart specialisation :					
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des pôles d'excellence scientifiques orientés vers la recherche appliquée (cf. Domaines d'Activité Stratégiques) : Appel à projet thématique (AAP) correspondant (mise en place et accompagnement des structures d'interface utiles pour le développement des DAS), pouvant notamment passer par un <i>appel à manifestation d'intérêt</i> 	OS 1.b Biomasse et ENR sur OT4 OT3				FEDER
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux dispositifs d'appui en charge de l'accompagnement individuel des projets innovants de l'idée à la commercialisation, y compris sur des projets innovants non technologiques, et en prenant appui sur les réseaux existants (BPI, CCI...) ou à créer (réseau guyanais d'innovation à définir) -> Centrer la vision de l'innovation sur le soutien aux projets d'entreprises et sur des thématiques plus ouvertes et moins technologiques 	OS 1.b OT 3	CT			FEDER Sources BPI ?, GDI
	<ul style="list-style-type: none"> Formation d'un groupe de travail sur l'innovation sociale chargé d'apporter des réponses aux besoins de la population : commerces, services domestiques, jeunesse, santé (développement de santé pluridisciplinaires...), petite enfance, etc.) ; un plan d'action est attendu permettant la mise en place des dispositifs d'appui à l'innovation non technologique répondant aux besoins non couverts par les structures actuelle et d'un soutien à l'innovation pour les projets entrant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire 	OS 1.1 ou FSE ?				FEDER
1.3.	Appui aux activités de R&D et aux coopérations entre entreprises et entreprises-recherche via les structures d'interfaces (technopole, clusters, incubateur, plateforme technologiques, plateaux techniques...) :					
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement ciblé des capacités de recherche appliquée (en réponse à des besoins des entreprises ; accès des entreprises...) en lien avec l'OT1 – OS2 (soutien aux activités de R&D, notamment sur la base d'un appel à projet blanc régional sur les projets collaboratifs de R&D), par exemple le projet de Plate-forme bio-informatique mutualisée, la Base de données en lien avec la naturothèque comme préfiguration de la Task Force, etc. 	OS 1.b				FEDER
	<ul style="list-style-type: none"> Appui au développement de l'OBAG (Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane) de ses actions, et des partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs contribuant aux mêmes objectifs (observatoires de la biodiversité, collections et numérisation des collections, valorisation, APA, etc...) 	OS 1.a OS 6.d	CT			FEDER, Org. Rech. selon les cas (IPG...)
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien au projet SEAS 	OT 2				
	<ul style="list-style-type: none"> Appui au développement d'une cellule locale de valorisation (antenne locale dans le cadre des évolutions du PUG sur cette question ?) ou aux actions communes de valorisation (GDI / PUG) 	?				FEDER PUG CPER ?

1.4.	Appui à l'amélioration des infrastructures et des équipements en matière de formation, recherche et valorisation de la recherche :		MT-LT			
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du Pôle de recherche du PUG, du Pôle de recherche clinique du CHAR (plateforme e-santé) et autres infrastructures clés (IRD, herbier de Guyane, Institut pasteur, Ifremer...) 	OS1.a				FEDER, CHAR, Rectorat, IRD-CNRS selon les cas
	<ul style="list-style-type: none"> Développement de salles d'apprentissage à distance Promotion de la notion de campus sur les prochaines constructions (Campus agronomique de Kourou...) 	OT 2 OS 1.a / OT10 PO Amazonie sur territoires de l'Est				FEDER, CIRAD, autres

DRAFT

Axe 2. Inclure la Guyane dans les réseaux d'innovation à différents niveaux (réseau local, européen et amazonien), notamment sur la base d'un marketing territorial offensif

N°	Actions de la SRI-SI	Note	Priorité dans l'agenda	Chef de file	Partenaires clés	Montant estimé	Sources de financement
2.1.	Actions en faveur de la mutualisation des initiatives des DFAs :	FEDER COOP ?	MT				
	• Développement d'outils mutualisés de veille et d'échange avec des partenaires tiers (plateformes technologiques, laboratoires communs, actions en lien avec l'Université Antilles-Guyane, etc.)	FEDER Coop ?					
	• Identification/cartographie des réseaux d'expertise thématique d'intérêt commun entre les DFAs (ERRIN, EBN, etc.)	FEDER Coop ?					
	• Développement d'une offre de formation correspondant mieux aux attentes des entreprises locales	FEDER COOP ? PO Amazonie ?					
	• Soutien à la participation aux réseaux d'innovation et/ou d'expérimentation thématique existants ou potentiels liés au DAS	FEDER COOP ? PO Amazonie ?					
2.2.	Actions en faveur de la participation du réseau d'acteurs de l'innovation guyanais (à créer) dans les RDT ou équivalents (RDI) intervenant dans les autres régions françaises	OT1a ? FEDER COOP ?	CT-MT				
2.3.	Actions de promotion de l'innovation et de marketing territorial, notamment à travers le soutien à l'organisation, la participation à des manifestations dans et hors du territoire (séminaires internationaux, workshops) et le développement de labels.	OT1a ? FEDER COOP ?	CT-MT				
2.4.	Actions en faveur du renforcement des compétences locales (bourses post-doctorants, ingénieurs et techniciens de laboratoires, chercheurs étrangers).	OS 1.a FSE pour les bourses	CT-MT				FEDER, Région ?
2.5.	Actions en faveur du renforcement des infrastructures de communication (couverture numérique de l'intérieur, FttH sur les zones blanches du littoral) et encouragement à la création de services et contenus numériques (ex : catalogue numérique). Seas ?	OT2.a OT 2.c (public), OT3b (entreprises)	CT-MT				FEDER,

Axe 3. Faire évoluer la Gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration des moyens

N°	Actions de la SRI-SI	Note	Priorité dans l'agenda	Chef de file	Partenaires clés	Sources de financement
3.1.	Mise en œuvre de la gouvernance renouvelée de la SRI-SI : coordination du soutien des différents acteurs du territoire autour d'une stratégie globale et d'outils de pilotage efficaces	OT1a	CT	GDI / cellule S3		
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils permettant la capitalisation des connaissances, la mise à disposition d'informations (observatoire territorial, régional...) et le développement de capacités de veille, notamment en termes d'appui à la recherche de financements, de Propriété intellectuelle, d'évaluation des évolutions du potentiel (inter)régional en matière d'innovation en prenant en compte l'aspect analyses de données à partir d'études ou d'enquêtes, etc. 	OT1a	MT-LT	GDI		
	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité/cellule/service technique de réponse aux appels à projet (et/ou comité de pré programmation PO-SRI-SI) 	?	CT	Conseil Régional ?		
	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication en direction des entreprises et de la recherche mettant notamment en valeur des success stories en Guyane et ailleurs (notamment projets collaboratifs recherche - formation- entreprises) 	OT1a	CT-MT	GDI		
	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de valorisation des compétences et savoir-faire du territoire (organisation de séminaires, labels éco-certification...), ainsi que des actions phares réalisées, notamment auprès des primo innovants et en lien avec les établissements de l'Enseignement supérieur et de la recherche 	OT1a OT3	Ct-MT	?		
3.2.	Utilisation des marchés publics comme levier d'encouragement à l'innovation	?	MT-LT	Conseil Régional		

4.2. Analyse provisoire de l'articulation de la SRI-SI avec les autres fonds

Les sections qui suivent présentent une **analyse provisoire de l'articulation de la SRI-SI avec les programmes opérationnels et fonds européens** suivants :

- le PO FEDER-FSE 2014-2020 ;
- le PO FEADER ;
- le PO FSE Volet Etat.

A terme, l'articulation devra également être effectuée pour les programmes FEAMP et de coopération.

Précisons en préambule que **la SRI-SI décrit la stratégie et l'ensemble des mesures associées de soutien en faveur de la RDI et du numérique financées par le PO FEDER**, quel que soit l'Objectif Thématique dont ces actions relèvent⁹⁰.

Les autres orientations données par la DATAR concernant les SRI-SI sont les suivantes

- la description de la stratégie du PO en faveur du numérique, comme domaine d'activité potentiel de spécialisation et/ou comme technologie transversale, fait partie intégrante de la SRI-SI.
- la SRI-SI décrit les domaines d'activités stratégiques où la Guyane ambitionne de se spécialiser (priorités thématiques), ainsi que l'ensemble des actions horizontales non thématiques en faveur de la RDI et du numérique qui contribuent de manière globale à renforcer la performance du système régionale d'innovation et à la réalisation des objectifs du PO.
- les objectifs Thématiques n°1 (RDI) et n°2 (Numérique) peuvent donc intégrer des mesures transversales/ horizontales non fléchées sur des thématiques ou domaines de spécialisation (par exemple, pour le volet RDI : soutien aux incubateurs, diffusion de la culture d'innovation au sein des PME, accélération des transferts, et pour le volet numérique : développement des infrastructures, des usages et des services).
- on rappelle enfin que la SRI-SI concerne d'abord les programmes européens 2014-2020 qui devront contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », à travers une optimisation de l'intervention des fonds de la politique de cohésion.

Les tableaux qui suivent ont donc vocation à permettre d'assurer ce fléchage. Ils devront être actualisés en relation avec la version finale des programmes opérationnels concernés.

⁹⁰ Cf. FAQ Datar SRI-SI (27 juin 2013).

Prochaines étapes possibles :

Les travaux initiés dans ce document devront être poursuivis dans les semaines et mois à venir.

Ce document devra à terme permettre de lancer les concertations sur les actions clés à mettre en œuvre, sachant que certains éléments auront besoin d'être affinés une fois la nouvelle gouvernance de la SRI-SI mise en place (le plan d'actions n'est pas encore forcément validé car une grande partie des travaux restant à réaliser relève de l'équivalent de la production d'un DOMO à produire dès 2014).

Il s'agira en particulier d'assurer les fonctions suivantes :

- la gestion des effets rétroactifs sur la SRI-SI de la validation finale du PO / des PO en interaction avec la Commission européenne (actions éligibles, soutenues...) – période estimée à ce jour : 1^{er} trimestre 2014 ;
- la réalisation d'une veille et d'une diffusion des évolutions réglementaires en lien avec la finalisation des PO et les SRI-SI : dès janvier 2014 et au fil de l'eau ;
- l'organisation et l'animation de la comitologie (Comité stratégique, Comité opérationnel, Cellule S3, mise en œuvre du RDI, etc.) : travaux à démarrer fin janvier 2014 – début février ;
- la rédaction détaillée/finalisée des fiches actions (objectifs, financement, agenda, indicateurs, reporting) ;
 - la définition des éléments clés d'agendas et de méthodologie concernant le processus de rédaction des fiches actions (cf. notamment l'annexe située en page 96 qui présente un plan de fiche action possible) :
 - intégration dans la SRI-SI des fiches-actions rédigées dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE 2014-2020 – dès le deuxième trimestre 2014 (à préciser en lien avec l'avancement des travaux de rédaction et mise en œuvre du PO FEDER-FSE 2014-2020 ;
 - intégration des fiches actions pour les actions portées par GDI (à préciser en lien avec son Plan d'action pour l'année 2014),
 - l'identification des contributeurs / chefs de files action par action, sachant que les travaux ne pourront réellement démarrer qu'après la mise en place de la Gouvernance renouvelée ;
- le fléchage/suivi des actions SRI-SI entrant dans le cadre de la programmation 2014-2020 : démarrage possible dès la validation du PO ;
- la gestion du suivi-évaluation (cf. les trois évaluations proposées dans la section 2.1. : évaluation flash à l'horizon d'1 an après la validation de la SRI-SI, à mi-parcours et évaluation finale) à deux niveaux (stratégique et opérationnel) ;
- le démarrage des travaux à réaliser dans le cadre de la préparation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en lien avec l'Acte III de la Décentralisation (à lancer au plus tard en 2015, après la fusion du conseil régional et du Conseil Général).

Liste des annexes

ANNEXE I. DOCUMENTS DE CADRAGE.....	87
ANNEXE II. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	90
ANNEXE III. ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE.....	92
ANNEXE IV. TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	94
ANNEXE V. PLAN PREVISIONNEL DES FICHES ACTIONS DE LA SRI-SI GUYANE.....	96
ANNEXE VI. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE REALISEE AUPRES DES ENTREPRISES GUYANAISES.....	97
ANNEXE VII. ELEMENTS D'ANALYSES DE LA CORRESPONDANCE SRI-SI – PROGRAMME OPERATIONNEL.....	136
ANNEXE VIII. LISTE DES CONTRIBUTIONS ECRITES REÇUES A CE JOUR.....	137
ANNEXE IX. LISTE DES PARTICIPATIONS DES REDACTEURS DE LA SRI-SI DANS LES ATELIERS PREPARATOIRES ORGANISES EN VUE DE LA REDACTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014 – 2020 DE LA GUYANE.....	138
ANNEXE X. LISTE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET AUTRES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA SRI-SI.....	139

Annexe I. Documents de cadrage

I. Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La communication de la Commission européenne de 2012 intitulée « Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive »⁹¹ propose aux Régions ultrapériphériques (RUP) d'élaborer un plan d'action à partir de priorités de développement, toutes politiques publiques confondues⁹².

Ce type de stratégies individuelles, qui portent non seulement sur la manière dont les RUP envisagent d'utiliser au mieux les fonds structurels de l'Union européenne, mais aussi sur la manière dont, selon elles, d'autres politiques de l'Union européenne peuvent contribuer à leur développement.

Les plans recensent les caractéristiques et les atouts spécifiques que les RUP visent à exploiter en vue de diversifier et de moderniser leurs économies.

Il s'agit de définir les mesures individuelles à prendre par les régions en vue d'atteindre les objectifs de croissance de la stratégie « Europe 2020 », en abordant les thèmes suivants :

- l'amélioration de l'accès au marché unique de l'UE — en accordant une attention particulière aux réseaux de transport, à la mobilité des citoyens, à la dimension maritime et aux besoins en infrastructures ;
- l'amélioration de la compétitivité par la modernisation et la diversification économiques en mettant l'accent sur l'agriculture, la recherche et l'innovation et le tourisme ;
- une meilleure intégration géographique régionale ;
- le développement social - la création d'emplois, en renforçant les compétences et les qualifications en mettant fortement l'accent sur la jeunesse, l'éducation et l'emploi; et enfin
- l'intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques.

Chaque plan d'action privilégie une démarche synthétique, ascendante et évolutive, ciblant les besoins territoriaux et les réponses pour y faire face.

II. Extrait de la « communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions »

Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"

La Commission européenne propose une division plus claire du travail entre « Horizon 2020 » et les Fonds structurels, tout en renforçant les interactions entre eux.

Le soutien au renforcement des capacités de recherche et d'innovation des régions sera fourni dans le cadre de la politique de cohésion ; dans ce cadre, le concept de spécialisation intelligente sera renforcé et des mesures seront prévues pour permettre aux chercheurs et aux innovateurs de toute l'Europe d'atteindre l'excellence. Des mesures complémentaires au titre d'« Horizon 2020 » viseront à élargir la participation à l'ensemble du programme. Elles consisteront notamment à assurer une meilleure coordination, une meilleure coopération et un meilleur échange d'informations entre les deux programmes de financement de l'Union. Un soutien à l'apprentissage des politiques et aux conseils en matière de politiques sera apporté au titre de l'objectif « Des sociétés inclusives, novatrices et sûres », dans le but de réformer les politiques de recherche et d'innovation. En outre, des programmes de mise en réseau et de jumelage seront prévus pour renforcer les liens entre les

⁹¹ Cf.

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup2012/rup_com2012287_fr.pdf

⁹² Cf. http://ec.europa.eu/regional_policy/activity/outermost/index_fr.cfm#1

chercheurs et les innovateurs dans toutes les régions de tous les États membres. Ainsi, la recherche de l'excellence, caractéristique centrale de « Horizon 2020 », alliée aux éléments des Fonds structurels en faveur du renforcement de capacités, permettront la naissance et la croissance, dans les régions moins développées, de foyers d'excellence, qui rendront les régions concernées plus attractives sur le plan international et pourront être au centre de leur développement économique ultérieur. Il conviendra aussi, à cet égard, de tenir compte de la situation particulière des régions ultrapériphériques.

Référence : 30.11.2011 COM(2011) 808 final

Disponible en ligne :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:fr:PDF>

III. Analyse comparée des différences entre SRI (programmation 2007-2013) et SRI-SI (contribution de l'ARITT Centre, F. Pinna)

SRI	RIS3 (stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation)
Dans la lignée de la Stratégie de Lisbonne de 2000, les ressources apparaissent suffisantes pour multiplier et soutenir financièrement les domaines nombreux et variés	Les tensions sur les budgets publics et privés imposent de faire des choix sur les domaines ayant une plus grande probabilité d'impact socio-économique
Les systèmes régionaux d'innovation sont peu structurés, la mise en réseau des acteurs est cruciale	Il faut finaliser la structuration et surtout professionnaliser les acteurs du système régional d'innovation pour aller vers des contrats d'objectifs. Il n'est plus possible d'avoir des parties prenantes qui opèrent de manière isolée
La technologie et l'excellence scientifique sont au cœur des SRI	Une vision large de l'innovation comme vecteur de développement économique et de compétitivité. Une prise en compte de dimensions essentielles comme celles de la stratégie ou encore du capital humain
Les stratégies élaborées tentent de couvrir le plus grand nombre de technologies ou de secteurs économiques possibles	Sur le plan technologique, il est recommandé de se concentrer sur un petit nombre de technologies considérées comme les plus prometteuses (Technologies clés génériques) appliqués aux secteurs vraiment stratégiques pour le territoire
La logique des filières ou la présence de structures (pôles, clusters, CRT...) est prééminente	Recherche des domaines potentiels de spécialisation qui sont au carrefour d'univers de marché et de grappes de savoir faire. C'est la contribution d'une structure à une orientation stratégique ou à un projet qui fonde sa pertinence à être soutenue
Malgré l'organisation d'une concertation, la démarche reste très « top down »	Si le « processus de découverte entrepreneuriale » amène une dimension « bottom-up », la responsabilité finale des arbitrages appartient aux autorités publiques.
Une recherche des avantages concurrentiels du territoire régional	Une recherche des avantages concurrentiels mais aussi des avantages comparatifs par rapport à des chaînes de valeurs au niveau européen ou mondial. Une nécessité de construire un réseau de coopération au-delà des frontières régionales
Un renforcement des secteurs économiques fortement représentés sur le territoire	La recherche d'une masse critique « potentielle » afin de préparer l'économie régionale de demain
La prise en compte de la « triple hélice »	Une intégration en plus des autorités publiques, des producteurs de connaissances et des entreprises, de la « Société » (« Quadruple hélice »)
Lorsque des priorités ou pistes de spécialisations ont été identifiées, elles restent très souvent verticales et sectorielles	Possibilité de prendre en compte des spécialisations fonctionnelles (innovation par les services)
Une vision très axée sur la réalisation d'investissements souvent portés par des acteurs publics (équipements, parcs technologiques...)	Stimuler en priorité l'investissement privé en recherche, développement technologique et innovation
« Comment le territoire aimerait être » : les points forts sont décrétés sur la base d'un idéal commun ou la pression de groupes d'intérêt actifs	« Comment le territoire est vraiment » : les points forts retenus doivent être appuyés par des faits avérés
Un modèle linéaire depuis la recherche fondamentale jusqu'au développement économique en passant par le transfert de technologie classique	Le modèle linéaire est rarement le reflet de la réalité et les processus aboutissant à la création de richesses sont plus complexes et plus en aval
Evaluation basée sur des indicateurs de réalisation des projets et opérations retenus dans le plan d'action	Indicateurs d'impacts

Source : Premier ministre et Datar 2012.

IV. Les étapes-clefs de préparation d'une SRI-SI selon la Commission européenne : synthèse du « Guide to Research and Innovation Strategies for Smart Specialisation » (mars 2012)

ÉTAPE 1 : Analyse du potentiel régional pour une différenciation orientée par l'innovation

- Adopter une vision large de l'innovation, technologique et non technologique
- Analyser les dynamiques entrepreneuriales (entreprises, universités, ARD, ARI, pôles, capitaux-risqueurs,...) et les opportunités futures
- Évaluer les atouts régionaux existants
- Rechercher les possibilités de coopération (interrégionale, transfrontalière)
- Identifier les avantages comparatifs de la base de connaissance régionale
- Détecter les niches ou domaines d'activités émergentes pour une S3
- Évaluer le positionnement de la région au sein de l'Union et de l'Espace européen de la recherche
- Croiser les méthodes (AFOM, évaluations, études,...)
- Éviter autant que possible les duplications

ÉTAPE 2 : Conception et gouvernance de la RIS3 : assurer la participation et l'appropriation

- Inclure dans l'analyse le volet « demande » (marché)
- Mettre en place un dispositif de travail structuré (Comité de pilotage, comité d'experts, groupes de travail thématiques)
- Déployer un leadership collaboratif pour l'élaboration de la S3

ÉTAPE 3 : Elaboration d'une vision globale pour l'avenir de la région

- Formuler plusieurs scénarii pour le futur et les mettre en débat
- Assurer l'engagement durable des parties-prenantes
- Mobiliser les décideurs (élus)

ÉTAPE 4 : la sélection des priorités pour la RIS3 et la définition des objectifs

- Viser un nombre limité de domaines de spécialisation
- Prévenir la « captation » de la démarche par des groupes d'intérêts
- Identifier les domaines où la région vise l'excellence
- Porter une attention particulière aux priorités horizontales (technologies génériques clefs, innovation sociale,...)

ÉTAPE 5 : Définition d'un policy-mix cohérent, feuille de route et plan d'action

- Définir un plan d'action (groupes cibles, objectifs, *timing*, indicateurs, financements et budgets)
- Identifier des projets pilotes

ÉTAPE 6 : Intégration des mécanismes de suivi et d'évaluation

- Prévoir dans la S3 des instruments adéquats pour le suivi de la bonne en œuvre des actions, et des outils d'évaluation pour vérifier si et comment les objectifs stratégiques sont atteints
- Compléter l'auto-évaluation par des processus d'évaluation par les pairs (*peer review*)
- Définir en amont des cibles mesurables et des indicateurs de réalisations et de résultats
- Inscrire la S3 dans un processus continu d'apprentissage pour ajuster et actualiser la stratégie

ÉTAPE 7 : Communiquer sur la stratégie

- Communiquer à tous les stades pour :
 - Pour garantir son adhésion par les parties-prenantes
 - Pour mobiliser d'autres partenaires
 - Pour informer l'opinion publique

Source : Premier ministre et Datar 2012.

Annexe II. Liste des sigles et abréviations

- ■ AFD : Agence Française de Développement
- ■ AFOM : Atouts/Faiblesse – Opportunités/Menaces (ou SWOT en version anglaise)
- ■ ANR : Agence Nationale pour la Recherche
- ■ BPI : Banque Publique d'Investissement
- ■ BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
- ■ CDT : Cellule de Diffusion Technologique
- ■ CEBA : Centre d'Etude sur la Biodiversité Amazonienne
- ■ CETIOM : Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre
- ■ CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- ■ CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
- ■ CNES : Centre National des Etudes Spatiales
- ■ CNRS : Centre National pour la Recherche Scientifique
- ■ CIS : Community Innovation Survey (Enquête communautaire sur l'innovation)
- ■ CRT : Centre de Ressource Technologique
- ■ CSG : Centre Spatial Guyane
- ■ DAS : Domaines d'Activités Stratégiques
- ■ DATAR
- ■ DFA(s) : Département(s) Français d'Amérique
- ■ DIECCTE : Direction des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- ■ DROM : Départements et Régions d'Outre-Mer
- ■ DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
- ■ ECOFOG (UMR) : Écologie des Forêts de Guyane
- ■ EER : Espace Européen de la Recherche
- ■ Equipex : Equipement d'excellence
- ■ ESS : Economie Sociale et Solidaire
- ■ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- ■ FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- ■ FEDER : Fond Européen de Développement Economique Régional
- ■ FSE : Fonds Social Européen
- ■ FttH : fiber to the home (réseau de telecommunication)
- ■ GDR : Groupement De Recherche
- ■ GDI : Guyane Développement Innovation (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation)
- ■ HDR : Habilitation à Diriger les Recherches
- ■ IEDOM : Institut d'Emission d'Outre-Mer
- ■ IESG : Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane
- ■ IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- ■ INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- ■ Inra : Institut national de la Recherche Agronomique
- ■ IRD : Institut de Recherche pour le Développement
- ■ IRISTA : Initiative pour une Recherche Interdisciplinaire sur les Systèmes et Territoires Amazoniens
- ■ IRIG DEFIS : Initiatives Régionales Interentreprises de Guyane pour le Développement de l'Emploi, de l'Innovation et des Innovations Sociales
- ■ IUT : Institut Universitaire Technologique
- ■ Labex : laboratoire(s) d'excellence
- ■ MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

-  MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
-  MFBG : Maison de la Forêt et des Bois de Guyane
-  MNHM : Muséum National d'Histoire Naturelle
-  MOM : Ministère des Outre-Mer
-  Orkidée : « OR qui développe » - grappe d'entreprises
-  PCRD : Programme Cadre Recherche Développement
-  PFT : Plateforme Technologique
-  PME : Petite et Moyenne Entreprise
-  PO : Programmes Opérationnels
-  PUG : Pôle universitaire guyanais
-  R&D : Recherche et développement
-  RITA : Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole dans le DOM
-  RUP : Régions ultrapériphériques
-  SEAS : Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite
-  SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
-  STRonGer (Strengthening transdisciplinary research on Infectious and Emerging Diseases in French Guiana : linking fieldwork, benchside and bedside (Programme de recherche de l'Institut Pasteur de la Guyane
-  SRI-SI : Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente
-  TPE : Très Petite Entreprise
-  UAG : Université des Antilles et de la Guyane
-  UE : Union Européenne
-  UMR : Unité Mixte de Recherche
-  VSC/VIE : volontaires du service civique / Volontariat international en entreprise

Annexe III. Eléments de bibliographie et webographie

COMMISSION EUROPÉENNE (2010), « Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité Des Régions, La contribution de la politique régionale à une croissance intelligente dans le cadre de la stratégie «Europe 2020» », 6 octobre 2010

COMMISSION EUROPÉENNE (2010), « Communication from the commission Europe 2020 A strategy for smart, sustainable and inclusive growth », 3 mars 2010

COMMISSION EUROPÉENNE (2011), « Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions, La contribution de la politique régionale à une croissance intelligente dans le cadre de la stratégie «Europe 2020» », 26 novembre 2011

COMMISSION EUROPÉENNE (2011), Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au FEDER, FSE, FC FEADER, FEAMP, relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au FEDER, au FSE et au FC et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006, COM(2011) 615 final

COMMISSION EUROPÉENNE (2012), « Document de travail des services de la commission. Éléments d'un cadre stratégique commun 2014-2020 pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche », 14 mars 2012

COMMISSION EUROPÉENNE (2012), « Working document of the commission services on the Synergies between Horizon 2020 and Cohesion Policy funds », 22 mars 2012

COMMISSION EUROPÉENNE (2012), « Position des services de la Commission sur le développement – accord de partenariat et de programmes en France pour la période 2014-2020 » / « position paper »

COMMISSION EUROPÉENNE Commission Européenne (2012), Éléments d'un cadre stratégique commun 2014-2020

COMMISSION EUROPÉENNE Commission Européenne (2013), Document d'orientation sur l'évaluation ex ante

COMMISSION EUROPÉENNE, « Stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente », fiche thématique de présentation de la future politique 2014-2020.

COMMISSION EUROPÉENNE, DG Regio, JRC (IPTS) (2012), « RIS3 Guide : Research and Innovation Strategies for Smart Specialisation », mars 2012

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE (2012), « Réaction de la CRPM aux propositions de la CE concernant horizon 2020 et au volet RDI de la politique régionale européenne », février 2012

PREMIER MINISTRE et DATAR (2012), Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, 2012

(<http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/10157/47822/Guide%20pour%20la%20strategie%20des%20specialisations%20des%20regions%20françaises.pdf>)

CONSEIL EUROPEEN (2013), Amendement au règlement général consolidé sur les Fonds européens – juillet 2013

Webographie :

<http://antilles-guyane.cirad.fr/>

<http://ec.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

<http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/>

<http://sriguyane.blogspot.com>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/guyane/>

<http://www.annuaire-recherche-guyane.fr/>

<http://www.avise.org/>

<http://www.brgm.fr/content/guyane>

<http://www.cetiom.fr/>

<http://www.cr-guyane.fr>

<http://www.ecotourisme.info/>

<http://www.entreprendre-en-guyane.fr>

<http://www.entreprendre-en-guyane.fr/>

<http://www.esa.int>

<http://www.eveil-tourisme-responsable.org>

<http://www.guyane.cnrs.fr/>

<http://www.guyane.ird.fr/>

<http://www.insee.fr>

<http://www.nereus-regions.eu/>

<http://www.pasteur-cayenne.fr>

<http://www.territoireetemplois.fr>

<http://wwz.ifremer.fr/guyane>

Annexe IV. Table des illustrations

Figure 1 : Les grandes étapes de l'élaboration de la SRI-SI de la Guyane.....	4
Figure 2 : Nombres d'emplois créés entre 2000 et 2008 par secteur économique - source INSEE - TER	10
Figure 3 : Répartitions des UMR présentes en Guyane par thématique de recherche (source : annuaire de la recherche en Amazonie - 2012).....	15
Figure 4 : Répartition des fonds FEDER alloués sur la mesure 1.1 du PO 2007-2013 en fonction du type de projet soutenu (répartition au 25/02/2013 - source : PRESAGE).....	17
Figure 5 : Tableau de synthèse pour le monde de la Recherche	19
Figure 6 : Tableau de synthèse pour le monde de l'enseignement supérieur	22
Figure 7 : Répartition des entreprises en Guyane en fonction du nombre de salariés au 31/12/2010 - Source INSEE TER.....	24
Figure 8 : Tableau récapitulatif pour le« secteur économique ».....	29
Figure 9 : Schéma de gouvernance de la stratégie de spécialisation intelligente	38
Figure 10 : Synthèse de l'analyse AFOM pour le domaine « connaissance, exploitation et valorisation durable des écosystèmes amazonien »	41
Figure 11 : Synthèse de l'analyse AFOM du secteur « TIC, télétechnologies »	42
Figure 12 : Synthèse des enjeux pour l'innovation sociale en Guyane	45
Figure 13 : Synthèse de l'analyse AFOM « Innovation sociale ».....	45
Figure 14 : Potentialités des domaines d'action stratégiques en fonction des facteurs de la spécialisation intelligente.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 15 : les domaines d'action stratégiques et secteurs correspondants et les domaines liés à l'innovation sociale au niveau de l'ensemble des entreprises et du territoire	Erreur ! Signet non défini.
Figure 16 : Synthèse de l'analyse AFOM « Valorisation des ressources forestières »	50
Figure 17 : Synthèse de l'analyse AFOM « Agriculture et agro-transformation »	53
Figure 18 : Synthèse de l'analyse AFOM « Valorisation des ressources marines et ressources primaires».....	55
Figure 19 : Variété corrélée pour le secteur « molécules actives ».....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 20 : Synthèse de l'analyse AFOM « molécules actives»	Erreur ! Signet non défini.
Figure 21 : Variété corrélée pour le secteur « Eco-tourisme ».....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 22 : Synthèse de l'analyse AFOM « Eco-tourisme»	Erreur ! Signet non défini.
Figure 23 : Variété corrélée pour le domaine « carbone-biomasse »	65
Figure 24 : Bénéfices corrélés de la filière « biomasse » en Guyane	66
Figure 25 : Synthèse de l'analyse AFOM « carbone-biomasse »	67
Figure 26 : Variété corrélée pour le secteur « gestion et surveillance de l'environnement : télédétection »	61

Figure 27 : Synthèse de l'analyse AFOM « gestion et surveillance de l'environnement : télédétection »	62	
Figure 28 : Variété corrélée pour le secteur télé-applications	63	
Figure 29 : Synthèse de l'analyse AFOM « téléapplications »	63	
Figure 30 : Variété corrélée pour le secteur « Eco-construction – bâti tropical »	Erreur ! Signet non défini.	
Figure 31 : Synthèse de l'analyse AFOM « Eco-construction – bâti tropical ».	Erreur ! Signet non défini.	
Figure 32 : Variété corrélée pour le secteur « Santé en milieu tropical »	70	
Figure 33 : Synthèse de l'analyse AFOM « Santé tropicale et maladies émergentes »	70	
Figure 34 : Synthèse des domaines d'activité stratégique et filières correspondantes	76	
Figure 35 : Eléments d'analyse provisoire de l'articulation SRI-SI - FEDER-FSE Région	Erreur ! Signet non défini.	
Figure 36 : Eléments d'analyse provisoire de l'articulation SRI-SI – FEADER...	Erreur ! Signet non défini.	
Figure 37 : Eléments d'analyse provisoire de l'articulation SRI-SI - FSE volet Etat en Guyane	Erreur ! Signet non défini.	
Encadré 1	Définition retenue de l'innovation	6
Encadré 2	Présentation Générale de Guyane Développement innovation.....	27
Encadré 3	Une définition de l'innovation sociale.....	43
Encadré 4	Rappels méthodologiques.....	97
Encadré 5	Correspondance SRI-SI – Programme opérationnel	136

Annexe V. Plan prévisionnel des fiches actions de la SRI-SI Guyane

La liste prévisionnelle des items renseignés dans les fiches-actions de la SRI-SI de la Guyane est la suivante :

1. Numéro de la fiche action
2. Titre de l'action
3. Principales références :
 - thème prioritaire
 - objectif thématique du Cadre stratégique commun
 - axe(s) du PO FEDER 2014-2020
 - enjeu(x) identifié(s) de la SRI-SI Guyane
 - objectifs généraux et/ou spécifiques poursuivis de la SRI-SI Guyane
4. Objectifs de l'action
5. Structures et acteurs concernés par la mise en œuvre :
 - chef de file de l'action
 - partenaires
 - acteurs mobilisés
 - service instructeur, le cas échéant
 - services consultés, le cas échéant
 -
6. Bénéficiaires potentiels
7. Secteurs ou zones privilégiés (le cas échéant)
8. Modalités de financement
 - partenaires co-financeurs potentiels
 - sources de financements
 - montants correspondants éventuels
9. Agenda de la mise en œuvre (LT, MT, CT)
10. Rappel des éléments de contexte
11. Description de l'action
12. Conditions de réalisation
 - régimes d'aides mobilisés et aspects juridiques
 - autres conditions préalables
 - conditions de succès
13. Ressources humaines, financières, matérielles pour la mise en œuvre
 - ressources humaines
 - ressources financières
 - ressources matérielles
14. Critères de sélection des projets
15. Critères d'éligibilité des projets
16. Taux maximum d'intervention de l'Union européenne
17. Complémentarité FSE/FEDER/FEADER
18. Critères d'évaluations spécifiques envisagés pour l'action (Type d'indicateur ; Libellé de l'indicateur ; Etat initial avant la mise en place de l'action ; Etat final après la mise en place de l'action) :
19. Quatre types d'indicateurs :
 - Indicateurs d'activité ;
 - Indicateurs de réalisation ;
 - Indicateurs de résultat ;
 - Indicateurs et principaux effets attendus en termes d'impact.

Annexe VI. Analyse des résultats de l'enquête en ligne réalisée auprès des entreprises guyanaises

Cette annexe réunit les résultats de l'enquête en ligne conduite dans le cadre du diagnostic de l'écosystème local d'innovation en Guyane et de l'élaboration d'une stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente.

L'enquête avait notamment pour cible l'ensemble des entreprises bénéficiaires d'une aide du FEDER au cours de la période 2007-2013. A travers le relai opéré par les services de l'état et de la région, ainsi que par les différents opérateurs économiques (ARDI, chambres consulaires, grappes d'entreprises, etc.), quelques autres entreprises ont participé à la consultation (cf. Encadré 4).

Encadré 4 Rappels méthodologiques

Dates clés : l'enquête en ligne conduite dans le cadre du diagnostic de l'écosystème local d'innovation en Guyane et de l'élaboration d'une stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente a été ouverte du **15 juillet au 6 septembre (2 mois)**. Elle a permis de collecter **41 réponses, soit un taux de réponse approximatif réel de 35 %**. La période de vacances pendant laquelle l'enquête a été lancée explique en partie le nombre limité de réponses reçues.

Modalités de diffusion : le questionnaire a été diffusé de deux manières :

- par les consultants en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic. Partant de la base PRESAGE⁹³ réunissant des informations sur les bénéficiaires d'une aide du FEDER), près de 200 sollicitations ont été envoyées par mail et deux relances ont été effectuées, dont la moitié sur l'axe 1 du PO 2007-2013 (près de 80% des réponses ont été collectées de cette manière) ;
- par les principales structures relais (Conseil régional de Guyane, Préfecture de région (DIECCTE, DEAL, DAAF, DRRT), ARD - Guyane Technopole (devenus Guyane Développement Innovation), ORkidé, La maison de la forêt et des bois de Guyane, Chambres consulaires, Fédérations interprofessionnelles) auprès de leurs propres contacts.

Principales caractéristiques des répondants : les 41 entreprises ayant répondu à l'enquête présentent les caractéristiques suivantes :

- il s'agit essentiellement de petites structures : une entreprise répondante sur 3 a néanmoins plus de 25 salariés ;
- il s'agit globalement de structures déjà anciennes (six entreprises sur 10 ont plus de 8 années d'existence ;
- elles réalisant un chiffre d'affaire conséquent dans un cas sur deux (plus de 1 M€) ;
- elles interviennent dans des secteurs d'activité divers mais on note une forte représentation des entreprises de trois catégories d'entreprises : celles dont l'activité principale est le BTP (8 répondants), des entreprises spécialisées dans les services aux entreprises (7 répondants) ; et des entreprises du secteur des TIC.

⁹³ Bien que présentant certaines limites, le choix a été fait de partir de la base PRESAGE pour constituer la base principale de l'échantillon d'entreprises à interroger. Ces limites sont les suivantes : plusieurs projets ne disposent pas d'informations concernant les contacts à qui adresser une sollicitation par courriel, plusieurs contacts n'étaient plus en poste au sein des entreprises visées, plusieurs contacts ne se sont pas estimés les plus à même de répondre à l'enquête (secrétaire, etc.) et n'ont pas souhaité relayer notre demande auprès de leur dirigeant, et plusieurs personnes ont été sollicité pour différents projets.

Cette annexe est structurée en **trois parties** :

- la mise en lumière des principaux enseignements issus de l'analyse des résultats de l'enquête en ligne conduite auprès des entreprises en Guyane;
- la présentation des résultats à plat de l'enquête en ligne;
- la trame intégrale du questionnaire d'enquête.

A.1 Principaux enseignements de l'enquête en ligne conduite auprès des entreprises en Guyane

Les **principaux enseignements de l'enquête en ligne** sont présentés selon trois grands thèmes :

- la perception de l'innovation dans les entreprises guyanaise ;
- les besoins en matière d'appui à l'innovation et l'accompagnement des entreprises ;
- les perceptions concernant la stratégie régionale d'innovation et les enjeux en matière d'innovation pour la période à venir.

A.1.1 La perception de l'innovation dans les entreprises guyanaise

Les **principaux éléments d'analyse concernant l'innovation** sont les suivants :

- **la Guyane est considérée comme un territoire innovant** : la très grande majorité des entreprises ayant participé à l'enquête déclarent avoir introduit une innovation au cours des trois dernières années (seulement 15 % des répondants ont déclaré n'avoir introduit aucune innovation au cours des 3 dernières années) ; une très grande majorité de répondants estiment que l'innovation est une réalité en Guyane ;
- **la plupart des types d'innovation relevant de la définition classique de l'innovation sont représentés sur le territoire** : les types d'innovation concernés sont autant l'innovation de produit, que l'innovation de procédé ou même d'organisation, mais il s'agit assez rarement d'innovation marketing ;
- l'innovation sociale constitue un enjeu important pour la Guyane à l'horizon 2020 pour la quasi-totalité des répondants ;
- l'acquisition de machines, équipement ou logiciels et, dans une moindre mesure, la R&D interne et la mise sur le marché de produits innovants constituent les principales activités d'innovation menées au cours des 3 dernières années.

A.1.2 Les besoins en matière d'appui à l'innovation et l'accompagnement des entreprises

Les répondants sont globalement satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié au cours des dernières années, même s'il existe plusieurs marges d'amélioration en termes de besoins à couvrir.

Les répondants ayant bénéficié ces trois dernières années de l'aide d'un dispositif régional d'appui à l'innovation (un répondant sur trois) paraissent globalement satisfaits des aides reçues, malgré certaines difficultés liées aux délais d'attributions des aides et à la lourdeur des procédures administratives :

- la plupart des entreprises bénéficiaires sont plutôt satisfaites de l'aide reçue quel qu'en soit le type ; les niveaux de satisfaction sont globalement élevés pour ce qui concerne les financements de l'innovation (FEDER / Europe, OSEO, Conseil Régional). Un seul répondant n'est pas du tout satisfait pour cette question ;
- les niveaux de satisfaction sont globalement partagés pour ce qui concerne l'accès à des réseaux d'innovation ;
- seul l'accès à des ressources scientifiques et technologiques enregistre une majorité de bénéficiaires pas du tout satisfait ;

- les principales difficultés rencontrées concernent les délais d'attributions des aides et la lourdeur des procédures administratives.

Les besoins en appui à l'innovation concernent principalement le financement de l'innovation et l'accès à du conseil spécialisé, et dans une moindre mesure l'accès à des ressources scientifiques et techniques et à des réseaux d'innovation :

- plus des deux tiers des répondants à la question ont exprimé des **besoins en matière de ressources scientifiques et techniques**. Les principaux besoins concernent l'accès à de la documentation scientifique et technique, et, dans une moindre, l'accès à des partenariats avec des laboratoires de R&D et l'accès aux résultats de la recherche ;
- plus de quatre entreprises sur cinq ont exprimé des **besoins en conseil spécialisé**. Les besoins sont très divers. Ils portent en premier lieu sur du conseil en finance, banque, assurance, ainsi que du conseil en ingénierie, processus industriels et du conseil en communication ;
- près des deux tiers des répondants ont exprimé des **besoins en ressources humaines qualifiées**, notamment en termes de techniciens, et de mise à disposition de chercheurs. La meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande de l'entreprise concerne également un quart des répondants à la question ;
- deux répondants sur trois à la question ont exprimé des besoins en matière d'**accès à des réseaux d'innovation**. Les principaux besoins concernent l'accès à des réseaux d'entreprises (grappes d'entreprises, pôles de compétitivité, etc.), l'accès à des organisations professionnelles et l'accès à des réseaux de diffusion technologique ;
- près de neuf répondants à la question sur dix expriment des besoins en **financement de l'innovation**. Les besoins sont très divers. Globalement, ils concernent surtout l'achat de matériel et d'équipement, le recrutement de ressources humaines qualifiées, le financement pour la mise sur le marché de produits et/ou services innovants et le financement de projet.
- par ailleurs, les besoins en immobilier d'entreprises paraissent suffisamment couverts. Néanmoins, une entreprise sur 5 a exprimé des besoins en immobilier de bureau.

A.1.3 Les perceptions concernant la stratégie régionale d'innovation et les enjeux en matière d'innovation pour la période à venir

Plus des deux tiers des répondants ont entendu parler de la SRI, mais moins d'une entreprise sur trois connaît au moins les grands objectifs ou quelques actions mises en œuvre dans ce cadre.

Les missions des structures d'appui aux entreprises sont aussi encore trop peu connues, alors qu'une majorité de répondants sont tout à fait d'accord sur le fait que l'innovation est une prise de risques financiers et structurels trop importante pour le tissu économique guyanais composé majoritairement de TPE/PME.

Pour la majorité des répondants, **la structure du tissu économique régional implique que les TPE/PME soient en mesure de diversifier leurs partenariats économiques**, notamment avec des grands groupes, dont la présence est estimée insuffisante en Guyane.

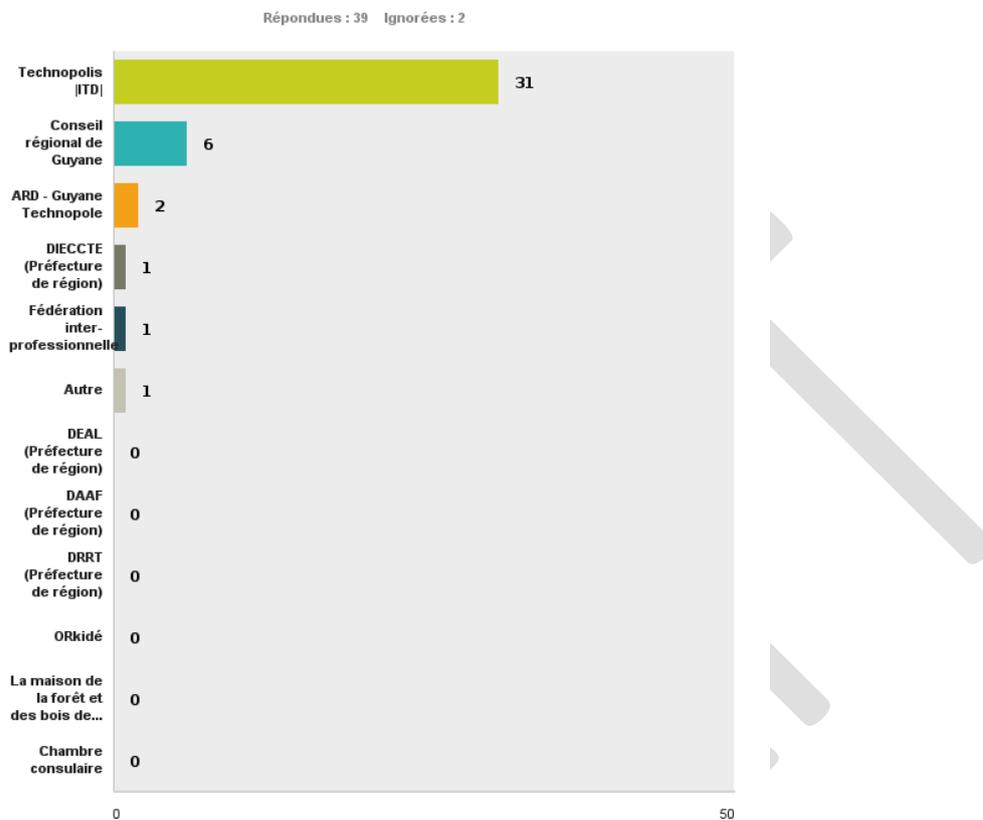
Concernant les principaux enjeux en matière de soutien à l'innovation pour la période à venir, **une majorité d'entreprises considèrent comme tout à fait important l'accès aux financements de l'innovation, une meilleure coordination des acteurs dans l'accompagnement dans le montage des projets d'innovation et le développement de l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des jeunes et des entrepreneurs.**

Les répondants font notamment remarquer l'importance d'inciter les grands groupes à venir s'implanter en région afin de développer des projets d'innovation en s'appuyant sur des trinômes « PME / grand groupe / laboratoire ».

A.2 Présentation des résultats à plat de l'enquête en ligne

Le choix effectué dans cette section a été de présenter les résultats en suivant le plan du questionnaire construit autour d'une trentaine de questions⁹⁴.

A.2.1 Question 1 - Vous répondez à cette enquête suite à une sollicitation de : (plusieurs réponses possibles)

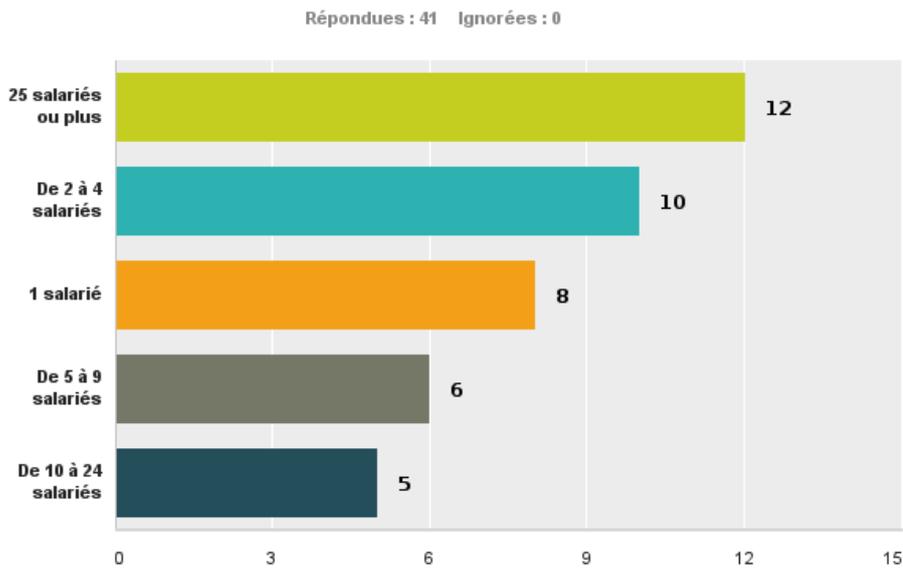


Choix de réponses	Réponses	
Technopolis ITD	79,49%	31
Conseil régional de Guyane	15,38%	6
ARD - Guyane Technopole	5,13%	2
DIECCTE (Préfecture de région)	2,56%	1
Fédération inter-professionnelle	2,56%	1
Autre	2,56%	1
DEAL (Préfecture de région)	0%	0
DAAF (Préfecture de région)	0%	0
DRRT (Préfecture de région)	0%	0
ORkidé	0%	0
La maison de la forêt et des bois de Guyane	0%	0
Chambre consulaire	0%	0
Nombre total de répondants : 39		

Près de 80 % des répondants ont répondu suite à une sollicitation effectuée à partir de la base PRESAGE (bénéficiaire du FEDER 2007-2013)

⁹⁴ Les pourcentages sont calculés suivant le nombre de répondants à la question (nombre de citations).

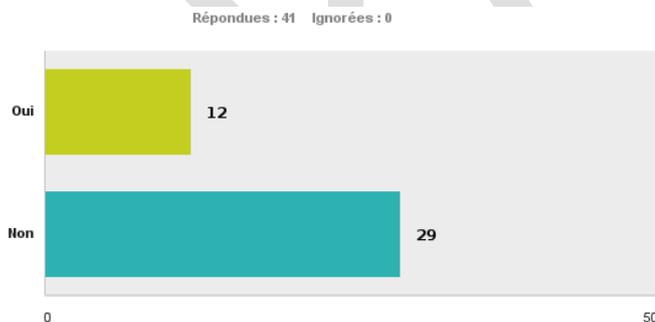
A.2.2 Question 2 - Taille de votre entreprise :



Choix de réponses	Réponses	
25 salariés ou plus	29,27%	12
De 2 à 4 salariés	24,39%	10
1 salarié	19,51%	8
De 5 à 9 salariés	14,63%	6
De 10 à 24 salariés	12,20%	5
Total		41

Près de 60 % des entreprises répondantes ont moins de 10 salariés. Près d'une entreprise sur 3 a néanmoins plus 25 salariés.

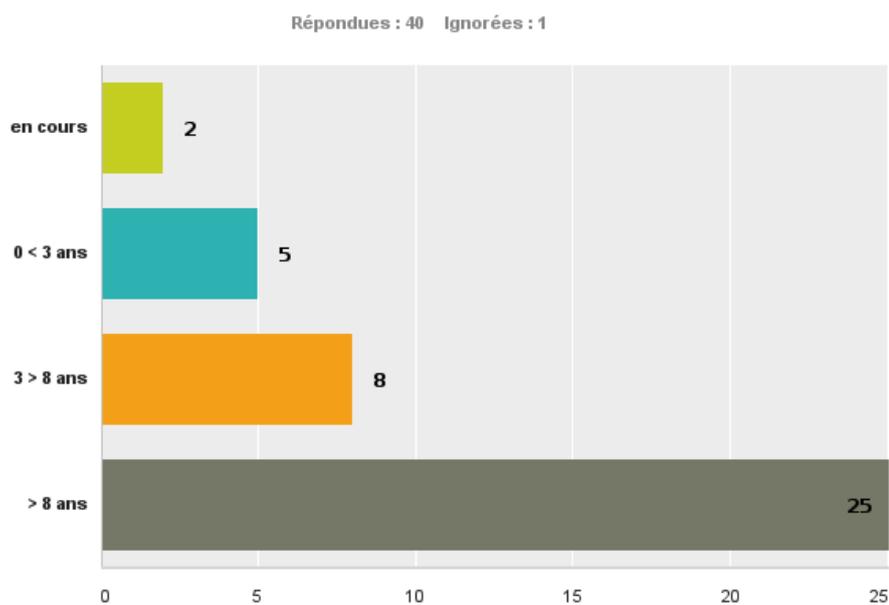
A.2.3 Question 3 - Appartenez-vous à un groupe ?



Choix de réponses	Réponses	
Oui	29,27%	12
Non	70,73%	29
Total		41

Plus des deux tiers des entreprises répondantes n'appartiennent pas un groupe.

A.2.4 Question 4 - Année de création :

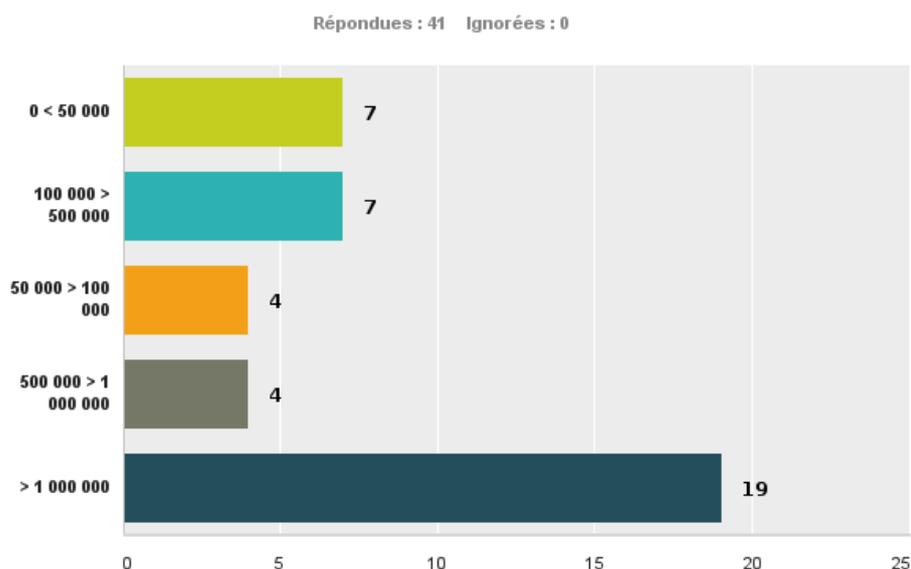


Choix de réponses	Réponses	
en cours	5%	2
0 < 3 ans	12,50%	5
3 > 8 ans	20%	8
> 8 ans	62,50%	25
Total		40

Près de deux entreprises sur trois a plus de huit années d'existence.

Seulement 15 % des entreprises répondantes sont une jeune entreprise de moins de trois ans ou une entreprise en cours de création.

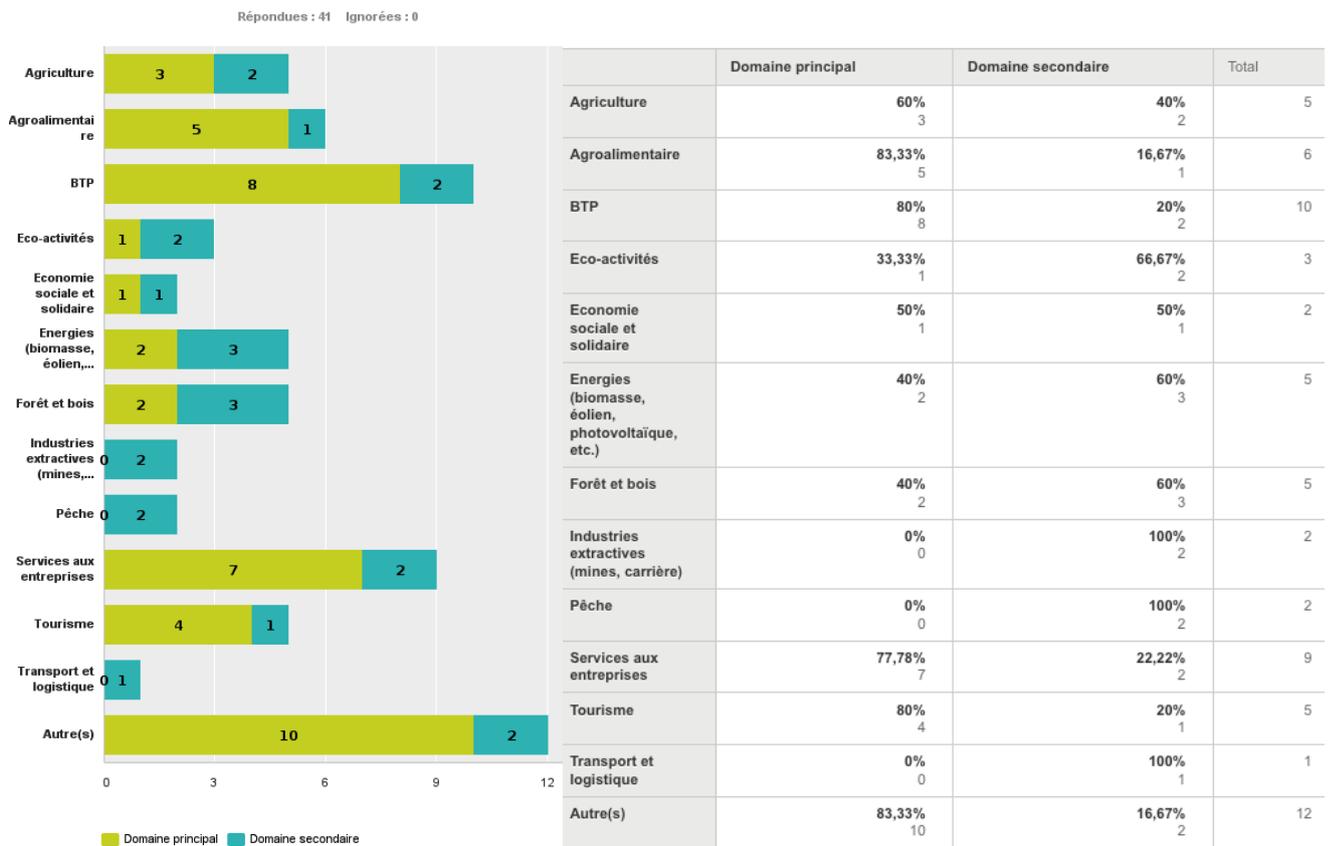
A.2.5 Question 5 - Chiffre d'affaire, en euros, de l'année 2012 :



Choix de réponses	Réponses	
0 < 50 000	17,07%	7
50 000 > 100 000	9,76%	4
100 000 > 500 000	17,07%	7
500 000 > 1 000 000	9,76%	4
> 1 000 000	46,34%	19
Total		41

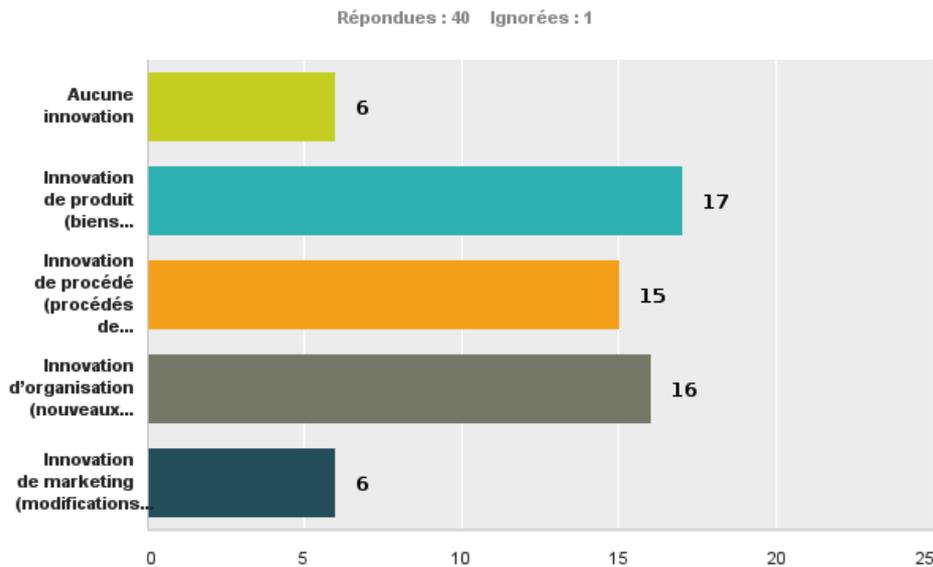
Environ un quart des entreprises répondantes ont un CA inférieur à 100 k€ et près de la moitié ont un CA supérieur à 1 Million d'Euros

A.2.6 Question 6 - Domaine(s) d'activité de l'entreprise :



Les entreprises répondantes interviennent dans des secteurs d'activité divers mais on note une forte représentation des entreprises de trois catégories d'entreprises : celles dont l'activité principale est le BTP (8 répondants), des entreprises spécialisées dans les services aux entreprises (7 répondants) ; et des entreprises du secteur des TIC

A.2.7 Question 7 - Au cours des 3 dernières années, votre entreprise a-t-elle introduit une ou des innovation(s) ? (plusieurs réponses possibles)



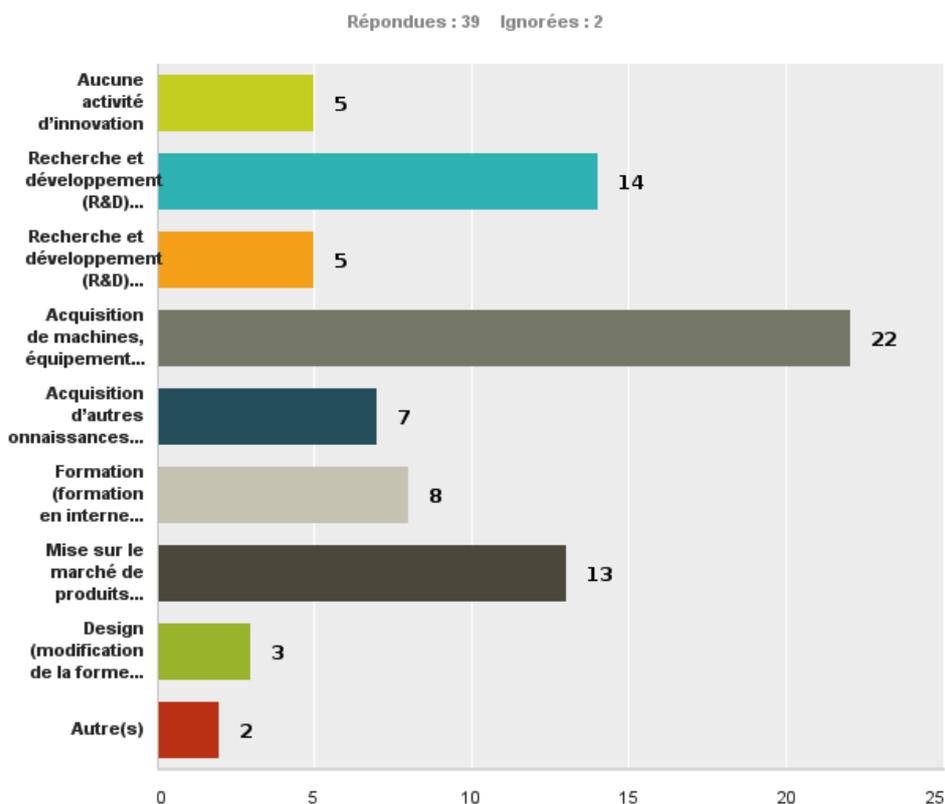
La très grande majorité des entreprises ayant participé à l'enquête déclarent avoir introduit une innovation au cours des trois dernières années (seulement 15 % des répondants ont déclaré n'avoir introduit aucune innovation au cours des 3 dernières années).

Choix de réponses	Réponses
Aucune innovation	15% 6
Innovation de produit (biens nouveaux ou améliorés de façon significative, prestations de services nouvelles ou améliorées)	42,50% 17
Innovation de procédé (procédés de fabrication ou de production de biens ou de prestation de services ; méthodes de logistique, de fourniture ou de distribution de matières premières, biens ou prestations de services ; activités de soutien ou de support, comme les activités de maintenance, d'achat, de comptabilité ou informatiques, etc.)	37,50% 15
Innovation d'organisation (nouveaux modes de fonctionnement dans l'organisation des procédures ; nouvelles méthodes d'organisation du travail et de prise de décision ; nouvelles méthodes d'organisation des relations externes avec d'autres entreprises ou organismes)	40% 16
Innovation de marketing (modifications significatives de la présentation (apparence) d'un bien ou d'une prestation de services ; utilisation de nouvelles techniques ou de nouveaux médias pour la promotion des biens ou des prestations de services ; nouvelles méthodes (ou modifications significatives des méthodes) de vente ou de distribution nouvelles stratégies de tarification de vos produits (biens ou prestations de services))	15% 6

Nombre total de répondants : 40

Les types d'innovation concernés sont autant l'innovation de produit, que l'innovation de procédé ou même d'organisation, mais il s'agit assez rarement d'innovation marketing

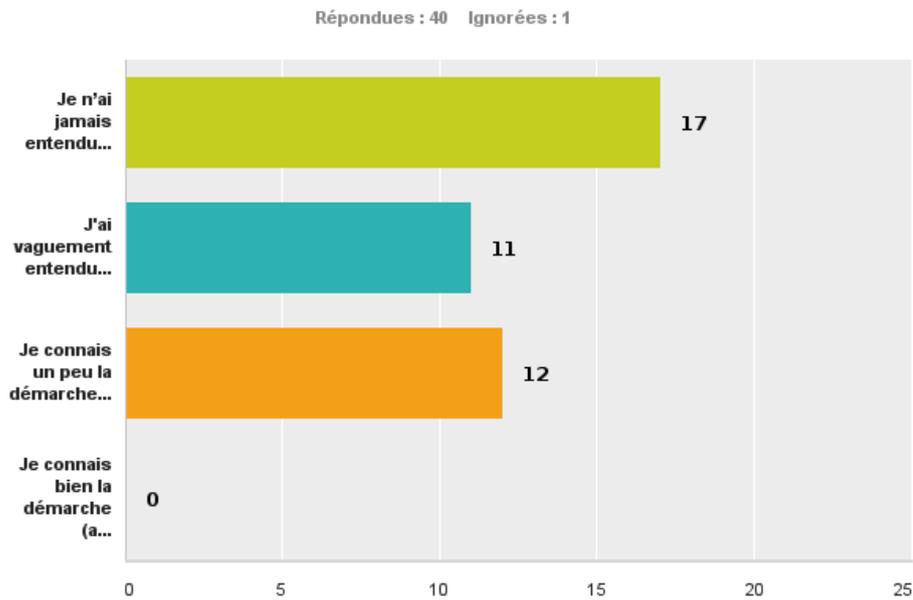
A.2.8 Question 8 - Au cours des 3 dernières années, dans quelle(s) activité(s) d'innovation votre entreprise a-t-elle été engagée ? (plusieurs réponses possibles)



Choix de réponses	Réponses
Aucune activité d'innovation	12,82% 5
Recherche et développement (R&D) interne (pour développer des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)	35,90% 14
Recherche et développement (R&D) externe (pour développer des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)	12,82% 5
Acquisition de machines, équipement ou logiciels (liées à des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)	56,41% 22
Acquisition d'autres connaissances externes (liées à des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)	17,95% 7
Formation (formation en interne ou en externe du personnel liée directement et spécifiquement aux innovations de produits – biens ou services – ou de procédés)	20,51% 8
Mise sur le marché de produits innovants (biens ou services nouveaux ou améliorés)	33,33% 13
Design (modification de la forme d'un produit – bien ou service – nouveaux ou améliorés)	7,69% 3
Autre(s)	5,13% 2
Nombre total de répondants : 39	

Les principales activités d'innovation menées au cours des 3 dernières années concernent avant tout l'acquisition de machines, équipement ou logiciels et, dans une moindre mesure, la R&D interne et la mise sur le marché de produits innovants.

A.2.9 Question 9 - Quel est votre niveau de connaissance de la Stratégie Régionale d’Innovation - SRI - adoptée en 2010 ?



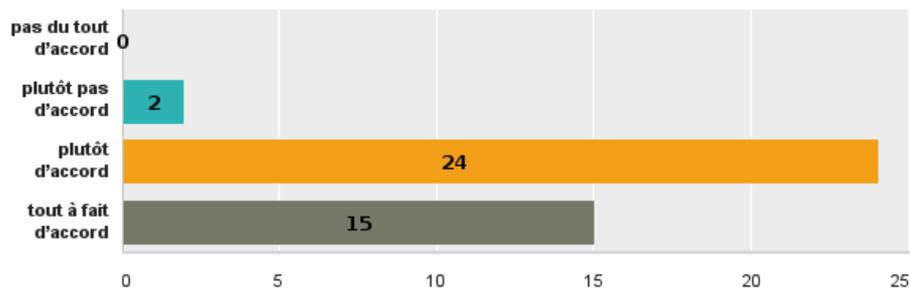
Choix de réponses	Réponses
Je n'ai jamais entendu parler de la démarche SRI	42,50% 17
J'ai vaguement entendu parler de la démarche SRI	27,50% 11
Je connais un peu la démarche (ses grands objectifs, quelques actions mises en œuvre dans ce cadre, etc.)	30% 12
Je connais bien la démarche (a ou est associé à son élaboration et/ou à sa mise en œuvre, etc.)	0% 0
Total	40

Plus des deux tiers des répondants ont entendu parler de la SRI.

Moins d'une entreprise sur trois connaît au moins les grands objectifs ou quelques actions mises en œuvre dans ce cadre.

A.2.10 Question 10 - Diriez-vous que l'innovation sociale représente un enjeu important pour la Guyane à l'horizon 2020 ?

Répondues : 41 Ignorées : 0

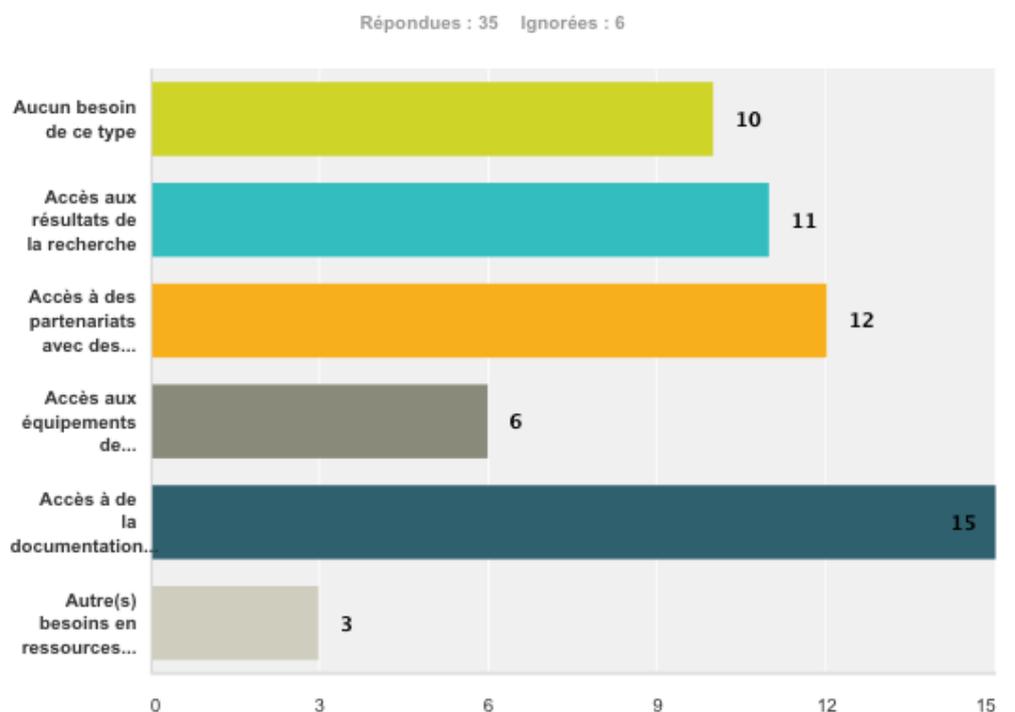


	(aucune étiquette)	Total	Note moyenne
pas du tout d'accord	0% 0	0	0,00
plutôt pas d'accord	100% 2	2	2,00
plutôt d'accord	100% 24	24	3,00
tout à fait d'accord	100% 15	15	4,00

La quasi-totalité des répondants considère que l'innovation sociale constitue un enjeu important pour la Guyane à l'horizon 2020

DRAFT

A.2.11 Question 11 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en ressources scientifiques et techniques ? (plusieurs réponses possibles)

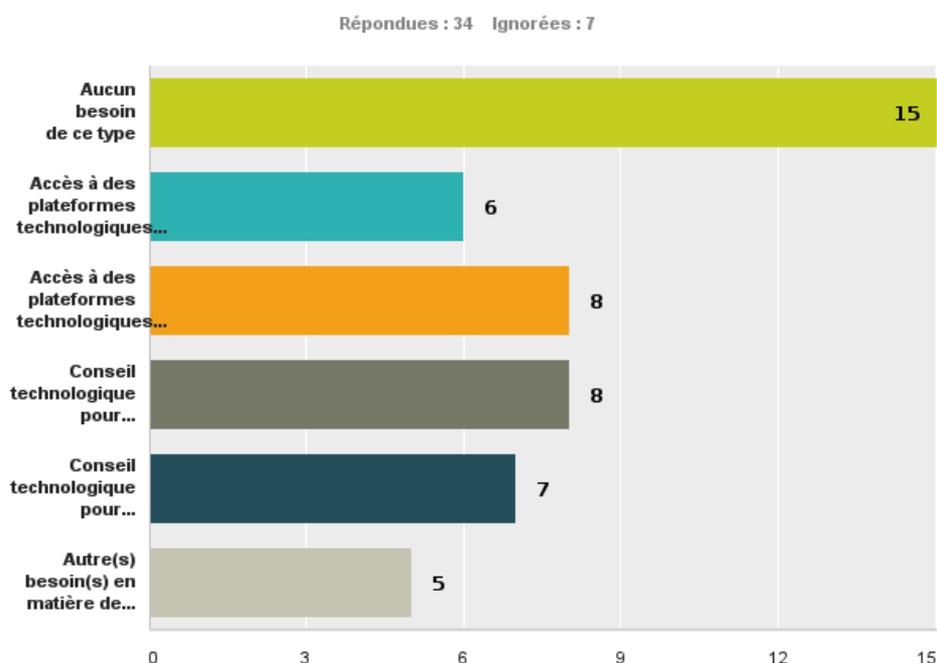


Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	28,57% 10
Accès aux résultats de la recherche	31,43% 11
Accès à des partenariats avec des laboratoires de R&D	34,29% 12
Accès aux équipements de laboratoires de R&D	17,14% 6
Accès à de la documentation scientifique et technique	42,86% 15
Autre(s) besoins en ressources scientifiques et techniques	8,57% 3
Nombre total de répondants : 35	

Autres réponses citées : partenariat fournisseurs, amélioration de l'accès au réseau OSEO.

Parmi les besoins en matière de ressources scientifiques et techniques (plus des deux tiers des répondants à la question), les principaux besoins concernent l'accès à de la documentation scientifique et technique et dans une moindre, l'accès à des partenariats avec des laboratoires de R&D et l'accès aux résultats de la recherche.

A.2.12 Question 12 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en matière de transfert de technologie ? (plusieurs réponses possibles)

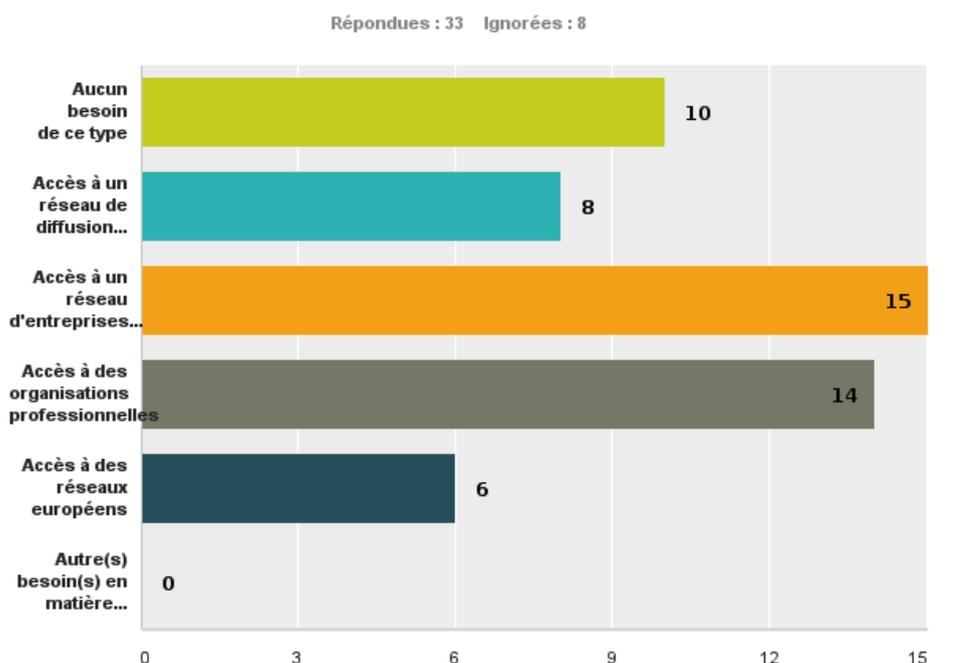


Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	44,12% 15
Accès à des plateformes technologiques pour des tests de prototypes	17,65% 6
Accès à des plateformes technologiques pour la mise au point de produits ou procédés	23,53% 8
Conseil technologique pour vérification du concept	23,53% 8
Conseil technologique pour ingénierie de procédé	20,59% 7
Autre(s) besoin(s) en matière de transfert de technologie	14,71% 5
Nombre total de répondants : 34	

Autres réponses citées : partenariat fournisseurs, Accès à un Open Device Lab, besoin de financement notamment pour participer à des salons professionnels ou des meetings spécialisés.

Parmi les besoins en matière de transfert de technologie (plus de la moitié des répondants à la question), les principaux besoins concernent l'accès à des plateformes technologiques pour des tests de prototype ou la mise au point de produits ou procédés, et dans une moindre mesure le conseil technologique pour la vérification de concept ou l'ingénierie de procédé.

A.2.13 Question 13 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en matière d'accès à des réseaux d'innovation ? (plusieurs réponses possibles)

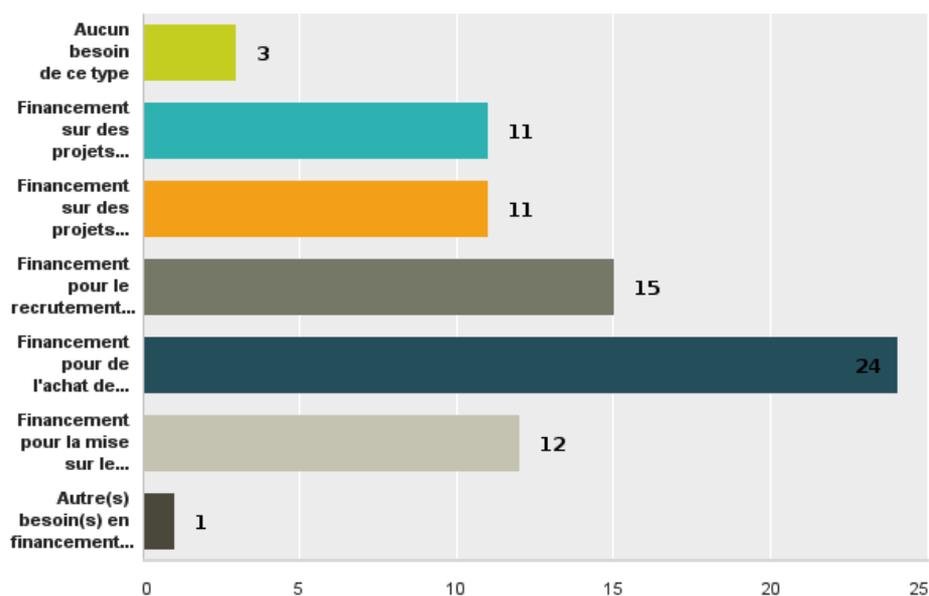


Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	30,30% 10
Accès à un réseau de diffusion technologique	24,24% 8
Accès à un réseau d'entreprises (grappes d'entreprises, pôle de compétitivité, etc.)	45,45% 15
Accès à des organisations professionnelles	42,42% 14
Accès à des réseaux européens	18,18% 6
Autre(s) besoin(s) en matière d'accès à des réseaux d'innovation	0% 0
Nombre total de répondants : 33	

Deux répondants sur trois à la question ont exprimé des besoins en matière d'accès à des réseaux d'innovation. Les principaux besoins concernent l'accès à des réseaux d'entreprises (grappes d'entreprises, pôles de compétitivité, etc.), l'accès à des organisations professionnelles et l'accès à des réseaux de diffusion technologique.

A.2.14 Question 14 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en financement de l'innovation ? (plusieurs réponses possibles)

Répondues : 35 Ignorées : 6

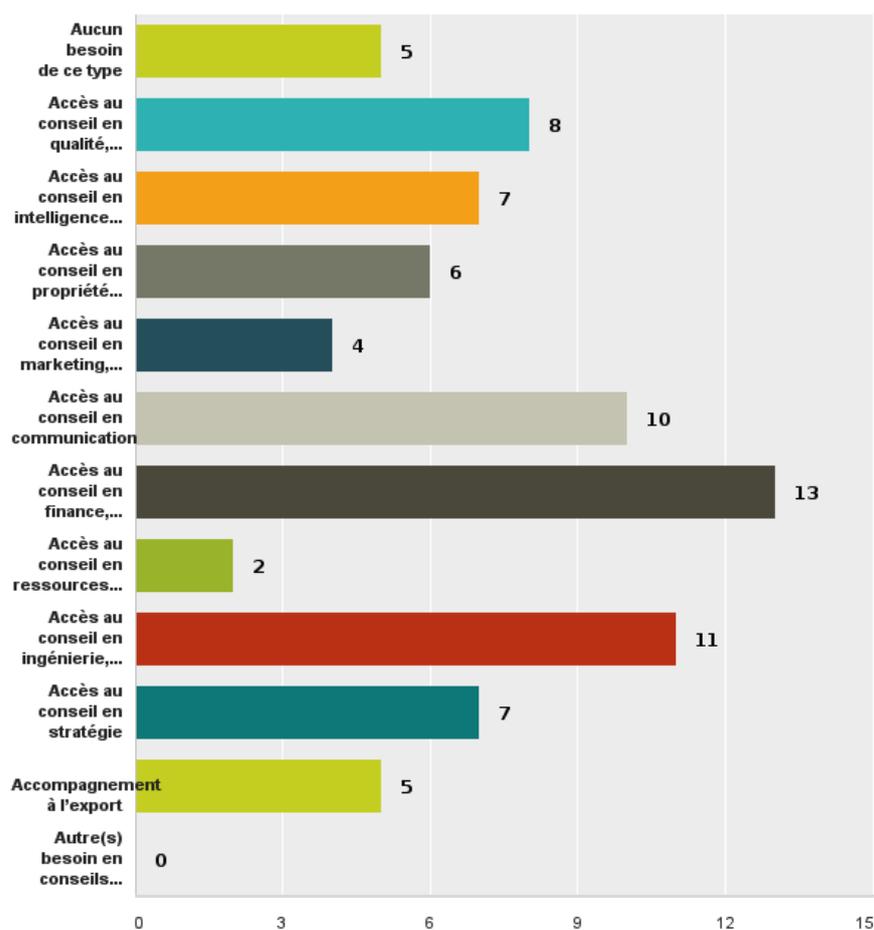


Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	8,57% 3
Financement sur des projets individuels de R&D	31,43% 11
Financement sur des projets collaboratifs de R&D	31,43% 11
Financement pour le recrutement de ressource humaine qualifiée	42,86% 15
Financement pour de l'achat de matériel et d'équipement	68,57% 24
Financement pour la mise sur le marché de produits et/ou services innovants	34,29% 12
Autre(s) besoin(s) en financement de l'innovation	2,86% 1
Nombre total de répondants : 35	

Près de neuf répondants à la question sur dix expriment des besoins en financement de l'innovation. Les besoins sont très divers. Globalement, ils concernent surtout l'achat de matériel et d'équipement, le recrutement de ressources humaines qualifiées, le financement pour la mise sur le marché de produits et/ou services innovants et le financement de projet.

A.2.15 Question 15 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en conseils spécialisés ? (plusieurs réponses possibles)

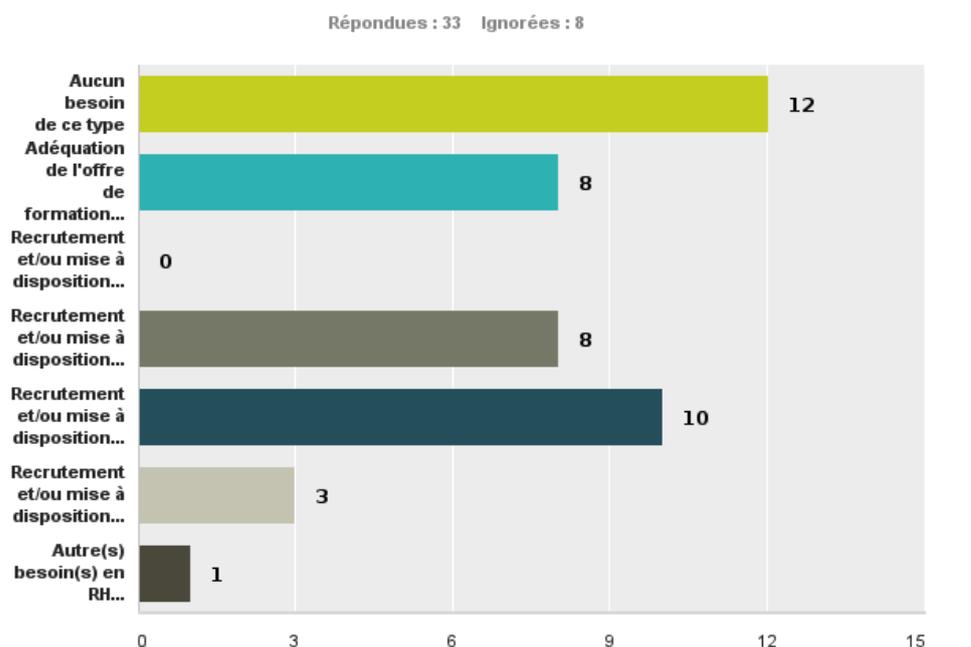
Répondus : 34 Ignorées : 7



Choix de réponses	Réponses	Nombre de réponses
Aucun besoin de ce type	14,71%	5
Accès au conseil en qualité, sureté de fonctionnement	23,53%	8
Accès au conseil en intelligence économique	20,59%	7
Accès au conseil en propriété intellectuelle	17,65%	6
Accès au conseil en marketing, design	11,76%	4
Accès au conseil en communication	29,41%	10
Accès au conseil en finance, banque, assurance	38,24%	13
Accès au conseil en ressources humaines	5,88%	2
Accès au conseil en ingénierie, processus industriels	32,35%	11
Accès au conseil en stratégie	20,59%	7
Accompagnement à l'export	14,71%	5
Autre(s) besoin en conseils spécialisés	0%	0
Nombre total de répondants : 34		

Plus de 85 % des répondants ont exprimés des besoins en conseils spécialisés. Tous les types de conseil sont concernés, en particulier en matière de Finance-banque-assurance, ingénierie et communication.

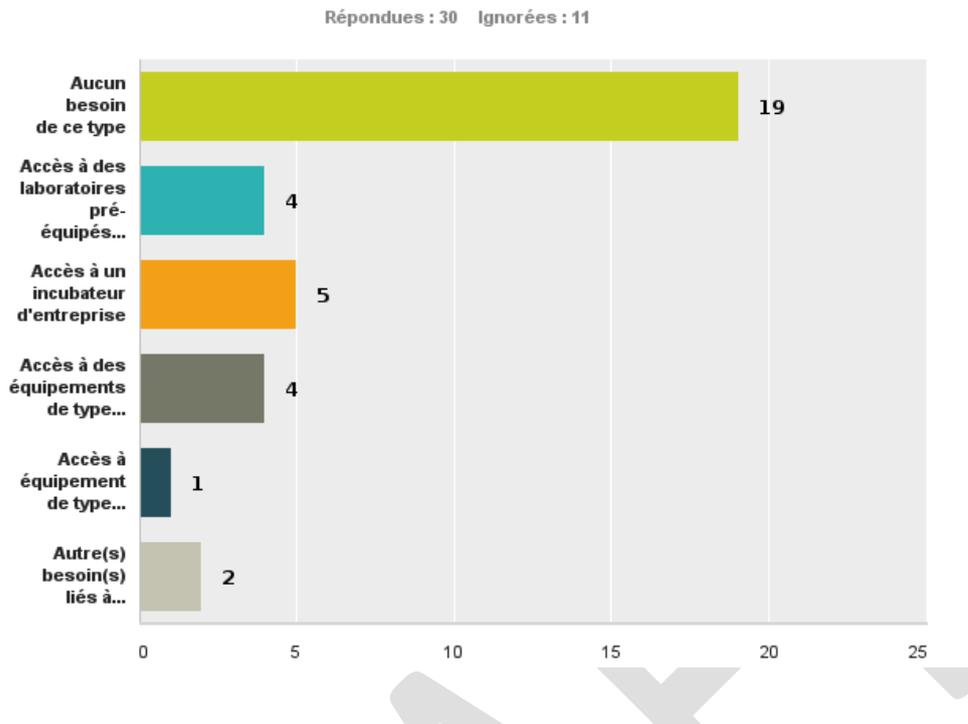
A.2.16 Question 16 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en Ressources Humaines qualifiées ? (plusieurs réponses possibles)



Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	36,36% 12
Adéquation de l'offre de formation à la demande de votre entreprise	24,24% 8
Recrutement et/ou mise à disposition de chercheurs	0% 0
Recrutement et/ou mise à disposition d'ingénieurs	24,24% 8
Recrutement et/ou mise à disposition de techniciens	30,30% 10
Recrutement et/ou mise à disposition de managers de projet d'innovation	9,09% 3
Autre(s) besoin(s) en RH qualifiées	3,03% 1
Nombre total de répondants : 33	

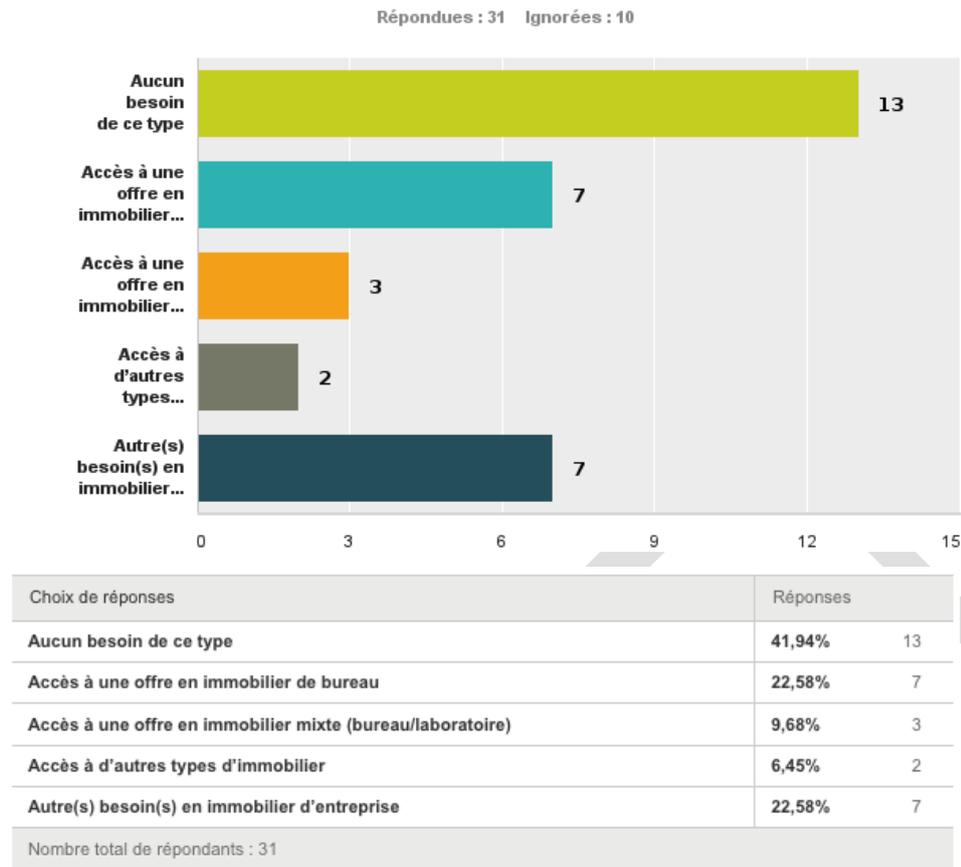
Près des deux tiers des répondants ont exprimé des besoins en ressources humaines qualifiées, notamment en termes de techniciens, mise à disposition de chercheurs. La meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande de l'entreprise concerne également un quart des répondants à la question.

A.2.17 Question 17 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en Ressources Humaines qualifiées ? (plusieurs réponses possibles)



Choix de réponses	Réponses
Aucun besoin de ce type	63,33% 19
Accès à des laboratoires pré-équipés accessibles à la demande	13,33% 4
Accès à un incubateur d'entreprise	16,67% 5
Accès à des équipements de type résidence pour doctorants en séjour longue durée	13,33% 4
Accès à équipement de type école internationale pour attirer des chercheurs, experts étrangers, etc.	3,33% 1
Autre(s) besoin(s) liés à l'environnement de l'innovation	6,67% 2
Nombre total de répondants : 30	

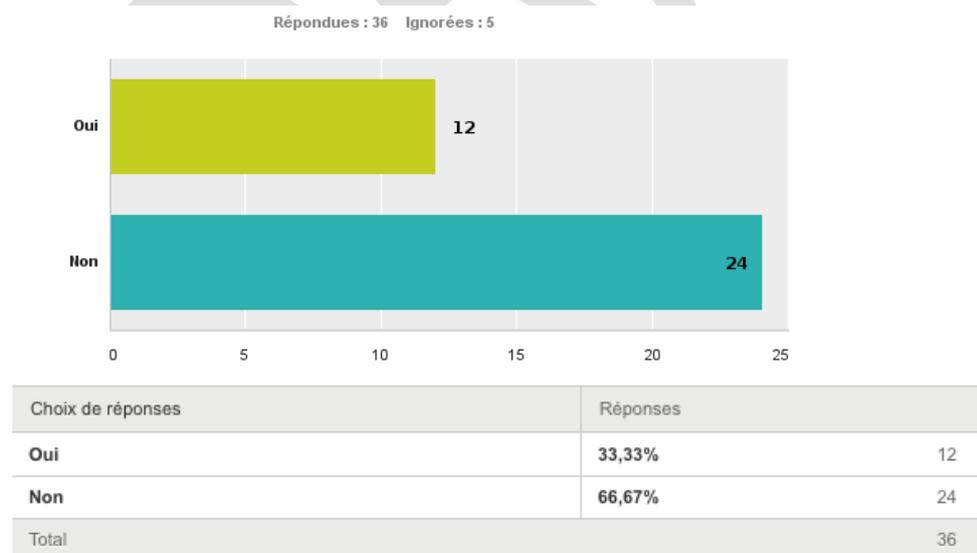
A.2.18 Question 18 - Quels sont actuellement vos principaux besoins en immobilier d'entreprise ? (plusieurs réponses possibles)



Les besoins en immobilier d'entreprises paraissent suffisants. Une entreprise sur 5 a exprimé des besoins en immobilier de bureau.

Autres réponses citées : accès à du foncier équipé, accès à des espaces de coworking.

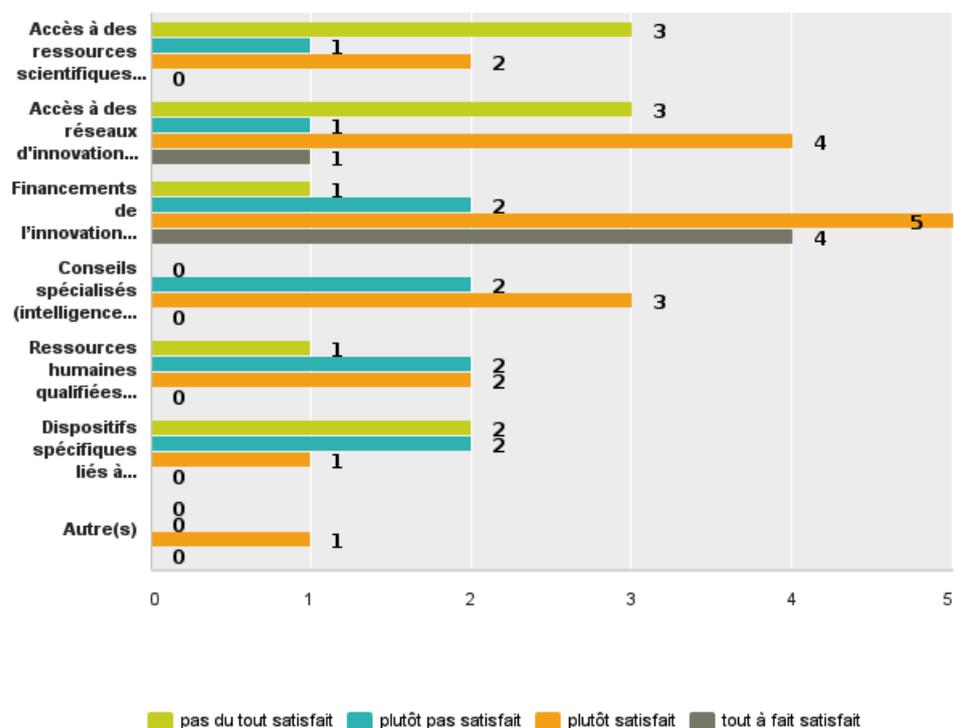
A.2.19 Question 19 - Avez-vous bénéficié ces 3 dernières années de l'aide d'un dispositif d'appui à l'innovation ?



Un tiers des répondants a bénéficié ces 3 dernières années de l'aide d'un dispositif d'appui à l'innovation

A.2.20 Question 20 - Si OUI, précisez votre niveau de satisfaction selon le(s) type(s) d'aide reçue ?

Répondues : 14 Ignorées : 27



	pas du tout satisfait	plutôt pas satisfait	plutôt satisfait	tout à fait satisfait	Total	Note moyenne
Accès à des ressources scientifiques et techniques (équipements de laboratoires, partenariats de recherche, documentation, etc.)	50% 3	16,67% 1	33,33% 2	0% 0	6	1,83
Accès à des réseaux d'innovation (Guyane Technopole, Maison du bois, Synergile, etc.)	33,33% 3	11,11% 1	44,44% 4	11,11% 1	9	2,33
Financements de l'innovation (FEDER / Europe, OSEO, Conseil régional, etc.)	8,33% 1	16,67% 2	41,67% 5	33,33% 4	12	3,00
Conseils spécialisés (intelligence économique, propriété intellectuelle, marketing, etc.)	0% 0	40% 2	60% 3	0% 0	5	2,60
Ressources humaines qualifiées (mise à disposition de chercheurs, ingénieurs, techniciens, etc.)	20% 1	40% 2	40% 2	0% 0	5	2,20
Dispositifs spécifiques liés à l'environnement de l'innovation (laboratoires pré-équipés, incubateurs, résidences pour doctorants, etc.)	40% 2	40% 2	20% 1	0% 0	5	1,80
Autre(s)	0% 0	0% 0	100% 1	0% 0	1	3,00

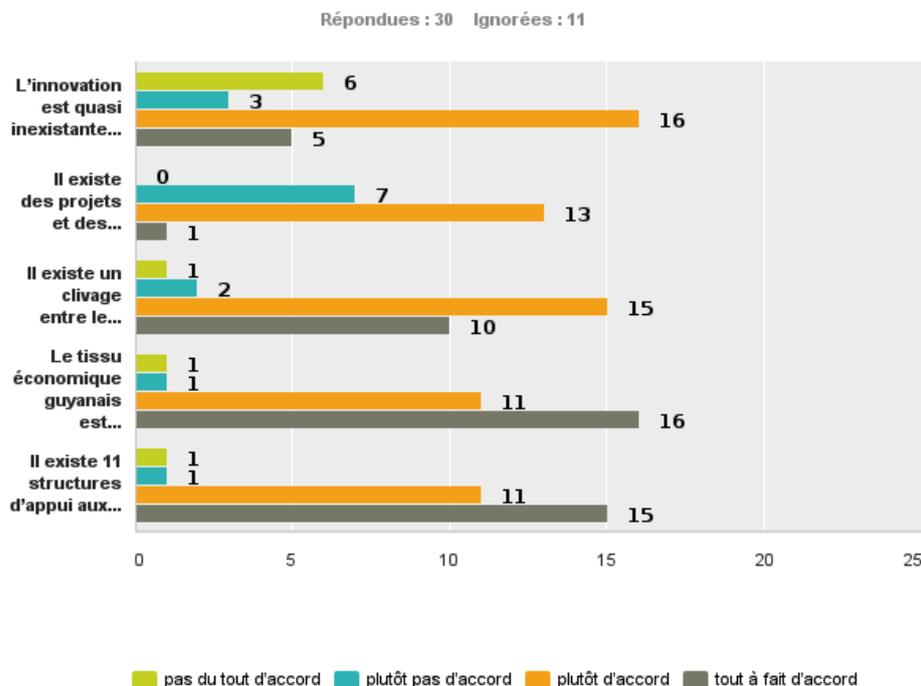
Les niveaux de satisfaction sont globalement élevés pour ce qui concerne les financements de l'innovation (FEDER / Europe, OSEO, Conseil régional) : 9 répondants sur 12. Un seul répondant n'est pas du tout satisfait pour cette question.

Les niveaux de satisfaction sont globalement partagés pour ce qui concerne l'accès à des réseaux d'innovation (9 répondants).

A.2.21 Question 21 - Précisez les éventuelles difficultés rencontrées en spécifiant de quelle aide(s) vous avez bénéficié et de quel(s) dispositif(s) il s'agit :

- « Difficultés : délais de notification et de remboursement des avances. »
- « A bénéficié d'un financement FEDER / CNES dans les technologies. Difficultés : locaux pour le développement et le lancement d'activités nouvelles, hébergement de personnel temporaire hautement qualifié. »
- « Actuellement, le laboratoire équipé (chercheurs, ingénieurs, techniciens) du dispositif n'est pas en service. »
- « Difficultés : complexité du montage FEADER et relaie bancaire difficile, pas de réactivité local. Conséquence : emprunt dans une banque hors du département. »
- « Difficultés : dossier mal suivi et remboursement des subventions trop long. Il faut être déjà bien financièrement pour mener à bien ce type de projet. »
- « Une aide FEDER nous a été allouée, nos difficultés viennent du rétrécissement du marché de la réhabilitation de mines donc nous tournons vers une activité éco-touristique en ajout. »
- « Difficultés : accès au financement, lourdeur administrative, manque de support administratif. »
- « Les services instructeurs ne comprennent pas les enjeux de l'énergie : la prédiction et le stockage. Ainsi il a été impossible de se faire financer des projets innovants avec ces technologies. De l'autre côté, ils acceptent de financer des projets qui n'ont aucun sens en Guyane : thermodynamique. »

A.2.22 Question 22 - Précisez les éventuelles difficultés rencontrées en spécifiant de quelle aide(s) vous avez bénéficié et de quel(s) dispositif(s) il s'agit :



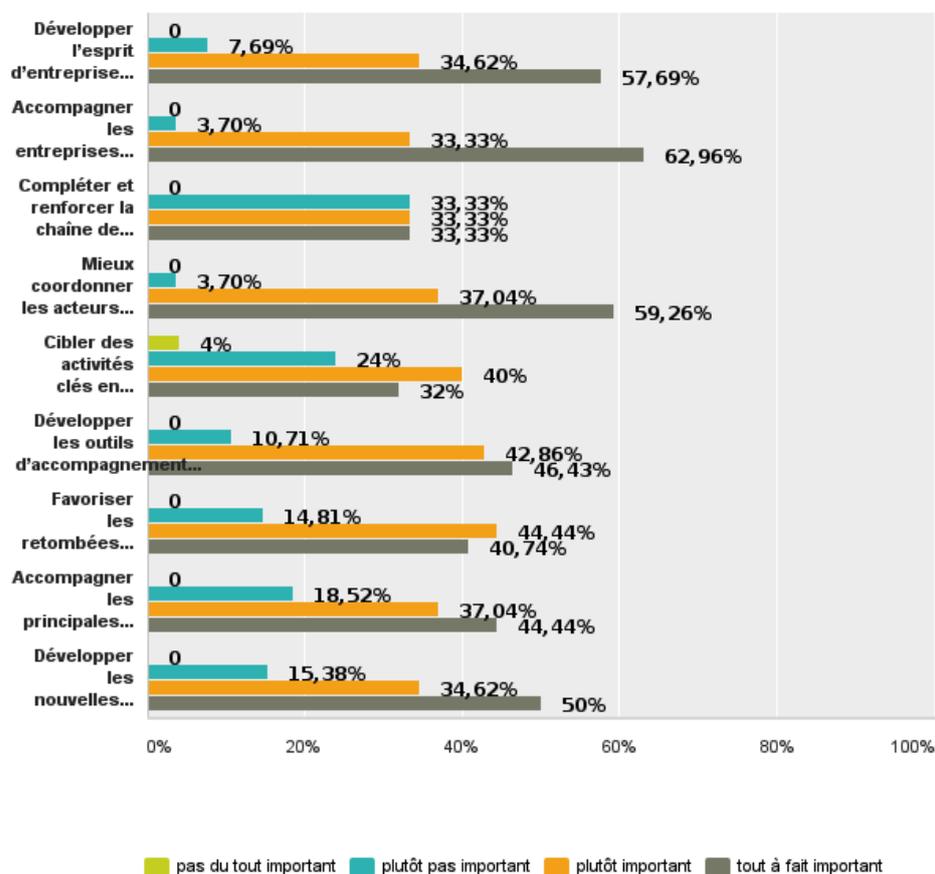
	pas du tout d'accord	plutôt pas d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord	Total	Note moyenne
L'innovation est quasi inexistante en Guyane hormis dans les grands groupes qui sont présents (secteur de l'industrie spatiale)	20% 6	10% 3	53,33% 16	16,67% 5	30	2,67
Il existe des projets et des outils reconnus pour leur excellence : CIC-EC (Centre d'Investigation Clinique et d'Epidémiologie Clinique) en matière de santé tropicale, entreprise Silab (cosmétologie), Guyane Technopole, etc.	0% 0	33,33% 7	61,90% 13	4,76% 1	21	2,71
Il existe un clivage entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise en Guyane	3,57% 1	7,14% 2	53,57% 15	35,71% 10	28	3,21
Le tissu économique guyanais est majoritairement composé de TPE/PME pour lesquelles l'innovation est une prise de risques financiers et structurels trop importante	3,45% 1	3,45% 1	37,93% 11	55,17% 16	29	3,45
Il existe 11 structures d'appui aux entreprises, mais leurs missions sont peu connues	3,57% 1	3,57% 1	39,29% 11	53,57% 15	28	3,43

A.2.23 Question 23 - Avez-vous des remarques à formuler sur tel ou tel élément de diagnostic ? D'autres éléments clés de diagnostic portant sur la dynamique régionale d'innovation devraient-ils être ajoutés à cette liste ?

- « *Le soutien à l'implantation de grands groupes n'est pas à sous-estimer. Il n'existe pas de vrai tissu de PME d'excellence en Guyane.* »
- « *Le tissu économique guyanais est majoritairement composé de TPE/PME pour lesquelles l'innovation peut se révéler être une prise de risques financiers et structurels trop importante sans un accompagnement adapté et complet. Le marché guyanais étant pour certains produits un espace trop réduit, certaines activités doivent se tourner vers l'exportation et les partenariats économiques pour assurer leur viabilité. La diversification des partenariats économique doit garantir la durabilité. Une innovation peut engendrer une diversification des activités et/ou recherches, parfois dans plusieurs domaines d'applications, ce qui peut nécessiter un engagement et une prise de risques financiers sur le long terme.* »
- « *Toutes les innovations n'ont pas fait appel à des aides et sont donc restées inconnues des études.* »
- « *Concernant la formation des accompagnateurs à l'entreprise il s'agirait plutôt de former plus les chefs d'entreprises que les administratifs qui souvent ne sont pas en phase avec la réalité du terrain ou les besoins des futurs chefs d'entreprises. Autre besoin : plus de personnes emphatiques et enthousiasme, car la plupart des créateurs d'entreprises manquent de confiance face à la lourdeur administrative. Ils recherchent la confiance, la démystification de notre système administratif et surtout de l'encouragement tout au long de leur projet.* »
- « *Les petites entreprises innovent aussi mais ne sont pas accompagnées* »

A.2.24 Question 24 - Quels sont les principaux enjeux en matière de soutien à l'innovation pour la période à venir (2014-2020) ?

Répondues : 28 Ignorées : 13



	pas du tout important	plutôt pas important	plutôt important	tout à fait important	Total	Note moyenne
Développer l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des jeunes et des entrepreneurs	0%	7,69%	34,62%	57,69%	26	3,50
Accompagner les entreprises dans l'accès aux financements de l'innovation, en prenant en compte les spécificités locales	0%	3,70%	33,33%	62,96%	27	3,59
Compléter et renforcer la chaîne de valeur des outils d'accompagnement à l'innovation (intelligence économique, cellule de valorisation, bases de données, etc.)	0%	33,33%	33,33%	33,33%	27	3,00
Mieux coordonner les acteurs dans l'accompagnement dans le montage des projets d'innovation	0%	3,70%	37,04%	59,26%	27	3,56
Cibler des activités clés en matière de bio-ressources sur lesquelles centrer l'innovation	4%	24%	40%	32%	25	3,00
Développer les outils d'accompagnement financier pour l'amorçage des projets d'innovation	0%	10,71%	42,86%	46,43%	28	3,36
Favoriser les retombées économiques sur le territoire de l'innovation, notamment dans les secteurs des télé-technologies et des bio-ressources	0%	14,81%	44,44%	40,74%	27	3,26
Accompagner les principales filières dans leur structuration pour appuyer l'innovation et le transfert technologique	0%	18,52%	37,04%	44,44%	27	3,26
Développer les nouvelles formes d'innovation dans le contexte guyanais (innovation sociale, rurale, etc.) et explorer de nouveaux domaines d'innovation (mer, etc.)	0%	15,38%	34,62%	50%	26	3,35

A.2.25 Question 25 - Avez-vous des remarques à faire sur tel ou tel enjeu ? D'autres enjeux clés en matière de soutien à l'innovation devraient-ils être ajoutés à cette liste ?

- « Soutien à l'implantation facile temporaire de PME et de Grands groupes (cellules R&D détachées) pour la durée d'un projet, qui pourrait déboucher sur une implantation durable : - locaux dans les standards Métropolitains (incluant l'internet) - hébergement personnel - pool de

RH (ex: Irig défis avec base de données RH Technicien / ingénieurs/ chercheurs d'ancien résidents partis travailler à l'étranger / métropole et souhaitant revenir) Ne pas se focaliser que sur les PME, mais peut être sur des binômes / trinômes PME - Grand groupe - Laboratoire. »

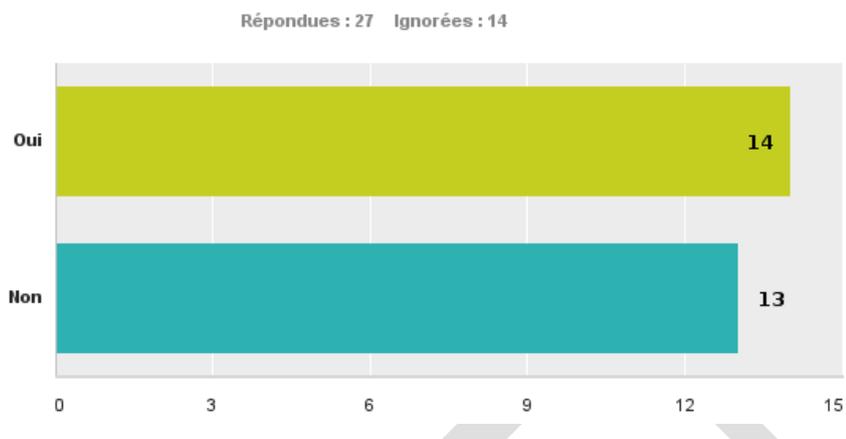
- *« A mon sens l'économie est trop tournée vers l'innovation. Il me semble tout aussi important de pérenniser les entreprises en place, qui rencontrent bien souvent des problèmes de trésorerie, liés à des retards de paiement ou à une baisse notable de la consommation. L'innovation est en effet un vecteur de croissance, mais elle doit s'apprécier comme une valeur ajoutée à l'économie déjà en place et non comme une source de remplacement à long ou moyen terme. »*
- *« Dans le cadre des trains législatifs actuels sur la "transition énergétique", la loi "Biodiversité", la Guyane doit concevoir que son statut est différent de la métropole dans la mesure où, il est communément admis que 80 % du territoire guyanais est dans son état biologique naturel et seul 20 % subi aujourd'hui un impact anthropique significatif. Cette réalité est l'atout principal de la Guyane sur lequel peut se reposer l'innovation. Au travers d'un programme de développement spécifique qui conçoit la Guyane tel un "territoire biologique", l'innovation au sens large devra produire et planifier un cahier des charges de développement biologique et écologique, que ce soit dans le domaine de la transition énergétique, social, culturel ou de conservation de la biodiversité. Cette innovation est un défi qui porte aussi bien les patrimoines et les traditions locales, qu'en matière de culture et d'agriculture, ou par l'apport de nouvelles technologie et produits adaptés et nécessaires à la conversion progressive de la totalité du territoire dans le domaine du biologique et durablement écologique. »*
- *« Toutes les innovations devraient servir en premier lieu aux habitants. Simplifications de l'accès à l'entreprenariat. Démystification de notre système administratif. Plus d'accès aux prêts bancaires : les banques doivent soutenir l'ambition des créateurs, et permettre l'accès plus rapidement aux prêts. Les fonds européens devraient être un levier financier et non un remboursement. »*
- *« Il faut que les structures qui accompagnent les porteurs de projets soient beaucoup plus réactives, plus efficaces (comprendre rapidement les besoins et faire profiter au porteur de projet de ses conseils et réseaux) et moins formelles face à des innovations proposées. Ce qu'il se passe actuellement, c'est que d'entrée on demande au porteur de projet de reformuler son projet, on propose de multiples réunions de validations, concertations, comité de pilotage... qui tuent dans l'œuf bon nombre d'innovations ».*

A.2.26 Question 25 - Souhaitez-vous nous faire part de toutes remarques au sujet de ce questionnaire ou des conditions de réussite de l'élaboration et de mise en œuvre de la future SRI de la Guyane ?

- *« Votre questionnaire me semble trop orienté vers l'innovation. Pour travailler avec de nombreuses sociétés, j'ai pu remarquer que le problème ne venait pas du manque d'innovation, car certaines ont des procédés de production très efficaces et des process bien établis. Le principal problème rencontré actuellement est la difficulté de **l'accès au crédit**. Les banques ne jouent pas leur rôle et rendent l'accès au crédit pour les entreprises très compliqué. C'est dans ce domaine que les représentants de l'Etat, à tous les niveaux, nationaux ou locaux, doivent intervenir dans le but de relancer l'économie. »*
- *« Toute demande d'aide est un parcours du combattant, ce qui démotive les PME. Le suivi des dossiers est catastrophique, et les phases de règlement bien pires. Tous ces éléments mènent à un nœud administratif souvent infranchissable pour qui n'a pas les ressources humaines qualifiées et disponibles. »*
- *« Il est important de donner une ligne directrice concernant les objectifs de développement de l'innovation en Guyane mais il est aussi important de ne pas pénaliser les innovations pouvant avoir un intérêt régional et n'entrant pas dans les thématiques définies. L'innovation en générale avant-gardiste est ne colle pas toujours aux sujets de préoccupations du moment, mais peut avoir un intérêt certain pour les sujets à venir. »*
- *« Il faut qu'il serve à recadrer les structures actuelles et qu'il ne serve pas à réinventer une énième structure d'interface guyanaise qui risque encore d'être une couche supplémentaire sans grande efficacité. Une unique structure régionale type CRITT pourrait regrouper les multiples*

structures guyanaises existantes sur différentes thématiques. Il faut absolument qu'OSEO dispose d'une cellule efficace comme elle l'existait il y a 4 ou 5 ans en Guyane. »

A.2.27 Accepteriez-vous d'être contacté(e) à la suite à cette enquête par les services de la Région Guyane ?



Choix de réponses	Réponses
Oui	51,85% 14
Non	48,15% 13
Total	27

A.3 Trame du questionnaire en ligne

Introduction



En 2010, la Région Guyane s'est dotée d'une stratégie régionale d'innovation ([télécharger la SRI](#)) qui reposait sur un diagnostic de l'écosystème local d'innovation.

En 2013, la Région Guyane a décidé de procéder à son actualisation dans le cadre des travaux préparatoires à la prochaine période de programmation des fonds européens (2014-2020). Il s'agit de passer d'une SRI à une stratégie de spécialisation intelligente ([SSI](#)).

La présente étude s'attache notamment à vérifier la lisibilité et la visibilité de la stratégie actuelle, ainsi que sa pertinence au regard des dernières évolutions du contexte socio-économique régional.

La Région Guyane a mandaté le cabinet Technopolis [|ITD|](#) pour l'assister dans ce travail. La lettre de mission est accessible [ici](#).

Cette enquête a pour cible les entreprises présentes sur le territoire et plus particulièrement celles ayant bénéficié de fonds européens.

Le temps de réponse à ce questionnaire est estimé à 15 minutes.

Toutes les réponses et tous les commentaires formulés dans le cadre de cette enquête seront anonymes et confidentiels.

Nous vous remercions par avance de votre disponibilité.

Pour toute question ou remarque concernant cette enquête, vous pouvez contacter : Arnaud Mollard (Technopolis [|ITD|](#) – arnaud.mollard@technopolis-group.com) ou Benjamin Ouliac (Région Guyane – benjamin.ouliac@cr-guyane.fr)

1. Vous répondez à cette enquête suite à une sollicitation de : (*Plusieurs réponses possibles*)

- Technopolis [|ITD|](#)
- Conseil régional de Guyane
- DIECCTE (Préfecture de région)
- DEAL (Préfecture de région)
- DAAF (Préfecture de région)
- DRRT (Préfecture de région)
- ARD - Guyane Technopole
- ORkidé
- La maison de la forêt et des bois de Guyane
- Chambre consulaire
- Fédération inter-professionnelle
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

Caractérisation de votre entreprise

2. Taille de votre entreprise :

- 1 salarié
- De 2 à 4 salariés
- De 5 à 9 salariés
- De 10 à 24 salariés
- 25 salariés ou plus

3. Appartenez-vous à un groupe ?

- Oui
- Non

4. Année de création :

- en cours
- 0 < 3 ans
- 3 > 8 ans
- > 8 ans

5. Chiffre d'affaire, en euros, de l'année 2012 :

- 0 < 50 000
- 50 000 > 100 000
- 100 000 > 500 000
- 500 000 > 1 000 000
- > 1 000 000

***6. Domaine(s) d'activité :**

	Domaine principal	Domaine secondaire
Agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agroalimentaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
BTP	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Eco-activités	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Economie sociale et solidaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Energies (biomasse, éolien, photovoltaïque, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Forêt et bois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Industries extractives (mines, carrière)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Services aux entreprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transport et logistique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si autre(s) et/ou services aux entreprises, veuillez préciser :

L'innovation dans votre entreprise

7. Au cours des 3 dernières années, votre entreprise a-t-elle introduit une ou des innovation(s) ?

- Aucune innovation**
- Innovation de produit** (biens nouveaux ou améliorés de façon significative, prestations de services nouvelles ou améliorées)
- Innovation de procédé** (procédés de fabrication ou de production de biens ou de prestation de services ; méthodes de logistique, de fourniture ou de distribution de matières premières, biens ou prestations de services ; activités de soutien ou de support, comme les activités de maintenance, d'achat, de comptabilité ou informatiques, etc.)
- Innovation d'organisation** (nouveaux modes de fonctionnement dans l'organisation des procédures ; nouvelles méthodes d'organisation du travail et de prise de décision ; nouvelles méthodes d'organisation des relations externes avec d'autres entreprises ou organismes)
- Innovation de marketing** (modifications significatives de la présentation (apparence) d'un bien ou d'une prestation de services ; utilisation de nouvelles techniques ou de nouveaux médias pour la promotion des biens ou des prestations de services ; nouvelles méthodes (ou modifications significatives des méthodes) de vente ou de distribution nouvelles stratégies de tarification de vos produits (biens ou prestations de services))

8. Au cours des 3 dernières années, dans quelle(s) activité(s) d'innovation votre entreprise a-t-elle été engagée ?

- Aucune activité d'innovation
- Recherche et développement (R&D) interne (pour développer des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)
- Recherche et développement (R&D) externe (pour développer des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)
- Acquisition de machines, équipement ou logiciels (liées à des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)
- Acquisition d'autres connaissances externes (liées à des produits – biens ou services – ou procédés nouveaux ou améliorés)
- Formation (formation en interne ou en externe du personnel liée directement et spécifiquement aux innovations de produits – biens ou services – ou de procédés)
- Mise sur le marché de produits innovants (biens ou services nouveaux ou améliorés)
- Design (modification de la forme d'un produit – bien ou service – nouveaux ou améliorés)
- Autre(s)

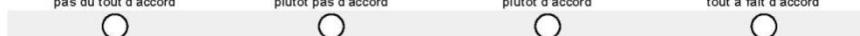
Si autre(s), veuillez préciser :

9. Quel est votre niveau de connaissance de la Stratégie Régionale d'Innovation - SRI - adoptée en 2010 ?

- Je n'ai jamais entendu parler de la démarche SRI
- J'ai vaguement entendu parler de la démarche SRI
- Je connais un peu la démarche (ses grands objectifs, quelques actions mises en œuvre dans ce cadre, etc.)
- Je connais bien la démarche (a ou est associé à son élaboration et/ou à sa mise en œuvre, etc.)

10. Diriez-vous que l'innovation sociale représente un enjeu important pour la Guyane à l'horizon 2020 ?

pas du tout d'accord plutôt pas d'accord plutôt d'accord tout à fait d'accord



Définition de l'innovation sociale selon le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) :

"L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, etc. Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation."

Vos besoins en appui à l'innovation

11. Quels sont actuellement vos principaux besoins en ressources scientifiques et techniques ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès aux résultats de la recherche
- Accès à des partenariats avec des laboratoires de R&D
- Accès aux équipements de laboratoires de R&D
- Accès à de la documentation scientifique et technique
- Autre(s) besoins en ressources scientifiques et techniques

Si autre(s), veuillez préciser :

12. Quels sont actuellement vos principaux besoins en matière de transfert de technologie ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès à des plateformes technologiques pour des tests de prototypes
- Accès à des plateformes technologiques pour la mise au point de produits ou procédés
- Conseil technologique pour vérification du concept
- Conseil technologique pour ingénierie de procédé
- Autre(s) besoin(s) en matière de transfert de technologie

Si autre(s), veuillez préciser :

13. Quels sont actuellement vos principaux besoins en matière d'accès à des réseaux d'innovation ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès à un réseau de diffusion technologique
- Accès à un réseau d'entreprises (grappes d'entreprises, pôle de compétitivité, etc.)
- Accès à des organisations professionnelles
- Accès à des réseaux européens
- Autre(s) besoin(s) en matière d'accès à des réseaux d'innovation

Si autre(s), veuillez préciser :

14. Quels sont actuellement vos principaux besoins en matière d'accès au financement de l'innovation ?

- Aucun besoin de ce type
- Financement sur des projets individuels de R&D
- Financement sur des projets collaboratifs de R&D
- Financement pour le recrutement de ressource humaine qualifiée
- Financement pour de l'achat de matériel et d'équipement
- Financement pour la mise sur le marché de produits et/ou services innovants
- Autre(s) besoin(s) en financement de l'innovation

Si autre(s), veuillez préciser :

15. Quels sont actuellement vos principaux besoins en conseils spécialisés ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès au conseil en qualité, sûreté de fonctionnement
- Accès au conseil en intelligence économique
- Accès au conseil en propriété intellectuelle
- Accès au conseil en marketing, design
- Accès au conseil en communication
- Accès au conseil en finance, banque, assurance
- Accès au conseil en ressources humaines
- Accès au conseil en ingénierie, processus industriels
- Accès au conseil en stratégie
- Accompagnement à l'export
- Autre(s) besoin en conseils spécialisés

Si autre(s), veuillez préciser :

16. Quels sont actuellement vos principaux besoins en RH qualifiées ?

- Aucun besoin de ce type
- Adéquation de l'offre de formation à la demande de votre entreprise
- Recrutement et/ou mise à disposition de chercheurs
- Recrutement et/ou mise à disposition d'ingénieurs
- Recrutement et/ou mise à disposition de techniciens
- Recrutement et/ou mise à disposition de managers de projet d'innovation
- Autre(s) besoin(s) en RH qualifiées

Si autre(s), veuillez préciser :

17. Quels sont actuellement vos principaux besoins liés à l'environnement de l'innovation ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès à des laboratoires pré-équipés accessibles à la demande
- Accès à un incubateur d'entreprise
- Accès à des équipements de type résidence pour doctorants en séjour longue durée
- Accès à équipement de type école internationale pour attirer des chercheurs, experts étrangers, etc.
- Autre(s) besoin(s) liés à l'environnement de l'innovation

Si autre(s), veuillez préciser :

18. Quels sont actuellement vos principaux besoins en immobilier d'entreprise ?

- Aucun besoin de ce type
- Accès à une offre en immobilier de bureau
- Accès à une offre en immobilier mixte (bureau/laboratoire)
- Accès à d'autres types d'immobilier
- Autre(s) besoin(s) en immobilier d'entreprise

Si autre(s), veuillez préciser :

***19. Avez-vous bénéficié ces 3 dernières années de l'aide d'un dispositif d'appui à l'innovation ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

20. Si OUI, précisez votre niveau de satisfaction selon le(s) type(s) d'aide reçue ?

	pas du tout satisfait	plutôt pas satisfait	plutôt satisfait	tout à fait satisfait
Accès à des ressources scientifiques et techniques (équipements de laboratoires, partenariats de recherche, documentation, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accès à des réseaux d'innovation (Guyane Technopole, Maison du bois, Synergile, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Financements de l'innovation (FEDER / Europe, OSEO, Conseil régional, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conseils spécialisés (intelligence économique, propriété intellectuelle, marketing, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ressources humaines qualifiées (mise à disposition de chercheurs, ingénieurs, techniciens, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositifs spécifiques liés à l'environnement de l'innovation (laboratoires pré-équipés, incubateurs, résidences pour doctorants, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si autre(s), veuillez préciser :

21. Précisez les éventuelles difficultés rencontrées en spécifiant de quelle aide(s) vous avez bénéficié et de quel(s) dispositif(s) il s'agit :

La stratégie régionale d'innovation

En vue de la préparation de la prochaine programmation des fonds européens, un diagnostic des forces et faiblesses de la dynamique régionale d'innovation a été réalisé en fin d'année 2012 ([accéder au diagnostic](#)). Suite à ce diagnostic, plusieurs enjeux ont été identifiés en vue de renforcer le système régional d'innovation.

22. Etes vous d'accord avec ces éléments de diagnostic portant sur la dynamique régionale d'innovation ?

	pas du tout d'accord	plutôt pas d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
L'innovation est quasi inexistante en Guyane hormis dans les grands groupes qui sont présents (secteur de l'industrie spatiale)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il existe des projets et des outils reconnus pour leur excellence : CIC-EC (Centre d'Investigation Clinique et d'Epidémiologie Clinique) en matière de santé tropicale, entreprise Silab (cosmétologie), Guyane Technopole, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il existe un clivage entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise en Guyane	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le tissu économique guyanais est majoritairement composé de TPE/PME pour lesquelles l'innovation est une prise de risques financiers et structurels trop importante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il existe 11 structures d'appui aux entreprises, mais leurs missions sont peu connues	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

23. Avez-vous des remarques à formuler sur tel ou tel élément de diagnostic ? D'autres éléments clés de diagnostic portant sur la dynamique régionale d'innovation devraient-ils être ajoutés à cette liste ?

24. Quels sont les principaux enjeux en matière de soutien à l'innovation pour la période à venir (2014-2020) ?

	pas du tout important	plutôt pas important	plutôt important	tout à fait important
Développer l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des jeunes et des entrepreneurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accompagner les entreprises dans l'accès aux financements de l'innovation, en prenant en compte les spécificités locales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compléter et renforcer la chaîne de valeur des outils d'accompagnement à l'innovation (intelligence économique, cellule de valorisation, bases de données, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mieux coordonner les acteurs dans l'accompagnement dans le montage des projets d'innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cibler des activités clés en matière de bio-ressources sur lesquelles centrer l'innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer les outils d'accompagnement financier pour l'amorçage des projets d'innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Favoriser les retombées économiques sur le territoire de l'innovation, notamment dans les secteurs des télé-technologies et des bio-ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accompagner les principales filières dans leur structuration pour appuyer l'innovation et le transfert technologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer les nouvelles formes d'innovation dans le contexte guyanais (innovation sociale, rurale, etc.) et explorer de nouveaux domaines d'innovation (mer, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Avez-vous des remarques à faire sur tel ou tel enjeu ? D'autres enjeux clés en matière de soutien à l'innovation devraient-ils être ajoutés à cette liste ?

Conclusion

26. Souhaitez-vous nous faire part de toutes remarques au sujet de ce questionnaire ou des conditions de réussite de l'élaboration et de mise en œuvre de la future SRI de la Guyane ?

27. Accepteriez-vous d'être contacté(e) à la suite à cette enquête par les services de la Région Guyane ?

- Oui
 Non

28. Si OUI, merci de précisez vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse email :

Remerciements

Vous avez terminé de répondre à cette enquête. Nous vous remercions de votre participation N'oubliez pas de cliquer sur « terminer » en bas de la page (il ne sera alors plus possible de modifier vos réponses).

Annexe VII. Eléments d'analyses de la correspondance SRI-SI – Programme opérationnel

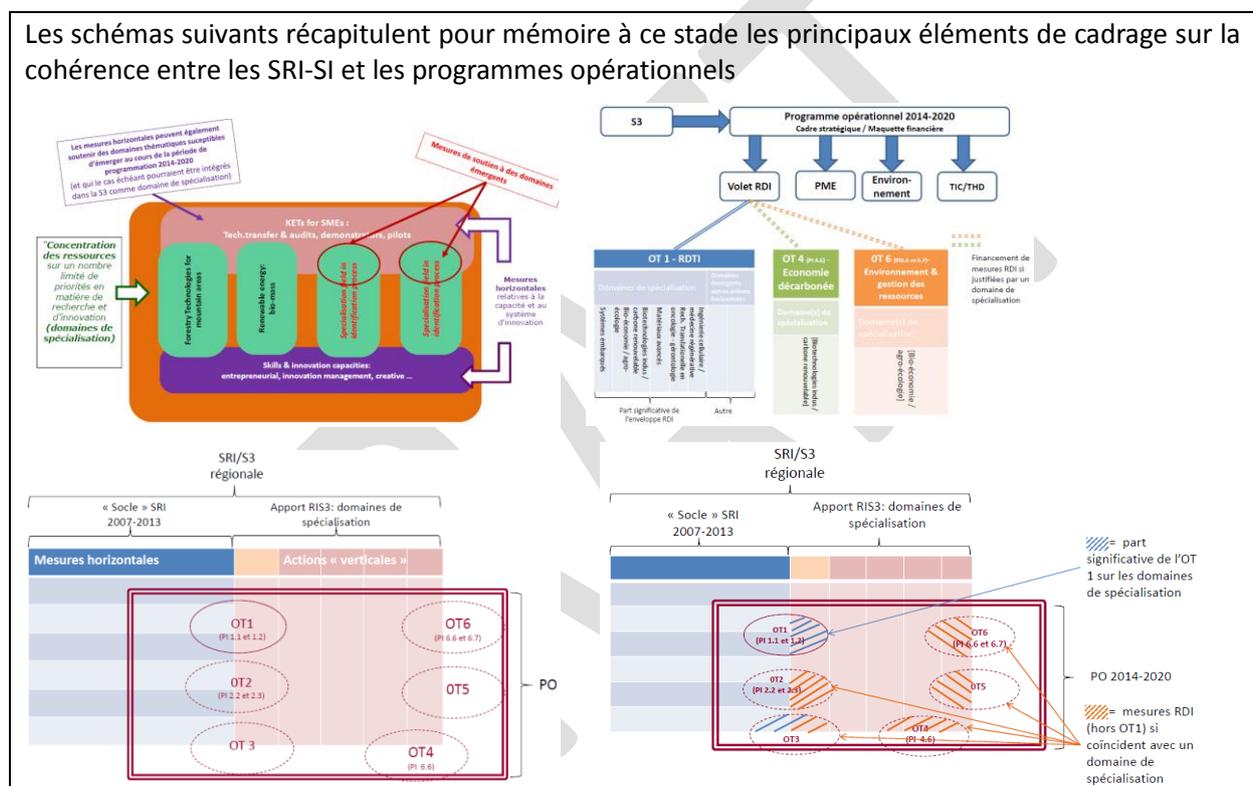
Les principaux objectifs de la SRI-SI doivent être intégralement intégrés dans les programmes européens, en particulier les deux premiers objectifs thématiques (OT 1 et OT 2) – cf. Encadré 5.

Encadré 5 Correspondance SRI-SI – Programme opérationnel

Deux observations générales :

- la SRI-SI concerne tous les PO régionaux, sans exception pour les régions en transition ;
- la SRI-SI concerne en priorité les OT1 (objectif « RDI » : PI 1.1 et 1.2) et OT 2 (objectif « Haut débit » : PI 2.2. et 2.3) pour le FEDER, mais la SRI-SI irrigue l'ensemble du PO dans une logique de continuum recherche – entreprise ;

Les schémas suivants récapitulent pour mémoire à ce stade les principaux éléments de cadrage sur la cohérence entre les SRI-SI et les programmes opérationnels



Source : Datar.

Annexe VIII. Liste des contributions écrites reçues à ce jour

Date	Organisme	Sujets clés
30/09/13	GIS IRISTA	Les équipements ou réseaux de compétence structurants pour la recherche
30/09/13	CIRAD	Remarques diverses concernant surtout recherche, forêt, agriculture, pêche et tourisme
30/09/13	IFREMER	Participations sur la pêche, l'aquaculture, les ressources minérales de la mer/écosystème marin et la valorisation des coproduits de la pêche
30/09/13	Guyarômes SARL	Possibilité de labellisation « territoire biologique » de la Guyane et gestion de la ressource végétale

Annexe IX. Liste des participations des rédacteurs de la SRI-SI dans les ateliers préparatoires organisés en vue de la rédaction du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014 - 2020 de la Guyane

Date	Modérateur	Atelier
16/05/13	DRRT	Recherche et infrastructures
21/05/13	DAAF	Filière agricole - production végétale
21/05/13	DAAF	Filière agricole - production animale
22/05/13	DEAL	Transports urbains
22/05/13	DAAF	Agro-transformation
23/05/13	DEAL	Activités extractives
24/05/13	Conseil Régional	Intelligence territoriale
24/05/13	SGAR	Economie sociale et solidaire
28/05/13	DAAF	Eau et assainissement
29/05/13	Conseil Régional	Développement numérique / TIC
30/05/13	Conseil Régional	Immobilier et services aux entreprises
31/05/13	Conseil Régional	Valorisation durable des ressources naturelles
4/06/13	Conseil Régional	Préservation et conservation des ressources
5/06/13	Conseil Régional	Tourisme
5/06/13	Conseil Régional	Abattis, agroforesterie et petites exploitations
6/06/13	Conseil Régional	Animation du territoire et réseaux
6/06/13	DM	Filière pêche: production/débarquement
7/06/13	DAAF	Filière forêt-bois
11/06/13	DAAF	Approches territoriales/intégrées - LEADER
12/06/13	Conseil Régional	Energies
12/06/13	Conseil Régional	Politiques de la ville
13/06/13	Conseil Régional	Ingénierie financière
13/06/13	CERC	BTP
14/06/13	Conseil Régional	Intégration économique régionale et développement des échanges
18/06/13	Conseil Général	Inclusion sociale
18/06/13	ARS	Santé et continuité du service
19/06/13	Conseil Général	Services

Annexe X. Liste des entretiens individuels et autres réunions organisées dans le cadre de la préparation de la SRI-SI

ADEME, Paul COURTIADÉ, 20/06/2013

AFD-OSEO, Caroline ABT, Juin 2013

Alysse Guyane, juin 2013

ARD Guyane Développement, James BELLEMARE, Juin 2013

CACL, Nadine CLERIL (responsable développement éco) et Xavier CHANTRE (DGS), 28/11/2013

CCI, Franck VIEILLOT, 24/10/2013

CGPME, Olivier GOMILA, 24/10/2013

Chambre Agriculture, Gabrielle NICOLAS, 24/10/2013

CNRS-IRISTA, Anne CORVAL (directrice CNRS et administratrice provisoire du PUG), 18/06/2013 et 29/11/2013

Conseil Général, Chantal NICOLAS, 29/11/2013

Conseil Général, Jean MARTIAL, 20/06/2013

Conseil Général, Roland LOEMI, juin 2013, octobre 2013

Conseil Régional, M-J. GAUTHIER, juin 2013

DAAF, ABT Vincent, Juin 2013

DIECCTE, Daniel VASSAS, Juin 2013

DRRT, Didier FOURNIER, juin 2013

FRBTP, Emmanuel BAZIN de JESSEY, 24/10/2013

FTPE, Valérie VANOUKIA, 24/10/2013

Grappe ORKidé, Livia BIENVENU, 24/10/2013

Guyane Développement Innovation, James BELLEMARE, 21/10/2013

Guyane Technopole, Franck ROUBAUD, Juin 2013

MEDEF, Stéphane LAMBERT, 24/10/2013

MPI, Philippe BYRON, 28/11/2013

Région Guyane, François MENGIN-LECREULX, juin 2013

Région Guyane, Isabelle CORTANA, Octobre 2013

Région Guyane, Marc SAGNE, juin 2013, 29/11/2013

Région Guyane, Vincent BARBIER, juin 2013, 28/11/2013

SGAR, Vincent NIQUET, Juin 2013

Sté SOLAM, Bernard BOULLANGER, 24/10/2013